

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
					✓						
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

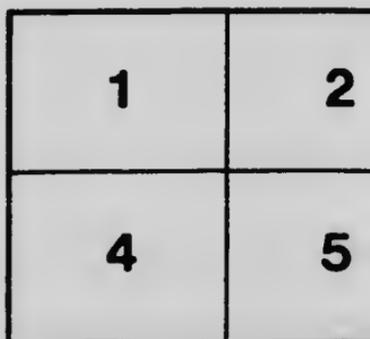
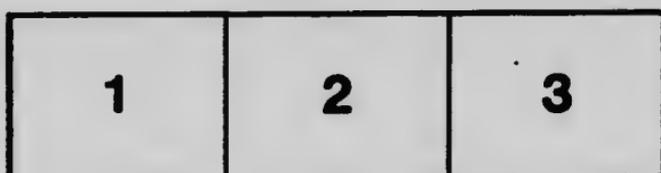
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemple filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

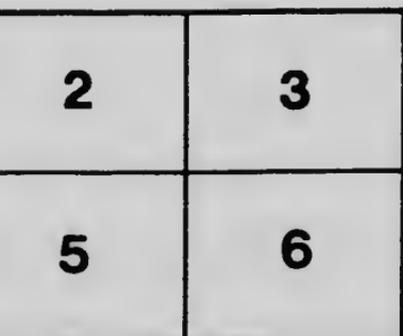
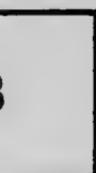
Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemple filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.4

1.5

1.6

1.8

2.0

2.2

2.5

2.8

3.2

3.6

4.0

4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

254.41

ca

Abbé ANTONIO CAMIRAND, S. T. D.

Messis quidem multa, operarii autem pauci. (Matt., ix, 37 — Luc, x, 2).

Le motif de l'amour n'est pas seulement le plus parfait, il est encore le plus approprié à la nécessité des temps présents. (VERMEERACH).



POUR VOTRE

MINISTÈRE

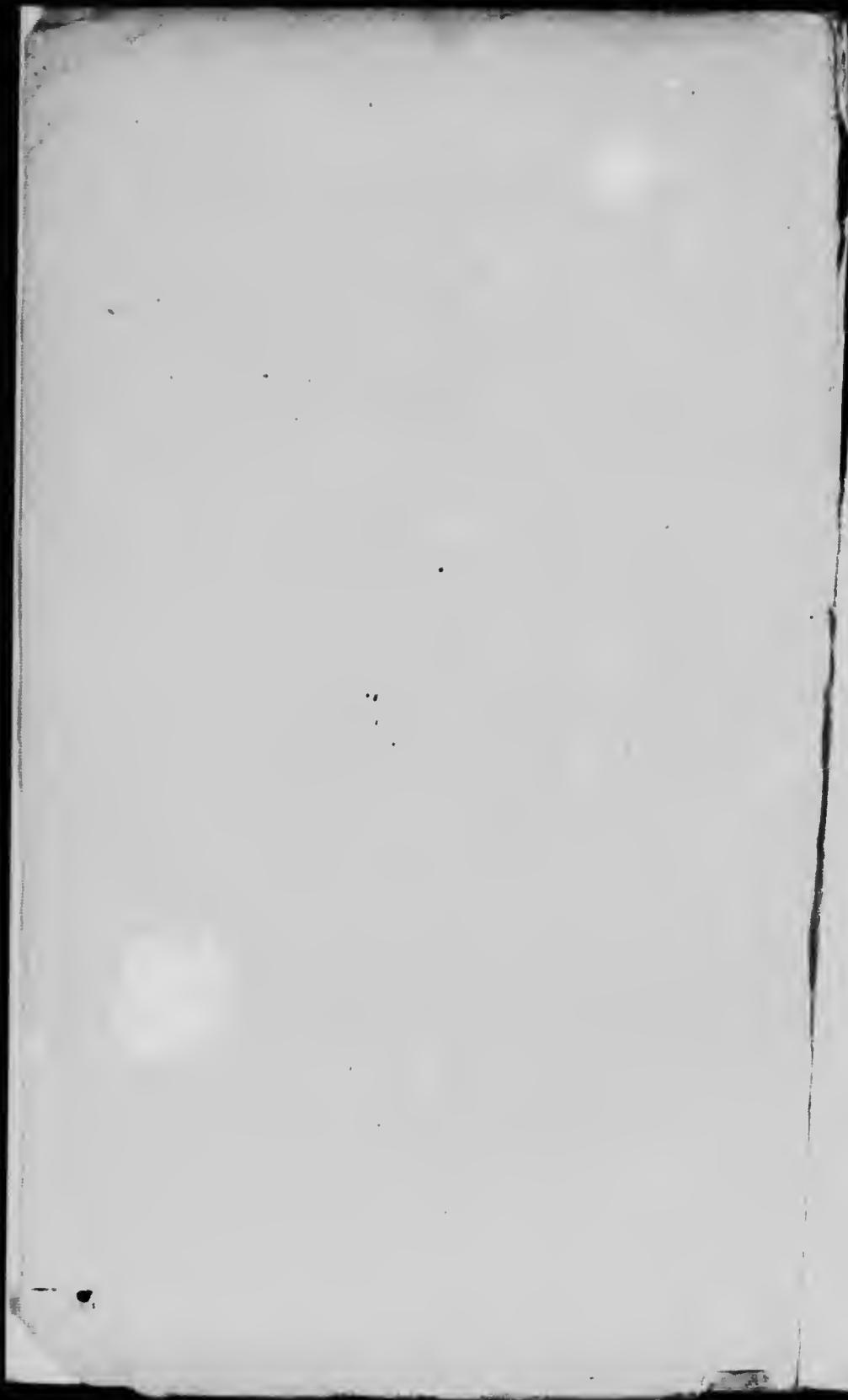
Oeuvre des vocations.
Esprit d'apostolat.



QUÉBEC

Imp. L'ACTION SOCIALE LTÉE
103, rue Ste-Anne, 103

—
1914



Jacques Genovés

Abbé ANTONIO CAMIRAND, S. T. D.

1923

254.41

Ca

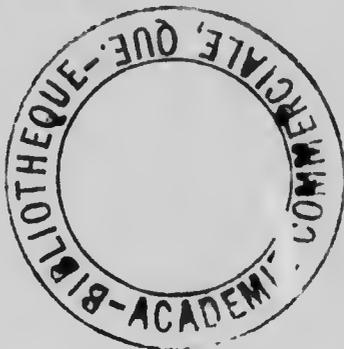
Messis quidem multa, operarii autem pauci. (Matt., ix, 37 — Luc, x, 2).

Le motif de l'amour n'est pas seulement le plus parfait, il est encore le plus approprié à la nécessité des temps présents. (VARNHAGEN).

V

POUR VOTRE
MINISTÈRE

Oeuvre des vocations.
Esprit d'apostolat.



QUÉBEC
Imp. L'ACTION SOCIALE LTÉE
103, rue Ste-Anne, 103

—
1914

Nihil obstat :

J.-A. LANGLOIS, censor.

Imprimatur :

P.-E. ROY,

Epus Eleutheropolis, Administrator.

Quebeci, die 22a Maii, 1914.

BX
2380
C 3
1914

✓

**A mes chères élèves en Théologie, futurs
ministres de l'Évangile et pasteurs
des Âmes.**

Bientôt vous serez appelés à travailler activement dans le champ du Seigneur pour semer partout et perfectionner les enseignements du divin Maître. Je voudrais que vous comprissiez que, dans votre ministère, après le salut des Âmes, il n'y aura pas de travail plus sacerdotal, plus agréable au Cœur de Jésus, que celui de vous dévouer à préparer des vocations pour le sacerdoce ou la vie religieuse.

Pendant le cours de nos études théologiques, ensemble nous nous sommes efforcé de découvrir, sur toutes les questions, le véritable enseignement traditionnel de l'Église, en prenant pour guides autorisés, saint Thomas lui-même, ou d'autres théologiens de nos jours qui semblent traduire le plus fidèlement la pensée du Maître en même temps que la pensée romaine. C'est avec la même préoccupation que j'ai rédigé les pages qui suivent ; et si je me détermine à vous les offrir, c'est pour des raisons qui me semblent bien dignes de fixer notre attention et bien propres à stimuler notre zèle sacerdotal.

C'est d'abord la direction que nous donne le Catéchisme du Concile de Trente à l'endroit où il traite du mariage : « Les pasteurs doivent avoir pour but d'instruire les fidèles

dans la voie de la perfection et du bonheur, et désirer pour tous avec ardeur ⁽¹⁾ ce que l'Apôtre désirait aux Corinthiens, lorsqu'il leur écrivait ces mots : « Je voudrais que TOUS LES HOMMES fussent comme moi, c'est-à-dire qu'ils VÉCUSSENT DANS LA CONTINENCE. Car il n'y a pas de bonheur plus grand en ce monde que d'avoir l'esprit tranquille, dégagé des soins de la terre, en paix du côté de la concupiscence et des passions, uniquement occupé de la piété et de la méditation des choses saintes. . . Cependant ces paroles, croissez et multipliez, n'ont point pour objet d'imposer à tous l'obligation du mariage. Elles indiquent simplement quel est le but de son institution. Et non seulement dans l'état actuel de la race humaine déjà suffisamment multipliée, personne n'est tenu de se marier, mais encore LE CONSEIL DE LA VIRGINITÉ EST DONNÉ A TOUS DANS LES SAINTES LETTRES, parce que c'est un état plus saint, plus parfait et plus excellent que celui du mariage. . . »

(1) Voici une affirmation d'une haute portée, d'une conséquence pratique très sérieuse. Les pasteurs d'âmes doivent désirer avec ardeur pour tous les fidèles qui leur sont confiés, qu'ils vivent dans la continence. Elle est en parfaite harmonie avec la doctrine qui sera exposée plus loin. Pour le moment faisons seulement remarquer ce qui suit : « Le Catéchisme romain, qui contient cette direction, est revêtu d'une autorité telle que, à part de l'Écriture Sainte et le recueil des Bulles des Souverains Pontifes, revêtues de l'inséparabilité du magistère suprême, aucun livre d'enseignement n'a plus de poids. Rédigé par l'ordre du saint C. de Trente, sous les yeux du Pape, avec le concours de saint Charles Borromée, par des théologiens qui avaient participé aux travaux conciliaires et qui par conséquent en connaissaient la pensée ; revu et approuvé par saint Pie V et par Grégoire XIII, imposé au clergé de Rome pour l'enseignement de la doctrine chrétienne, et recommandé à tous les pasteurs de l'univers catholique par Clément XIII,

Vient ensuite la nécessité où nous sommes de faire un choix judicieux entre les « Manuels de vocation » qui doivent servir à former nos opinions et à diriger notre zèle dans le traitement des vocations. Un grand nombre de ces « Manuels » doivent être mis de côté, car il faut l'avouer, surtout depuis la décision de Rome, une doctrine relative à la vocation s'était répandue un peu partout, et aujourd'hui il nous faut l'abandonner, il nous faut donner à nos esprits une orientation en parfaite harmonie avec la doctrine strictement traditionnelle de l'Église, fallut-il pour cela rompre avec des idées reçues jusqu'à présent. Le travail à faire sur ce point est semblable à celui que nous avons fait sur la question de la communion fréquente et quotidienne.

Depuis plusieurs années les représentants de la pure et saine doctrine traditionnelle s'efforçaient de ramener les esprits dans la bonne voie, mais, il faut l'avouer, ils se heurtaient contre de grandes difficultés.

C'est ainsi que le P. Gabriel Demartial, S. J., vice-directeur général de l'Apostolat de la prière, dans un compte rendu de l'ouvrage de l'abbé Berthier a écrit ces paroles : « Voici un livre destiné à opérer, nous en

ce catéchisme est de si grande autorité qu'il doit être préféré à tous les livres de même nature et qu'il devrait ne jamais sortir des mains du prêtre chargé d'instruire les âmes, car il leur offre le trésor le plus complet de la vraie théologie et de la discipline de l'Église. » On y trouve la vraie doctrine sur la question de vocation, comme on y trouve mot à mot, la doctrine sur la communion fréquente, restaurée par Pie X. Que ne fut-il toujours étudié et suivi avec plus de soins. (Tessière, Som. pred. euch. La pratique, p. 89).

avons confiance, une très heureuse restauration dans les idées relatives à la vocation. Presque tous les ouvrages modernes renferment sur ce point capital des notions et des règles complètement opposées à la doctrine des grands docteurs catholiques.»

De son côté le P. Vermeersch écrit (Opus. cit., p. 26) : « Enfin, deux auteurs sont décidément revenus à la doctrine des anciens. C'est le P. Berthier, M. S., dans son opuscule « Des états de vie chrétienne et de la vocation », et le P. Bouvier, S. J., (Recrutement sacerdotal 1901) : « De la vocation d'après les maîtres de la Théologie. » Nous voulons, en autant que nous le pouvons, nous efforcer de faire revivre cette doctrine ancienne qui, selon nous, découle de l'interprétation authentique des Saintes Écritures et des Pères de l'Église, et se recommande par sa clarté et par son intelligence facile. » Le mal était donc indiqué depuis assez longtemps. Les récentes controverses relatives à cette question ont eu pour résultat de nous faire connaître la pensée de Rome, et c'est à elle que nous voulons nous attacher de tout cœur, convaincu que si elle est bien comprise elle produira au point de vue du recrutement des vocations, les plus heureux résultats.

Le troisième motif qui me porte à vous offrir ces pages se trouve dans l'amour de Jésus qui se plaint de ne pas être aimé, qui souffre de ce que les âmes ne le connaissent pas ou s'éloignent de lui, et cela, en grande partie, parce que les missionnaires, les apô-

tres, les saints prêtres ne sont pas assez nombreux pour établir partout le règne de l'amour de Jésus. Puissent ces pages contribuer un peu à augmenter le nombre des vocations sacerdotales et religieuses et ce sera déjà une grande récompense pour moi.

Parlant de l'œuvre des vocations, j'exposerai les principes qui doivent présider à cet apostolat, puis les moyens à employer, et en dernier lieu, j'indiquerai la source à laquelle doit s'alimenter l'esprit d'apostolat.

Auteurs qui ont été mis à contribution pour le présent travail, et qui pourront être consultés avec profit :

- S. Thomas** Summa Theologica, Opus.
« Contra retrah. . . »
- Suarez** De statu perfectionis et
religionis. (Opera omnia, t. 15).
- Paquet** Commentaria in Summam
theol. divi Thomæ.
- Lepicier** Tractatus de Gratia.
- Vermeersch** De vocatione religiosa et
sacerdotali.
- Damanet** Manuel pour le choix
d'un état de vie.
- Lahitton** La vocation sacerdotale.
- Delbrel** Des vocations dans les
collèges ecclésiastiques.
- Lintelo** Prière et vocation.

Berthier.....	Quelle est ma vocation... Des états de vie chrétienne et de la vocation
Bouvier.....	Notion traditionnelle de la vocation sacerdotale

—

PREMIÈRE PARTIE

Œuvre des Vocations : Principes et Moyens

LES PRINCIPES

Chap. I. — La vocation sacerdotale

Article I. — Vocation — prédestination

Je parlerai d'abord de la vocation sacerdotale, mais plusieurs des principes qui y seront exposés peuvent aussi s'appliquer à la vocation religieuse.

Comme la vocation relève des questions très ardues de la Prédestination et de la grâce efficace, faisons d'abord remarquer une erreur qui découle de la première, et voyons qu'il ne faut pas confondre la prédestination et la vocation ou l'appel de Dieu. Pour cela, prouvons d'abord une première proposition.

(a) **L'appel de Dieu ne se cherche pas dans l'ordre de l'intention.**

Cette proposition exprime une vérité fondamentale, que nous devons bien comprendre. Dans un sens la vocation peut d'abord être considérée en Dieu. Alors elle se rapporte à la question de la Prédestination et de la Providence et peut se définir : la raison

ou la connaissance pratique, existant de toute éternité dans l'intellect divin, de cet état de vie dans lequel un jeune homme devra s'établir dans le temps par un libre choix de sa volonté. Considérée ainsi, la vocation consiste dans un acte immanent de l'intellect et de la volonté divine, acte éternel comme l'essence divine elle-même, et qui ne met rien dans le sujet.

De ce point de vue la vocation sacerdotale pourra se définir : « la connaissance pratique que Dieu a de toute éternité, de l'état sacerdotal dans lequel un jeune homme devra un jour entrer librement. »

Mais alors se pose la question de savoir si cette connaissance que l'on peut nommer « l'appel de Dieu dans les décrets éternels » peut être connue d'une manière certaine par le sujet lui-même ou par d'autres. Dans l'affirmative on pourra dire de ce sujet qu'il a certainement la vocation telle qu'on vient de la définir, qu'il est vraiment appelé par Dieu. Partant, celui dont on pourra ainsi dire qu'il a certainement la vocation ne pourra pas manquer d'être prêtre, car ce que Dieu connaît de toute éternité arrive infailliblement, et au point de vue où nous sommes, Dieu n'appelle de toute éternité à la prêtrise que celui qui, de fait, recevra dans le temps l'ordination sacerdotale.

D'un autre côté, aussi longtemps que nous ne pourrons pas connaître avec certitude l'existence de cet appel éternel dans les décrets divins, pour tel sujet en particulier,

nous ne pourrons pas dire de ce sujet qu'il a certainement la vocation dans le sens qui vient d'être défini. Nous ne pourrons pas non plus lui dire, prenant la connaissance certaine de l'existence du décret éternel comme base d'un jugement : « Vous êtes certainement appelé, marchez sans crainte. »

Mais quels moyens avons-nous pour connaître l'existence de cet appel en Dieu, appel auquel un jeune homme doit correspondre sous peine de manquer sa vocation, comme nous entendons dire souvent ?

On répond à ceci en disant que cet appel éternel de Dieu s'imprime dans le sujet, pendant sa vie, au moyen de certaines marques, de certains signes de vocation. Puis on énumère ces signes révélateurs de l'appel éternel. J'ai sous la main un « Manuel pratique de vocation » qui en signale sept. Ce sont :

1° Un goût ou attrait prononcé pour cet état ;

2° Une grande innocence et une parfaite pureté de vie.

3° Un amour sincère pour Jésus-Christ ;

4° Une grande estime pour les fonctions ecclésiastiques jointe à un ardent désir de les exercer ;

5° Un sincère et vif amour pour la perfection sacerdotale.

6° Un grand zèle pour le salut des âmes ;

7° La pureté d'intention.

Maintenant voyons. Ces signes peuvent-ils vraiment nous donner cette certitude dont nous parlons plus haut ?

Soyons sincères. Il est clair qu'ils ne peuvent pas fonder une certitude dans le sens strict du mot. Le jugement qu'ils peuvent motiver ne dépasse pas les bornes d'une probabilité, sérieuse, je l'avoue, et qui dans bien des circonstances suffit pleinement à orienter une vie définitivement, mais probabilité tout de même.

Souvent, en effet, nous avons vu des sujets qui les possédaient à un moment de leur vie, et qui n'ont jamais été prêtres : leur volonté à changé, les raisons canoniques les empêchaient de se porter là où leur attrait les sollicitait, les signes se sont évanouis, ou bien la mort est venu les ravir. C'est donc qu'ils n'ont jamais existé comme prêtres dans l'intellect divin, car encore une fois, ceux-là seuls sont vraiment appelés et ont la vocation sacerdotale dans le sens expliqué qui de fait reçoivent un jour la prêtrise.

Par contre, nous en avons vu d'autres qui, à un moment de leur vie, avaient plutôt ce que l'on appelle les signes de non-vocation, et cependant, ils sont devenus d'excellents prêtres. L'apôtre saint Paul en serait un exemple typique. Mais je n'insiste pas, car ces vérités sont familières aux éducateurs et aux recruteurs de prêtres.

Non, les signes de vocation ne peuvent pas nous donner la certitude de l'existence de l'appel éternel ; ils ne sont pas la vocation elle-même, telle que nous l'entendons ici ; le mot l'indique assez clairement d'ail-

leurs. Mais pénétrons davantage dans la question.

La sagesse et la puissance de Dieu s'étendent, dans l'ordre de l'intention, à tous les êtres, à leurs diverses manières d'exister, à leurs moindres opérations. Tout ce qui est et sera dans le monde sous une forme quelconque est déterminé devant Dieu, et éternellement présent à l'intelligence divine. Ce que sera l'avenir, la vie de chaque homme y apparaît déjà présent devant Dieu, et cette vie sera infailliblement telle que Dieu la voit. C'est la thèse classique de la Providence et de la science de Dieu.

S'il fallait, de ce point de vue, raisonner sur le choix d'un état de vie, si trouver sa vocation consistait à découvrir comment est déterminée sa vie dans l'ordre préétabli dans l'intellect divin, un jeune homme devrait se demander, non seulement si Dieu le veut prêtre, religieux ou laïque, mais encore, médecin, financier, avocat, marchand, épicier, journaliste, cultivateur, etc, etc. ; bien plus, il devrait se demander à chaque instant, s'il doit prier, marcher, manger, parler, dormir, et mille autres choses que je passe sous silence. Car il est absolument vrai que sa vie entière, et le moindre détail qu'elle contient, est présente à Dieu dans l'ordre providentiel, et si choisir un état de vie consiste à conformer sa vie à cet ordre, il faut être logique, et ne pas rejeter les conclusions, c'est-à-dire, il faut y conformer sa vie sans restrictions, autrement ce serait briser le plan providentiel.

Nous arrivons à une conclusion évidemment fausse, et cependant elle semble bien découler logiquement des prémisses. Mais poursuivons.

J'ai lu un « Manuel de vocation pour les jeunes filles », dans lequel l'auteur commence par poser ce principe fondamental : Dieu vous a marqué votre place ici-bas, et si vous n'occupez pas la place que Dieu vous a marquée, vous serez malheureuse dès ici-bas et vous exposerez peut-être gravement votre salut. Il développe cette idée et compare la place de chaque homme sur la terre à la route que doivent suivre les astres pour accomplir leur destinée. Une personne qui n'est pas à la place que Dieu lui a marquée, conclut-il, c'est un astre en dehors de sa voie, c'est une roue qui a perdu son engrenage, c'est un membre disloqué, etc.

Avec le raisonnement que la Providence a marqué à chacun sa place dans le monde, et que, ne pas être à sa place, c'est être malheureux, parce que c'est être comme un membre disloqué, comme un astre en dehors de sa voie, il faudrait conclure, pour être logique, que celui qui n'est pas médecin, avocat, épicier, etc, selon qu'il en a été ainsi ordonné par la Providence de toute éternité, est malheureux et ne répond pas aux desseins de Dieu sur lui. Conclusion qui est encore manifestement fausse et qui cependant découle logiquement des principes posés. D'où vient donc cette fausseté ? Nous le dirons dans un instant.

Dans l'ordre de l'intention, Dieu a marqué notre place ici-bas, et ceci est vrai non seulement pour notre état de vie, mais pour chacune et le nombre de nos actions. Cependant l'ordre de l'intention doit passer à l'exécution, et ce passage s'opère par le moyen du libre arbitre de l'homme que Dieu meut infailliblement par sa grâce efficace, bien que l'homme puisse résister et résiste de fait à la grâce suffisante qui lui est offerte. Il s'en suit que, quand il s'agit de l'homme, tel acte qu'il posera, demain, par exemple, sera précisément celui qui était de toute éternité dans l'ordre de l'intention ou de la connaissance immanente, lequel ordre, remarquons-le bien, n'appartient qu'à Dieu seul. Si c'est un acte de vertu, il sera dû à l'efficacité intrinsèque de la grâce efficace ; si c'est un acte mauvais, l'homme aura résisté à la grâce suffisante qui lui était offerte et il ne dépendra que de lui que cet acte soit mauvais.

Ce qu'il faut remarquer ici, c'est que l'on ne passe pas de l'ordre des décrets éternels à l'ordre de l'exécution ou de l'action des causes secondes, sans rencontrer le mystère profond et insondable du libre arbitre et de la grâce efficace, choses qui n'existent pas pour les astres et les engrenages, et que résoudre d'avance la question de la place que Dieu nous a déterminée de toute éternité dans l'ordre de l'intention est chose impossible : car, encore une fois, cet ordre relève de Dieu seul et sa volonté est le der-

nier mot d'explication que l'on puisse donner. (1a, q. 23, a. 5, ad 3um).

Nous savons que d'après un décret efficace de sa nature telle personne sera certainement sauvée, et telle autre qui n'est pas l'objet d'un semblable décret sera certainement damnée. Ceci est indéniable dans l'ordre de l'intention. Ces personnes doivent-elles chercher à connaître leur destinée d'après ces décrets éternels ? Évidemment non. Elles doivent avoir confiance en la Providence et en la bonté de Dieu, employer pour diriger leur vie, les moyens que met à leur disposition la sagesse humaine éclairée par les lumières de la foi. Quand elles ont fait cela, elles doivent être tranquilles et être convaincues qu'elles font la volonté de Dieu. Ainsi en est-il, proportion gardée, dans le choix d'un état de vie.

Ne craignons donc pas de l'avouer, de toute éternité il existe une ordination providentielle des êtres et de leurs moindres opérations, et cette ordination atteste la puissance et la sagesse de Dieu. Mais l'appel au sacerdoce, considéré de ce point de vue, n'est pas un véritable appel, puisqu'il n'est pas encore manifesté dans le temps, et partant inconnaissable. Ce n'est pas de ce côté, évidemment, qu'il faut se tourner quand il s'agit de faire le choix d'un état de vie.

La fausseté des conclusions que nous avons signalées il y a un instant, vient de ce que l'on pose des principes ou des prémisses dans un ordre et l'on tire des conclu-

sions dans un autre ordre dont il va maintenant être question. Le vice de ce raisonnement, et il est très grand, ressemble à l'erreur de ceux qui pour démontrer l'existence de Dieu posent des prémisses dans l'ordre logique et tirent une conclusion dans l'ordre ontologique.

B) L'appel de Dieu a lieu dans l'ordre de l'exécution.

L'appel de Dieu dans les décrets éternels ne peut pas être connu d'une manière certaine par le sujet ; pour cela nous sommes exclus de l'objet de nos considérations et du choix d'un état de vie. Mais le sujet lui-même sera-t-il condamné à vivre dans une continuelle incertitude ? Certainement non.

Si cet ordre de la science immanente de Dieu ne peut pas être connu d'avance ou par voie d'apriorité, il le sera au fur et à mesure qu'il se déroule dans le temps et qu'il se traduit par les événements multiples et variés dont une vie est remplie. Le plan providentiel considéré à ce point de vue nous amène à l'ordre de l'exécution dans lequel nous devons poser et résoudre la question de l'appel de Dieu. C'est ici, hâtons-nous de le dire, que nous trouverons cette certitude dont nous avons besoin pour faire disparaître les doutes parfois angoissants pour l'âme et presque toujours nuisibles au recrutement des vocations.

Dans cet ordre la sagesse et la puissance de Dieu apparaissent en ce qu'elles se servent d'instruments, de causes secondes li-

bres ou nécessaires, pour exécuter le plan divin et éternel. Tandis que dans le premier cas la sagesse et la puissance sont seules pour agir, dans le second elles agissent avec les causes secondes qu'elles meuvent, chacune selon sa nature, et qui deviennent exécutrices de l'ordre de l'intention.

L'exécution de cet ordre éternel des choses, qui existe dans l'intellect divin, se fait disons-nous, par le moyen des causes naturelles et des causes libres sous l'action de la grâce, mais qui ont leur causalité propre, et dont l'opération elle-même préexiste de toute éternité en Dieu, comme connaissance immanente. Quelles sont, dans la question de l'appel au sacerdoce, ces causes exécutrices dont parle saint Thomas ? ⁽¹⁾

Nul doute que l'opération libre de l'homme entre dans le plan providentiel et devient la première cause exécutrice de ce plan, selon cette parole de l'Ecclésiastique (XV, 14) : « Dieu dès le commencement a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main de son propre conseil », et cette autre de

(1) Cum in quolibet providente duo considerari oportet, ait Angelicus (C. Gent. L. III, c. 94) scilicet ordinis præmeditationem, et præmeditati ordinis executionem in rebus quæ Providentiæ subduntur, hoc inter utrumque differt, quod in præmeditando ordinem, tanto est Providentiæ perfectior, quanto magis ad minima quæque protenditur. At nunc de ordinis executione non est eadem ratio, sed tanto perfectior est providentiæ gubernantis, quanto minus ad infima descendit, et per plura ministeria suam explicat activitatem. Oportet igitur ut per sapientiam suam omnium ordines etiam minimorum ipse disponat; dispositionem vero præconceptam rebus imponat, non ut per se solum agens, sed sicut virtus universalis et altior per inferiores et particulares virtutes. Sunt itaque causæ mediæ tam naturales quam liberæ, divinæ Providentiæ exécutrices. (BILLOT, *De Deo unc*, Romæ, 1912, p. 259).

l'évêque consécrateur au candidat aux saints ordres : « jusqu'à présent vous êtes libres et vous pouvez, si vous le voulez, retourner aux affaires du siècle ».

Il est une autre cause exécutrice de l'ordre providentiel. Considérons quelle est la nature du sacrement de l'Ordre que va recevoir l'aspirant au sacerdoce. Essentiellement et en premier lieu, le sacrement de l'Ordre consiste dans le caractère imprimé qui est une puissance spirituelle, et le rite extérieur du sacrement est *primario et potissimum*, non pour donner la grâce sanctifiante, mais pour conférer ce caractère ou cette puissance qui, dans l'Église du Christ, est nécessaire au ministre pour faire les choses sacrées et les distribuer aux membres ; d'où il suit que le sacerdoce est une fonction publique et sociale.

Une autre vérité, c'est que sous la Loi nouvelle, le sacerdoce n'est pas transmis par génération de la chair, mais par la consécration épiscopale : ... non par la loi d'une succession charnelle, dit saint Paul (Heb., VII, 16). Les évêques, nous le savons, sont vraiment les générateurs du sacerdoce chrétien. Or, voici la question.

Ceux que Dieu a ordonnés de toute éternité à être revêtus du sacerdoce, peuvent-ils être désignés d'une manière telle qu'il soit absolument certain que Dieu les a choisis comme prêtres, avant que le générateur en soit averti, de telle sorte que les évêques n'auraient plus qu'à rechercher les

sujets qui sont ainsi objets des décrets éternels, pour leur conférer le sacrement de l'Ordre ?

Si oui, il devient impossible d'expliquer bien des décrets disciplinaires de l'Église, entre autres celui qui laisse les évêques libres de déterminer le nombre de ceux qu'ils peuvent et doivent admettre dans leur séminaire, et par conséquent ordonner prêtres. *Pro modo facultatum et diocesis amplitudine*, dit le Concile de Trente (De Sac. Ordinis, c. XVIII).

Si, au contraire, on admet que l'appel de l'Évêque est une cause exécutive de l'ordre de la Providence, et que, par conséquent, la vocation n'est portée au sujet que par cet appel, on comprend que l'évêque soit libre d'ordonner qui il veut, en se guidant d'après la sagesse humaine éclairée par les lumières de la foi; Dieu dans l'exécution de son plan éternel ne voulant appeler que par l'appel de l'évêque, de manière que ceux-là seuls que l'évêque appelle de fait sont appelés éternellement.

Si Dieu, par miracle, faisait connaître qu'il a choisi tel sujet pour le sacerdoce, comme il le faisait pour la royauté d'Israël, alors qu'il désignait lui-même au prophète celui qui devait être sacré roi, je comprends que le sujet pourrait réclamer l'ordination, mais nous savons qu'il n'en est pas ainsi pour le sacerdoce chrétien. L'exécution de la Providence est soumise à l'action des causes secondes que Dieu meut, sans doute, mais de manière que ces dernières soient

vraiment libres et aient une efficacité propre. C'est le cas de l'appel de l'évêque, cause libre, mais effective de la vocation, facteur essentiel de la manifestation du plan éternel, comme la volonté du sujet lui-même.

Quand il y a appel par cette autorité et acceptation de la part du sujet, alors nous pouvons dire que le sujet est vraiment appelé de Dieu, car, nous ne saurions trop le répéter, la vocation sacerdotale doit être considérée dans les limites de l'ordre d'exécution, et non dans l'ordre des décrets éternels, qui n'est connaissable que par sa réalisation dans le temps par les actions des causes secondes dont nous avons parlé.

Dans ce cas, on le comprend facilement, il ne saurait être question pour le sujet, « de découvrir un décret éternel qui aurait gravé en lui une empreinte quelconque, antérieure à l'élection qu'il fait du sacerdoce, décret auquel il devrait remonter, à travers cette empreinte, avant qu'il puisse passer à l'élection même du sacerdoce ». Non, la vocation sacerdotale ou l'appel de Dieu consiste formellement dans l'invitation au sacerdoce adressée au sujet par les ministres légitimes de l'Église ; Dieu par sa motion, faisait choisir le sacerdoce et accepter l'ordination par le sujet.

Certes, je ne contredirai pas celui qui, considérant les aptitudes et les goûts d'un jeune homme, dira de lui qu'il a la vocation sacerdotale, voulant signifier par ce mot que la Providence semble bien l'orienter

vers le sacerdoce, et qu'il est prudent pour lui de ne pas refuser de s'y engager, car les préparations providentielles existent, qui oserait le nier ? Mais je ne saurais plus comprendre celui qui soutiendrait que ces signes sont suffisants pour dire que la volonté éternelle de Dieu a déjà saisi le sujet comme terme de l'acte qui de toute éternité doit se traduire dans le temps. C'est toujours la même question qui revient. L'acte divin est éternel : à quel moment de la vie atteint-il le sujet pour lui transmettre ce qui, de fait, lui est préparé de toute éternité ? Comme nous l'avons vu, les signes de vocation ne sont pas suffisants pour que nous puissions affirmer que le sujet est déjà atteint définitivement par le décret éternel, même quand leur existence est bien constatée (que de surprises, en effet, dans cet ordre de choses). Il n'y a donc que l'appel de l'évêque accepté par le sujet qui puisse nous le faire dire avec certitude. Le décret éternel a dans l'ordre de l'exécution ces deux facteurs essentiels. Du moment que ces causes sont posées, l'ordre éternel reçoit son exécution. A ce moment, la vocation existe dans le sujet et l'on peut dire avec certitude qu'il est appelé (vocatus). Dans ce cas un sujet qui est de bonne foi, qui est jugé apte au sacerdoce par son directeur de conscience, qui est accepté par son évêque, peut devenir prêtre, s'il le veut, et être parfaitement tranquille au sujet de sa vocation. Si l'on suppose qu'il meurt après avoir été

ainsi appelé et avant d'avoir reçu la consécration sacerdotale, il reste toujours vrai qu'il a été appelé selon l'ordre des décrets éternels, seulement, il apparaît alors que selon ce même ordre il ne devait jamais être prêtre.

C'est dans ce sens que nous comprenons ce texte de saint Jean (XV, 16) : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis » : c'est moi qui vous ai choisis de toute éternité et qui vous ai établis dans le sacerdoce en donnant à votre volonté le libre mouvement par lequel vous avez choisi cet état ⁽¹⁾ ; et cet autre de saint Paul (Heb. V, 4) : « Nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron ». Dieu n'appelle plus lui-même sensiblement comme sous l'ancienne Loi ; c'est par l'autorité constituée par lui qu'il appelle ceux qu'il veut au service des autels, comme l'a si bien remarqué le catéchisme du Concile de Trente : *Vocari autem a Deo dicuntur, qui a legitimis ministris Ecclesiae vocantur.*

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici est confirmé par la décision des Éminentissimes

(1) C'est l'homme qui choisit le sacerdoce et c'est Dieu qui appelle. Ceci se comprend très bien si l'on se rappelle que la grâce actuelle consiste dans une motion de Dieu sur les facultés de l'âme, par laquelle l'homme est mis selon sa nature et dans l'ordre surnaturel. Or, comme nous avons le principe : *actus moventis in moto est motus*, il s'en suit que la grâce actuelle n'est rien autre chose que l'acte libre de l'âme en tant qu'il se rapporte à Dieu principe et fin de l'ordre surnaturel. (PAQUET, *De Reparatione*, 1897, p. 122.) Cette motion divine est intime, immédiate, et jouit d'une efficacité intrinsèque au point que le consentement de la volonté est l'effet de cette grâce et non point la cause de son efficacité ; de plus, sous cette action de la grâce, soit

Cardinaux (1er juillet 1912) : . . . « Rien de plus n'est requis de l'ordinand, pour être appelé canoniquement par l'évêque, que l'intention droite, jointe à l'aptitude, consistant dans les dons de la nature et de la grâce, suffisamment prouvée par la probité de la vie et de la doctrine et donnant l'espérance fondée que le sujet pourra exercer parfaitement les fonctions du sacerdoce et en observer saintement les obligations. »

On le voit, aucune allusion n'est faite à l'ordre de l'intention, aux décrets éternels. La question de la vocation, évidemment se pose et se résout dans l'ordre de l'exécution.

Qu'un jeune homme cesse donc de se tourmenter par la question de savoir si Dieu l'a prédestiné à devenir prêtre. Il a dans cette décision de Rome tout ce qu'il lui faut pour décider la question sans angoisses, en ne cherchant pas à connaître ce qui ne peut être connu. Qu'il prie bien, qu'il soit sincère, qu'il prenne conseil d'un sage directeur, et qu'il soit confiant. Dieu ne demande à personne l'impossible. Il veut que ceux qui ont la bonne volonté aient la paix et le bonheur. Qu'il devienne prêtre ; il sera certainement très agréable à Dieu et recevra

opérante, soit coopérante, l'opération de l'âme est libre et vitale, contrairement à l'enseignement de quelques-uns.

Il ne faut donc pas chercher à séparer réellement ce qui procède de la grâce et ce qui procède du libre arbitre. Non sic, ait Angelicus (c. o. l. III, c. 70), idem effectus causæ naturali et divinæ virtuti attribuitur, quasi partim a Deo, partim a naturali agente fiat, sed totus ab utroque secundum alium modum. (Cf. LEFEBVRE, *Tractatus de Gratia*). Tant il est vrai que la grâce actuelle est l'acte de Dieu qui meut, reçu dans l'homme, et cet acte est en même temps l'acte de l'âme mue par Dieu.

les grâces de choix que Dieu ne manque jamais de donner à ceux qui les méritent et les lui demandent.

Article II. — Vocation — attrait

Je ne sais pas jusqu'à quel degré la doctrine de la vocation-attraire avait cours parmi nous ; je veux donc simplement exposer ce qui doit être connu. Dans d'autres milieux, les idées reçues, un peu trop communément peut-être, étaient celles-ci :

« Nul n'a le droit de viser au sacerdoce s'il n'y est prédestiné de Dieu. La vocation est la marque de cette prédestination divine. Avant d'embrasser la carrière sacerdotale il faut écouter la voix de Dieu. Cette voix se traduit par une suite d'attraits spontanés, constants, presque irrésistibles : impulsion intime à promouvoir le règne de Dieu sur la terre, un goût inné et un pieux penchant pour les saintes fonctions de l'autel, une invariable tendance à se dévouer au salut des âmes. Entre les diverses marques qui peuvent faire connaître si l'on est vraiment appelé au sacerdoce, l'attrait ou l'inclination est la principale. Si un jeune homme ressent cet attrait, on le juge appelé à devenir prêtre ; sinon, on l'écarte comme ne possédant pas la vocation, eût-il d'ailleurs les dispositions nécessaires, car l'attrait est, pour l'ordinaire, le signe décisif, nécessaire. »

Comme on le sait, M. le chanoine Lahitton s'érigea en faux contre cette doctrine, qui tendait inconsciemment à diminuer le

nombre des vocations sacerdotales. Et voici la thèse qu'il soutint : Dès qu'un jeune homme possède l'idonéité, c'est-à-dire la science et la vertu requises, et l'intention droite, c'est-à-dire qu'il est guidé par le désir de la gloire de Dieu et du salut des âmes, il peut solliciter l'honneur du sacerdoce, et si l'évêque l'accepte, il sera réellement appelé de Dieu, il aura par là même la vocation divine.»

Pie X nomma une Commission Cardinale pour juger la discussion qui suivit la publication du livre du chanoine Lahitton sur cette question. Les deux thèses furent examinées à fond, et c'est celle du chanoine qui fut approuvée et louée à Rome. De plus, remarquons-le, les trois propositions approuvées par le Saint-Père ne sont pas l'œuvre de la Commission Cardinale : elle déclare elle-même formellement qu'elle les prend dans le livre soumis à son examen ; et elle les loue dans le sens même où le livre les établit. Une nouvelle édition de la *Vocation Sacerdotale* du chanoine Lahitton a reçu une nouvelle lettre d'éloges du Vatican le félicitant du service important rendu à la cause de la pure doctrine. ⁽¹⁾

(1) Voici cette lettre.

Le Souverain Pontife, Pie X, vous remercie de l'hommage filial que vous lui avez fait de la nouvelle édition de votre ouvrage sur la *Vocation sacerdotale*, et vous confirme à cette occasion les félicitations qu'il vous avait adressées lors de la première apparition de votre docte travail.

Déjà, l'année dernière, Sa Sainteté avait pleinement approuvé la décision prise, le 20 juin 1912, par les Éminentissimes Cardinaux spécialement chargés d'examiner la question doctrinale soulevée par la publication de votre livre.

Or la Commission Cardinalice, dans son jugement, approuvé par le Pape, reconnaît qu'il peut y avoir des vocations d'attrait, mais elle nie que ce soit le cas ordinaire des vocations ou que cet attrait soit nécessaire.

La règle générale qui se trouve établie définitivement par cette décision de l'autorité compétente, c'est celle donnée par saint Ignace dans le troisième temps pour une bonne élection.

Nous donnons ces trois temps, d'après le P. Bouvier, afin que la doctrine soit fixée bien nettement dans les esprits de ceux qui sont directeurs d'âmes et conseillers, ainsi que dans les esprits de ceux qui peuvent raisonnablement aspirer au sacerdoce.

Le premier est celui où la volonté de Dieu nous paraît si évidente qu'il nous est impossible d'en douter, ainsi qu'il est arrivé, par exemple, pour la vocation de saint Mathieu et de saint Paul... Nous sommes en face d'une grâce fort rare, absolument gratuite

En relevant le mérite de cette magistrale étude, la Commission cardinalice signalait avec éloges les points importants du concept traditionnel de l'Église mis par vous en lumière.

Après avoir pris connaissance de la présente édition, le Saint-Père vous félicite de nouveau d'avoir rendu un service important à la cause de la pure doctrine, et, comme gage de Son entière satisfaction, vous accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Avec mes félicitations et mes remerciements personnels, veuillez recevoir, Monsieur le chanoine, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

Après ces deux approbations et les éloges qu'elles contiennent, nous ne croyons pas qu'il soit exagéré de dire que désormais cet ouvrage de Lahitton est indispensable à quiconque s'occupe au recrutement ou de la formation des jeunes clercs : Curés, confesseurs, prédicateurs de retraite, professeurs et directeurs de Séminaires, parents chrétiens,

et plus ou moins miraculeuse ; il serait téméraire de l'espérer et même de la demander à Dieu. Ce sont les vocations de miracles.

Le deuxième temps est celui où l'âme sent pour telle détermination un certain attrait qui se prolonge ou se renouvelle, et qui, sans avoir l'éclat et la force irrésistibles que nous constatons dans le premier temps, lui fait croire cependant, sinon avec une certitude complète, du moins avec une forte présomption, que telle est la volonté de Dieu. Ce sont les vocations d'attrait.

Il y a un troisième temps où Dieu n'intervient ni par miracles ni par attrait, où il nous laisse nous déterminer nous-mêmes avec nos ressources ordinaires, la grâce et la foi, l'examen et la réflexion et au besoin les conseils de l'autorité et de l'expérience. . . L'âme n'éprouvant aucune motion perceptible soit du bon soit du mauvais esprit, peut arrêter elle-même son choix dans la tranquillité et la paix en pleine indépendance et liberté. C'est alors, dit le P. de Ravignan, que la raison éclairée par la foi devra remplir sa fonction la plus haute et sa mission la plus auguste sur la terre. Ce sont les vocations de raisons ⁽¹⁾.

(1) Un exemple très simple fera toucher du doigt la différence qui existe entre les résolutions qui ont l'attrait pour mobile et celles qui sont inspirées uniquement par la réflexion.

Voici deux personnes qui se déterminent à communier fréquemment. La première éprouve, depuis un certain temps, une véritable sollicitation de la grâce: tantôt c'est comme une voix qui lui reproche de ne pas s'asseoir au banquet divin que Notre-Seigneur daigne lui servir; tantôt c'est une invitation ineffablement suave à s'approcher de la Table Sainte. En vain cherche-t-elle à écarter ces

On le voit, ce troisième temps est le cas le plus ordinaire dans les décisions et la manière de procéder qui y est indiquée constitue la loi générale. C'est bien ce qu'a reconnu la Commission des Cardinaux théologiens... « La condition requise de l'ordinand, et appelée vocation sacerdotale ne consiste pas, au moins nécessairement et ordinairement, dans une certaine aspiration intime du sujet ou dans une invitation du Saint-Esprit à recevoir le sacerdoce.

« Au contraire rien de plus n'est requis de l'ordinand pour être appelé canoniquement par l'évêque, que l'intention droite, jointe à l'aptitude consistant dans les dons de la nature et de la grâce, suffisamment prouvée par la probité de la vie et de la

pensées qui s'accordent mal soit avec ses habitudes, soit avec ses idées sur la piété. Rien n'y falt ; la voix continue de retentir, à propos de tout et de lui faire entrevoir dans la communion le moyen par lequel Notre-Seigneur veut se communiquer à elle. Finalement elle se rend à cet attrait.

L'autre personne se détermine également à communier fréquemment, mais elle n'a rien éprouvé de semblable. Ce sont les récents décrets de Pie X qui l'ont amenée à réfléchir sur les avantages de la communion fréquente. Elle a compris enfin, que pour une âme en état de grâce, tout est profit dans la réception de l'Eucharistie, et elle s'est dit que les exhortations pressantes du Souverain Pontife étaient pour elle l'expression du bon plaisir de Dieu.

D'un côté la détermination est fondée sur l'attrait, de l'autre elle est fondée sur des raisons présentées par la foi. Semblables sont les vocations d'attrait et les vocations de raison (BOUVIER, p. 17).

Avec cette doctrine, les candidats ne sont pas tentés de renoncer au sacerdoce pour cette seule raison qu'ils ne constatent pas en eux cet attrait caractérisé du bon esprit. Les recruteurs du clergé ne se croient pas tenus d'attendre qu'on vienne leur déclarer, comme Samuel, qu'une voix du ciel a été entendue... Ils suggèrent à l'enfant, qui a les qualités voulues, que Dieu serait sans doute content s'il avait la générosité de se consacrer à son service, que les grâces déjà reçues semblent être le présage de celles qui lui sont encore destinées (BOUVIER, p. 49).

doctrine, et donnant l'espérance fondée que le sujet pourra exercer parfaitement les fonctions du sacerdoce et en observer saintement les obligations (1).

A cette doctrine déjà si claire, il faut ajouter pour résumer et conclure, que tout jeune homme qui en a les aptitudes peut désirer le sacerdoce ; personne n'est exclu. S'il le fait avec une volonté sincère d'en remplir les obligations et s'il est accepté par l'autorité légitime, il sera certainement un prêtre agréable à Dieu, et pourra être sans inquiétude sur sa vocation. Bien plus comme cette sublime dignité lui permet de mettre en pratique la vertu de charité et d'imiter la vie apostolique dont Jésus nous a donné l'exemple, ce jeune homme sera plus agréable à Dieu en devenant prêtre qu'en demeurant simple laïque (2). En résumé, « l'étude de la vocation, pour un jeune homme est purement et simplement, un examen d'aptitudes intellectuelles et morales » (Questions actuelles, t. 114, p. 577).

Nous sommes donc parfaitement autorisés à parler à un jeune homme des avantages du sacerdoce, à faire valoir les raisons qui militent en faveur de cette carrière, à

(1) « Il serait absurde de vouloir expliquer ces propositions dans un sens différent de celui de l'auteur et de mettre ainsi la Commission en opposition avec lui. Des auteurs ont cependant écrit dans ce sens. » (*Ami du Clergé*, 1913, p. 1050).

(2) C'est la conclusion du savant Père Vermeersch, professeur au Collège théologique de la Compagnie de Jésus, à Louvain, et qui, au jugement du Père Lintelo, S. J., le vaillant apôtre de la communion fréquente, « a magistralement exposé la doctrine des Pères et des théologiens sur la vocation, dans un opuscule qui s'impose absolument à l'étude des directeurs de conscience » : — « Quid

y insister même avec prudence et discrétion, et à le rassurer complètement sur les inquiétudes qu'il pourrait avoir, quand même il n'aurait jamais pensé à devenir prêtre. Car si l'expérience prouve que plus d'un bon et saint prêtre a senti de bonne heure de l'attrait pour le sacerdoce, d'autres non moins recommandables ont commencé leurs études sans avoir pour cet état un goût prononcé, même ils avaient des aspirations contraires. Plus tard ils ont fait une décision d'après les règles données dans le troisième temps, et partant d'après la réponse de la Commission des Cardinaux théologiens, et ils sont devenus des prêtres saints, heureux, répandant partout la bonne odeur du Christ.

COROLLAIRES.

Manquer sa vocation. — On dit souvent d'une personne qu'elle a manqué sa vocation. Cette expression ne doit pas être entendue dans le sens d'une désobéissance formelle à la volonté de Dieu, à moins d'une révélation particulière, ni dans le sens que

« autem de antecedente voluntate beneplaciti? Frustra hic
« rursus et sine valido argumento postulaveris specialem
« illam seu extraordinariam vocationem qua Deus interna
« locutione sua manifestavit consilia... Sed cum status
« iste proponatur ab Ecclesia in eundem iis qui sponte petant
« et admittantur, fas est cuilibet idoneo hunc statum appe-
« tere cum sincera intentione exequendi ejusdem status
« obligationes. Placent itaque Deo quotquot idonei recta
« intentione ad sacerdotium aspirant, idemque a legitima
« auctoritate obtineant. Immo, cum sublimis ista dignitas
« simul copiam faciat excellentis caritatis et vite aposto-
« licæ quam Christus primus est professus, per se magis
« placent Deo quam si laici permanserint. » (*De voc. rel.
et sacerdot.*, p. 42).

l'ordre des décrets éternels ou le plan providentiel a été brisé, mais pour signifier que cette personne a négligé de faire ce que la raison humaine aidée des lumières de la foi, lui conseillait sagement de faire. Le plan providentiel est loin d'être brisé par ce choix de l'homme, car, dit saint Thomas (Prima p. q. XIX, a VI) : « Ce qui paraît se soustraire à la volonté divine dans un certain cadre, y retombe dans un autre cadre voulu par Dieu ». Aussi, pour déterminer le degré de culpabilité de celui qui, mettant de côté des signes bien constatés, manque sciemment sa vocation, selon une expression assez répandue, il ne faut pas le considérer comme désobéissant formellement à la volonté de Dieu, mais plutôt comme manquant à la charité envers lui-même ou envers le prochain, car étant donné son tempérament, ses goûts, ses aptitudes, son salut est plus exposé et il fera moins de bien dans un état que dans un autre. Cependant, strictement, il peut, sans péché, choisir l'état qui lui plaira, pourvu qu'il soit décidé d'en remplir toutes les obligations. Décider sa vocation semble être une expression moins heureuse que cette autre : faire le choix d'un état de vie.

La culture des vocations. — Ici surtout, la doctrine que nous venons d'exposer devient intéressante et pratique. Cultiver les vocations, ce n'est pas précisément chercher ceux qui seraient déjà certainement atteints par le décret éternel, mais *découvrir*

ceux qui semblent déjà être l'objet d'une préparation providentielle et provoquer chez le plus grand nombre possible les efforts, les aspirations qui, un jour, leur donneront la force de mépriser le monde et de suivre Jésus dans la voie des conseils.

Certes nous ne pouvons pas changer le plan providentiel et faire que ce qui n'y est pas contenu arrive un jour, mais rappelons-nous que l'efficacité des causes secondes, la valeur de nos œuvres, les fruits de notre zèle, la force impétratoire de notre prières, tout est prévu et voulu dans l'ordination de la Providence, comme faisant partie de cet ensemble de choses que l'on appelle la préparation au sacerdoce et qui finalement amène un jeune homme à se donner au Seigneur.

Ils sont nombreux dans les paroisses les enfants qui donneraient des espérances fondées de devenir prêtres plus tard ; mais la dissipation, l'irréflexion, les fautes peut-être, les empêchent de prêter l'oreille aux voix intérieures et de suivre l'attrait qui se ferait sentir s'il en était autrement. Il faut que quelqu'un s'occupe de ces enfants et cette charge incombe aux parents et surtout au curé de la paroisse. Nous reviendrons sur ce sujet.

Chap. II.— La vocation religieuse

PRÉLIMINAIRES

a) *Doutes pratiques*

Plusieurs des principes que nous venons d'établir en parlant de la vocation-prédestination, et de la vocation-attraire s'appliquent à la vocation religieuse. Pour nous rapprocher, autant que possible de la pratique tout en nous efforçant d'exposer la théorie, rappelons un cas qui se présente souvent et qui nous aidera à procéder avec plus de clarté.

Souvent celui qui se voue à l'œuvre du recrutement des vocations religieuses est en présence de deux troupes d'âmes qui le mettent dans l'hésitation et l'embarras — Les unes lui font connaître spontanément qu'elles ont des velléités de se consacrer à Dieu, un attrait faible et lointain qui les empêche de se plaire dans le monde, mais qui n'est pas encore assez fort pour leur faire prendre une résolution généreuse et définitive et les conduire dans un couvent, lieu où l'on peut prier beaucoup et trouver la paix de l'âme. — Les autres, âmes encore dans l'épanouissement de la jeunesse, n'ont pas été flétries, ou du moins ne l'ont pas été profondément, par les faiblesses qui accompagnent quelquefois l'entrée dans la vie. Ne sentant pas des attrait bien

accentués pour le monde, elles semblent plutôt faites pour cultiver les sentiments les plus nobles, pour pratiquer les vertus conseillées dans l'Évangile ; même leur tempérament physique semble les disposer et les orienter vers la vie religieuse. Cependant le directeur et confesseur n'a encore reçu de leur part aucune confiance pour lui faire croire que la grâce a commencé à les préparer pour une décision assez prochaine.

Que va faire le prêtre obligé de diriger ces âmes ? Cette question qu'il se pose lui-même, le jette et le tient dans une inquiétude persistante qu'il ne réussit pas à faire cesser. — Cette âme qui est sollicitée à laisser le monde, est-elle vraiment appelée par Dieu à la pratique des conseils évangéliques ? ses dispositions sont-elles suffisantes pour lui permettre d'aller, en toute confiance, frapper à la porte d'un couvent ? que dois-je lui conseiller ? elle attend de moi, elle me demande la lumière. — Cette autre a toutes les aptitudes nécessaires pour entrer en religion, mais elle n'y pense pas . . . Cependant, il me semble que si elle connaissait les avantages de cet état, elle consentirait facilement à laisser le monde, et je suis bien porté à croire qu'elle serait heureuse en religion ; puis-je lui conseiller d'entrer ? Telles sont parfois les inquiétudes d'un directeur d'âmes.

Or, il arrive que cette personne qui a déjà manifesté des signes de vocations, continue à hésiter, et son directeur de même. Si,

dans la suite, des signes particuliers et évidents n'apparaissent pas, elle ne se croit pas capable d'entrer en religion, et, définitivement, elle fixe son sort dans le monde.— L'autre n'a jamais parlé de vie religieuse ; et, le confesseur n'osant pas la lui proposer, après avoir présenté des espérances fondées à celui qui la connaissait, elle finit aussi par rester dans le monde. Une telle manière d'agir fait évidemment perdre des vocations religieuses.

Pour bien faire comprendre quelle direction un confesseur peut et doit donner dans de semblables circonstances, disons d'abord en quoi consiste la vocation religieuse.

b) Vraie notion de la vocation religieuse

Que signifie pour une jeune fille ou un jeune homme, vivant dans le monde, cette question : quelle est ma vocation ? à quel état de vie Dieu m'appelle-t-il ?

D'abord, chercher sa vocation, ce n'est pas essayer de savoir s'il y a un décret de Dieu qui prédestine à tel état. Ce décret existe mais nous l'avons vu, mais il appartient à l'ordre de l'intention que nous ne pouvons pas scruter. Il faut absolument cesser de regarder de ce côté. Combien d'âmes se sont tourmentées par cette question de destinée ou de prédestination, et qui après bien des hésitations, sont restées dans l'état de vie commune parcequ'elles ont eu peur d'être malheureuses. Elles ont été influencées par la lecture de « Manuels » qui se plaisent à comparer la vie de l'homme à la

course des astres et au mouvement des engrenages ; choses déplorables, nous l'avons vu.

Non, comprenons-le bien, et surtout faisons-le bien comprendre aux intéressés, la question de la vocation se pose et se résout dans l'ordre de l'exécution, dans l'état où nous sommes et de la manière suivante.

A l'entrée de la vie, l'homme doit faire un choix en vue de son éternité. Il a devant lui l'état de vie commune, constitué par les préceptes et qui est un moyen d'acquérir la charité essentielle, sans laquelle on ne peut pas se sauver. Mais il a aussi, comme objet de son choix, l'état de perfection, constitué par les conseils évangéliques, ⁽¹⁾ qui exclut ce qui pourrait s'opposer à ce que l'âme se livre complètement à Dieu, qui est un moyen plus sûr et plus facile pour acquérir et augmenter la charité essentielle et même arriver à la posséder à un degré marqué de perfection.

Ce dernier état ne se distingue de celui de la vie chrétienne ordinaire que par les moyens de renoncement qu'il pratique ; sa fin est la même : seulement l'âme y trouve une plus grande assurance de son salut, et cet état est proposé par Notre-Seigneur à tous ceux qui le veulent embrasser.

(1) Ne pas oublier que si l'état de perfection est constitué par les conseils, la perfection elle-même réside essentiellement dans les préceptes et non dans les conseils (2^a, 2^e, q. 184, a. 3).

Que faut-il, en effet, pour entrer dans l'état de perfection ? Le vouloir et n'être pas retenu par un empêchement canonique.

Le vouloir, c'est-à-dire, vouloir aimer Dieu d'une manière de plus en plus parfaite en éloignant les obstacles qui s'opposent au progrès dans l'amour. Dieu n'a imposé de limites à personne dans la voie de la perfection. Au contraire, c'est pour tous qu'il a dit : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mat. V, 48). C'est un péché que d'empêcher, sans raisons, quelqu'un de marcher dans la voie de la perfection.

Dieu n'a défendu à personne de se dévouer au bien de ses frères, par la prière continuelle, dans les missions ou dans l'enseignement, car à tous il a dit : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés moi-même (Joan. XV, 12), partant, jusqu'à tout sacrifier pour vos frères comme moi-même j'ai tout sacrifié. »

Le choix d'un état de vie est donc une question de volonté, d'amour de Dieu, d'esprit de détachement et de sacrifice. Encore une fois, il ne s'agit pas de savoir s'il y a dans la pensée de Dieu un décret qui prédestine à tel état ; ce décret existe mais il est impossible de le connaître, et partant, de ce point de vue, il ne peut être question de manquer votre vocation.

Quoi, Dieu récompense un verre d'eau froide donné en son nom, et vous pour vous assurer son amour, pour vous fortifier dans son service, pour lui gagner des âmes en

faisant connaître son nom, vous êtes disposé à sacrifier des plaisirs légitimes, à renoncer à des jouissances permises, à vous séparer de vos parents, et vous croyez que vous pourrez ne pas être très agréable à Dieu, vous craignez que Dieu vous prive de grâces? Gardez-vous en bien, ce serait une erreur fatale et le renversement de toute la doctrine évangélique dont cette parole du Sauveur est le résumé : « Celui qui, à cause de mon nom, aura laissé sa maison, ses frères, ses sœurs et ses champs, recevra le centuple et possèdera la vie éternelle (Mat., 19-29).

Mais tout cela deviendra plus clair encore après que nous aurons fait la démonstration de cette vérité incontestable sur laquelle repose entièrement la véritable notion de la vocation religieuse : Tous les hommes sont invités à suivre Jésus dans la pratique des conseils évangéliques.

Article II. — Les Conseils Évangéliques

Nous allons rappeler ici une doctrine qui, sans doute, n'est pas inconnue à un grand nombre puisqu'elle est, selon le P. Vermeersch, la doctrine traditionnelle puisée dans l'Évangile, les Pères de l'Église et les principaux théologiens catholiques. Cependant, il faut bien avouer qu'elle n'est pas répandue autant qu'elle devrait l'être.

Voici la question. Est-il vrai qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des signes particuliers de vocation pour entrer en religion, et que quiconque n'ayant aucun empêchement,

soit de droit naturel, soit de droit ecclésiastique, peut, s'il le veut sincèrement, entrer en religion, certain que l'état religieux, choisi librement, sera présciemment l'état dans lequel Dieu le veut, et que, par conséquent, il peut cesser de se demander avec inquiétude, même parfois avec angoisse : Dieu me veut-il dans cet état ? Oh, si je savais, si j'étais certain... ! En d'autres termes, est-il vrai que dans bien des circonstances l'homme est libre de choisir son état de vie ? Ou bien encore pouvons-nous dire que Notre-Seigneur invite tous les chrétiens à le suivre dans la pratique des conseils évangéliques, et que cette invitation « assure, à tous ceux qui ont le courage de s'y rendre, les grâces nécessaires et même surabondantes pour y faire plus facilement et plus sûrement leur salut ? »

Nous pensons qu'il faut répondre affirmativement à cette question et nous donnons quelques-unes des raisons qui peuvent être invoquées en faveur de cette réponse. ⁽¹⁾

(1) Nous considérons comme certains les points suivants :

a) L'institution de l'état religieux par Jésus-Christ lui-même dans les passages où il donne les conseils évangéliques. « *Hæc est sententia omnium catholicorum recte sententium* », dit Suarez (*De relig.*, t. 3, tr. 7, l. 3, c. 2, n. 3).

b) Notre-Seigneur exhorte à la pratique des conseils évangéliques en s'y obligeant par vœu. En effet, quelqu'un pourrait dire que, par ces textes, Notre-Seigneur invite tous les hommes à la perfection, chacun selon son état, mais non à la perfection dans l'état religieux : car les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté sont de l'essence de la vie religieuse ; et dans les textes cités, Notre-Seigneur ne conseille à personne de s'engager à pratiquer la perfection en s'y obligeant par vœu. Cette objection ne vaut pas. Écoutons saint Bernardien de Sienne nous exposant la vraie doctrine : « Tu qui vere et pure notitiam veritatis quæris, fideliter discè quod ubi Christus consulit et com-

a) *l'Écriture Sainte*

a) Parlant de l'obéissance, Notre-Seigneur dit (Mat. XVI, 24) : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, et qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive. » Or, qui ne le voit ? les mots « si quelqu'un » sont tout à fait généraux et n'excluent personne. Ces paroles s'adressent à l'univers entier, elles sont dites pour tous, dit saint Jean-Chrysostôme : « si quelqu'un... femme, homme, prince, sujet, tous sont invités à entrer dans cette voie... »

b) Parlant de la pauvreté, le Sauveur dit (Mat. XIX, 29) : « Et quiconque aura quitté pour mon nom sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, en recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle ». Ici encore le terme « quiconque » est universel et n'exclut personne.

c) Enfin la chasteté, n'est pas recommandée en termes moins généraux (I Cor. VII, 17) : « Car je voudrais que vous fussiez tous comme moi ; mais chacun à son don

mendat assumptionem evangelicorum consiliorum propter perfectionis amorem semper intelligit et satis innuit illa assumenda esse sub voto. Nam, Mat. XIX, dans consilium de paupertate, ait : « Si vis perfectus esse, vade, et vende omnia quæ habes... Non enim perfecte reliquit omnia qui sibi retinuit, licentiam reacquirendi illa ; quod satis aperte patet. Item in eo Mat. XIX, tribuens consilium de castitate, ait : « Sunt eunuchi qui se castraverunt propter regnum cælorum. » Sed manifeste patet quod non se perfecte castravit qui sibi retinuit facultatem nubendi. Mat. quoque XVI, dans consilium de perfecta obedientia, ait : « Qui vult venire post me, abneget semetipsum »... Quis dubitat quod qui, quantum potuit, libertati suæ non renuntiaverit, perfecte libertatem suam non abnegavit ? Nec insuper perfecte sequitur Christum qui hanc sequelam, seu subjectionem, ac discipulatum voto non est professus. »

particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière, l'autre d'une autre... Que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur et selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé ».

Nous croyons utile de reproduire ici, en grande partie le commentaire de Corneille Lapiere sur ce texte : « Je voudrais, dit saint Paul, que tous fussent comme moi, c'est-à-dire vivant dans le célibat ; mais chacun a reçu de Dieu le don qui lui est propre c'est-à-dire le don de la chasteté conjugale, ou bien celui de la virginité, ou encore celui de la chasteté des veuves. Ce mot « don de Dieu » peut signifier deux choses : premièrement, l'état lui-même, c'est-à-dire le mariage, le célibat, et l'état religieux. Ces états sont un don de Dieu, en ce sens que Dieu les a tous établis par lui-même, ou par l'Eglise, et qu'il offre et donne ces états à ceux qui veulent les embrasser. Et ainsi, ce don propre à chacun des fidèles lui vient, en partie, de Dieu qui a établi l'état, et en partie, de la volonté de l'homme qui l'a choisi.

« Il est bien vrai que Dieu inspire quelquefois à telle personne en particulier le désir du célibat, et à une autre, la résolution de se marier, comme il arrive dans le cas où une reine peut, en embrassant le mariage, avoir des enfants vertueux, qui rendront de grands services à l'Eglise et à l'Etat. Mais Dieu ne fait pas toujours ainsi ; souvent *il laisse tout à fait à la liberté d'un grand*

nombre le choix du mariage ou du célibat. Si tel homme en particulier est dans tel état (le mariage par exemple), à proprement parler, cela vient souvent du choix libre qu'il en a fait. On peut dire cependant que le don qui lui est propre (l'état qu'il a embrassé), vient de Dieu, mais seulement en ce sens que Dieu, qui gouverne tout par sa providence générale, dirige chaque homme par l'intermédiaire des parents, des compagnies, des confesseurs, des maîtres et d'autres occasions, qui font que l'un embrasse le mariage et l'autre un autre état, mais cela librement ; car toute cette direction laisse l'homme libre.

« Remarquez donc que *l'Apôtre aurait pu enseigner que chacun a l'état de vie qu'il a bien voulu embrasser* ; il a mieux aimé dire que chacun tient de Dieu le don qui lui est propre ; car il veut consoler les époux. Il craint que quelqu'un d'entre eux ne se tourmente et ne se dise : *L'Apôtre voudrait que nous fussions tous dans le célibat comme lui ; et, moi malheureux que je suis, je me suis marié ; et c'est bien par ma faute que je me suis privé du grand bien du célibat, et que je me suis jeté dans les peines du mariage.* C'est, en effet, le propre des âmes faibles et affligées de se décourager, quand elles rencontrent des peines dans leur état. En pensant qu'elles auraient pu se les épargner, elles se tourmentent inutilement. Pour chasser ces regrets inutiles, saint Paul leur dit que leur état est un don de Dieu, dans le sens que nous venons d'expliquer,

afin que chacun vive en paix dans sa condition, la regardant comme un bienfait du Dieu qui l'a établie, et cherchant à s'y sanctifier avec joie et actions de grâces.

« En second lieu, on peut entendre par ces mots, — « don de Dieu » — que saint Paul applique aux états de vie chrétienne, la grâce propre à chacun de ces états. Pour vivre dans la fidélité conjugale, les époux ont besoin d'une grâce ; une autre grâce est nécessaire aux vierges pour pratiquer la virginité ; et cette grâce propre à chaque état vient formellement de Dieu ; parce que, supposé que vous ayez choisi un état déterminé, le célibat par exemple, *Dieu n'ayant pas voulu prescrire à chaque homme l'état qu'il doit embrasser, et lui laissant libre choix à cet égard, comme dans beaucoup d'autres déterminations à prendre*, il est de la sagesse de la Providence, dès que l'homme a fait son choix, de ne pas l'abandonner et de lui donner la grâce nécessaire pour vivre chrétiennement dans l'état qu'il s'est choisi. Dieu et la nature, en effet, ne nous font pas défaut dans les choses nécessaires, surtout puisque Dieu veut que tous les hommes soient sauvés (Tim. 2, 4), selon la parole de l'Apôtre, et cela dans quelque état qu'ils soient ; conséquemment, Dieu leur fournit à tous les moyens nécessaires au salut, et, s'ils veulent user de ces secours, ils peuvent vivre saintement et se sauver. . .

« Entendus dans ce sens, les paroles de l'Apôtre, — Chacun a de Dieu le don qui lui est propre — signifient : pourvu que,)

par suite de circonstances accidentelles, vous ne soyez pas obligé d'embrasser un état déterminé), *choisissez-vous l'état que vous voudrez, et Dieu vous donnera la grâce propre et convenable à cet état, afin que vous y viviez saintement.* C'est là le sentiment de saint Ambroise, et c'est là aussi ce que l'Apôtre a directement en vue, comme il est évident par ces paroles : « Mais je voudrais que tous fussent comme moi. » C'est comme s'il disait : J'ai accordé aux époux le mariage, je ne l'ai pas commandé, je voudrais même que tous pratiquassent la chasteté parfaite ; mais chacun a de Dieu le don qui lui est propre, qu'il en profite ; c'est-à-dire que celui qui a la grâce de la chasteté des vierges ou des veuves la reçoit comme un don de Dieu ; que l'époux qui a reçu la chasteté conjugale, et qui se conduit dans le mariage conformément à la loi divine, reçoive cette grâce comme un don du ciel ; que ce don serve à le consoler et à le faire vivre en paix.

« D'où il suit : 1° que Dieu donne aux religieux, même aux religieux apostats, le don et la grâce suffisante pour vivre dans la chasteté, s'ils le veulent, c'est-à-dire s'ils prient, s'ils pratiquent le jeûne, s'ils s'adonnent à de pieuses lectures, au travail et à de continuelles occupations. . .

« Il s'en suit : 2° que si quelqu'un change l'état dans lequel il vit contre un état meilleur, Dieu lui donne un don plus excellent, et la grâce plus grande qui convient à ce nouvel état. . .

« Il faut bien remarquer qu'il y a a diverses sortes de dons de Dieu. Les uns viennent entièrement de lui : tels sont, dans l'ordre de la nature, le jugement, la mémoire, un bon caractère : et, dans l'ordre de la grâce, toutes les vertus infuses dans l'Âme par Dieu, comme la foi, l'espérance et la charité, telles qu'elles sont données par le baptême à un enfant qui vient de naître.

« Il y a d'autres dons de Dieu, qui viennent de lui, à la vérité, mais qui ont besoin pour leur effet de notre coopération : c'est ainsi que les bonnes inspirations sont des dons de Dieu ; c'est ainsi que les bonnes œuvres et les actes de toute vertu sont des dons de Dieu, parce que Dieu donne pour les faire une grâce prévenante et une grâce coopérante, mais de telle sorte pourtant que Dieu veut que l'homme produise ces actes librement, et qu'il soit en son pouvoir de les faire ou de ne les pas faire. *Le don de la chasteté est dans cette seconde catégorie, et c'est en ce sens que l'Apôtre, l'appelle un don de Dieu.*

« Dans ceux qui ont l'habitude de garder la chasteté parfaite, le don de chasteté n'est autre chose que cette habitude même. Et dans ceux qui n'ont pas cette habitude, ce don est un secours suffisant de grâce tant intérieure qu'extérieure, préparée par Dieu pour chaque homme ; de telle sorte que chaque homme peut être chaste, s'il veut user de ce secours. *De ce que Jésus-Christ a donné à tous le conseil du célibat, il résulte*

qu'il a préparé, et est prêt à donner à chacun la grâce nécessaire pour le pratiquer ; car on ne conseille pas à l'homme ce qui lui est impossible, et le célibat est impossible à l'homme dans la grâce. S'il est prêt à donner à tout homme la grâce de la chasteté virginale, à plus forte raison l'est-il à donner la grâce de la chasteté conjugale. Tout homme a donc le don propre, c'est-à-dire la grâce propre à son état, « in actu primo », en ce sens qu'il peut l'obtenir, et que Dieu la lui a préparée ; et il aura cette grâce « in actu secundo », c'est-à-dire, qu'il sera vraiment prévenu et assisté de cette grâce dans ses actes, s'il veut prier sérieusement et constamment Dieu de lui donner le secours préparé, et s'il veut généreusement coopérer à la grâce que Dieu lui fournira.»

(1) Pour avoir toute la doctrine du savant Corneille Lapiere sur cette question, il faut encore lire son commentaire sur le texte de saint Mathieu (xix, 12) :

Sunt eunuchi qui seipso castraverunt propter regnum caelorum. Qui potest capere, capiat. Commentant ce texte, Corneille Lapiere a écrit : Hæc enim verba : Qui potest capere, capiat, hortantis et animantis ad cœlibatum, ait Hyeronimus et Chrysostomus, ac proinde significat illum a Christo consuli, ideo eundem esse in nostro arbitrio et potestate, si gratiam Dei invocare, illique strenue cooperari velimus. Nec obstat quod dicit : « Qui potest ; » hoc enim significat dumtaxat cœlibatum esse rem arduam, quasi diceret : Qui vult sibi vim inferre, qui vult libidini generose resistere, qui vult ad arduum continentie culmen conscendere, ille eandem amplectatur, capiat et capessat. Omnes ergo fideles habent potestatem non proximam, sed remotam ad continendum.

Mais il y a le verset II : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. Corneille Lapiere nous explique ce verset. Licet non omnes fideles habeant donum continentie, quo actu contineant, sicut non omnes justi habent donum perseverantie, quo actu in justitia perseverent ; tamen sicut omnes justi habent donum perseverantie quo in Dei gratia perseverare possint, si velint ; sic pariter omnes fideles habent donum continentie in actu primo, quo possint continere, si velint ; si videlicet vires

b) *Les Pères de l'Église*

Lisons maintenant ce qu'ont écrit les Pères de l'Église sur cette question. Je les cite surtout d'après Damascius.

« Que celui qui veut comprendre la parole du Seigneur sur la chasteté, dit Origène, en demande l'intelligence avec foi en celui qui l'a prononcé, et alors il verra l'effet de la promesse : Qui demande reçoit »

« Cette grâce a été donnée à ceux qui l'ont demandée, qui l'ont voulue, qui ont travaillé pour l'acquiescer, dit saint Jérôme ; car on donnera à celui qui demande, celui qui cherchera trouvera, on ouvrira à celui qui frappe. »

« Vous entendrez ces mots : quibus datum est, dit saint Grégoire de Nazianze ; joignez-y : cette grâce est accordée à ceux qui la veulent et donnent leur consentement. » Le saint docteur fait voir que c'est un don de Dieu, mais un don que Dieu ne refuse pas à ceux qui le demandent, ou, comme il le dit bientôt après, qui s'en rendent dignes, qui se le donnent à eux-mêmes.

et gratiam ad continendum assiduo a Deo efflagitent, ac Dei gratiæ ad custodiam oculorum, fugam odii, macerationem carnis, etc., cooperentur. Ita S. Chrysostomus, Origenes, Theophylactus, Euthymius, et Hieronimus hic, S. Augustinus (in Ps. 137), S. Ambrosius (Lib. 3, de vid.), Tertullianus (Lib. de Monog.), et alii, et patet ex hoc loco. Christus enim hic, æque ac Paulus (1 Cor. vii) cuilibet fidei suadet et consulit continentiam : nihil autem suadet et consulitur, nisi quod in hominis est arbitrio et potestate cum Dei gratia, quam scilicet Deus cuilibet postulanti præparat et offert. Secus est de dono prophetiæ, linguarum, curationum, miraculorum : hoc enim Deus non omnibus præparat et offert, sed paucis dumtaxat a se electis ad commune fidelium bonum. (Com. in Mat., c. XIX, v. 11 et 12.)

Il ajoute que les dispositions naturelles contribuent, il est vrai, à la chasteté, moins cependant que la volonté soutenue par la grâce.

« Le Seigneur savait, dit saint Ambroise, que la continence, conseillée à tous, serait embrassée par un petit nombre ; aussi a-t-il dit : Tous ne comprennent pas cette parole. »

« Dieu désire que tous les hommes demeurent vierges, dit saint Jean Chrysostome. Saint Paul en est témoin. Je souhaite, dit-il, que tous les hommes soient dans le même état que moi, savoir, dans l'état de continence. Toutefois, voulant nous ménager, et sachant que l'esprit est prompt mais que la chair est faible, le Sauveur n'a pas fait de son désir un précepte, il nous a laissé la liberté de choisir... Et ailleurs : Cette grâce est accordée à ceux qui veulent ; en parlant ainsi, le divin Maître fait voir que le secours d'en haut est nécessaire à celui qui entre dans cette carrière ; et ce secours est tout préparé pour quiconque veut en jouir.

« Oui, vous me donneriez la continence, si je frappais vos oreilles des gémissements sincères de mon cœur, s'écrit saint Augustin. Dans un autre endroit il prouve expressément que cette vertu est possible à tous, d'après la doctrine du Sauveur ; ce qu'il dit en particulier pour ceux qui sont dans la nécessité de l'observer.

« Suarez cite le texte suivant de saint Basile : Il est permis à chacun, au com-

mencement de sa carrière, d'embrasser et de désirer le genre de vie vers lequel il aspire, pourvu que ce genre de vie soit permis ; il peut librement s'engager dans le mariage ou dans la pratique du célibat.

« Ainsi les saints Pères, dont nous aurions pu multiplier les textes trouvent tous dans les paroles du Sauveur une invitation, une exhortation adressée à tous les hommes. Ils appuient spécialement sur ce passage, *Quibus datum est* : ils s'accordent à y voir une simple condition attachée à toutes les bonnes œuvres de l'homme, la nécessité de la grâce, du secours d'en haut, que Dieu ne refuse pas à une prière bien faite. »

c) *L'enseignement de l'Église*

Cette explication est entièrement conforme aux enseignements de l'Église. Comme les pasteurs, dit le catéchisme du concile de Trente, doivent se proposer de diriger les fidèles dans la voie de la perfection et du bonheur, et désirer pour tous avec ardeur ce que l'Apôtre souhaitait aux Corinthiens, lorsqu'il leur écrivait : Je souhaite que tous les hommes soient comme moi, c'est-à-dire que tous vivent dans la continence. . . Aujourd'hui que le genre humain s'est étendu jusqu'aux extrémités de la terre, non seulement aucune loi n'oblige pas au mariage, mais il est plutôt recommandé de vivre dans la continence, et tous y sont exhortés dans les Saintes Ecritures ; car l'état de virginité est préférable au mariage et le surpasse en perfection et en sainteté.

Et Léon XIII, dans son encyclique du 16 mai 1891, n'est pas moins formel : Nul doute, dit-il, que dans le choix d'un genre de vie, il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité ou de contracter un lieu conjugal.

Tout cela est bien d'accord avec ce texte (Eccli, XV, 14) : Dieu dès le commencement a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main de son propre conseil.

d) Les Théologiens

Saint Thomas ne parle pas autrement. Il se demande si le conseil donné par saint Mathieu (XIX, 21) au jeune homme : Si tu veux être parfait... ne s'adresse qu'à ce jeune homme, ou bien s'il s'adresse à tous les hommes, et il répond : Chacun doit suivre ce conseil, absolument comme s'il était adressé par le Seigneur lui-même à chacun en particulier... Bien que s'adressant au jeune homme le Sauveur ait parlé au singulier, ailleurs cependant il s'est adressé à tous (Mat. XVI, 24) : Si quelqu'un veut venir après moi... Ainsi donc, ce conseil donné par Jésus au jeune homme, il faut le considérer comme donné à tous les hommes par le Seigneur. (Opus. « Contra retrath. hom. a relig. ingres., » c. IX), (1a 2æ, q. 108, a. 6 ; 2a 2æ, q. 189).

Il faut donc dire que l'état religieux convient à tous, dit Passerini, et que tous peuvent y entrer, pourvu que d'ailleurs ils soient libres des liens du mariage, ou d'autres empêchements semblables qui s'y oppo-

sent. S. Thomas nous avertit avec raison que la vie religieuse n'est pas comme l'armure de Saul qui ne convenait qu'à Saul : mais elle est un bien qui convient à tous, et ou tout homme peut avec la grâce de Dieu, acquérir le repos éternel. (De hom. statibus et officiis, q, 189, a, X, n. 23).

L'abbé Berthier s'est appliqué à semer cette doctrine partout dans ses excellents livres sur la vocation et dans son « Abrégé de théologie. » Voici en particulier ce qu'il dit dans son opuscule, « Quelle est ma vocation », p. 78. Après avoir rappelé, avec Corneille Lapiere, que Dieu n'a pas voulu prescrire à chaque homme le choix d'un état particulier, en le laissant libre à cet égard comme dans beaucoup d'autres déterminations à prendre et qu'il est de la sagesse de sa Providence, dès que l'homme a fait son choix, de ne pas l'abandonner, et de lui donner les grâces nécessaires pour se sauver dans l'état choisi par lui, il continue :

Théophile. — Quelle consolente et large doctrine.

Le missionnaire. — Elle est surtout pratique. L'expérience prouve que bien des jeunes gens n'ont aucune marque particulière de vocation divine à tel ou tel autre état. Ils se trouveraient donc dans un embarras inextricable, s'ils n'étaient pas libres dans leur choix, et si, en choisissant un état librement et avec une intention droite, ils venaient à se priver des grâces que Dieu leur réserve et à compromettre

leur salut. Leurs directeurs ne seraient pas moins embarrassés qu'eux ; car quand Dieu ne manifeste pas clairement ses desseins, il n'est pas facile de les connaître.

Dans le même sens, l'abbé Berthier a encore écrit (Abrégé de Théol n. 3341) : « Qu'on ne craigne pas, en exhortant quelqu'un à la vie religieuse, de la lui faire embrasser sans vocation ⁽¹⁾ ; car les paroles d'un homme, sans un mouvement intérieur de la grâce, n'ont pas plus d'efficacité pour donner la vocation que pour procurer la conversion d'un pécheur, comme l'enseigne S. Thomas (Opus. XVII, 10). Nous sommes les aides de Dieu, soit pour la vocation, soit pour la conversion. »

(1) Il ne s'agit pas ici évidemment de pousser dans la vie religieuse une personne qui n'en aurait ni le goût, ni le désir, et qui ne voudrait pas en remplir les obligations, c'est-à-dire qui ne serait pas inclinée à le faire par une motion de la grâce. Saint Thomas (2a 2ae, q. 189, a. 9) dit que ceux qui engagent les autres à entrer en religion non seulement ne pèchent pas, mais ils méritent une grande récompense. Il s'agit ici de la prédication extérieure, d'une exhortation qui consiste à mettre en pleine lumière les avantages de l'état religieux et à rappeler que, si vouloir suivre Jésus dans la voie du renoncement est un don de Dieu, ce don n'est pas réservé à un petit nombre, mais il est offert à tous ceux qui le demandent et sont dans les conditions pour l'obtenir. Dans l'article premier de la même question 189, saint Thomas dit : « Non sunt ex necessitate ad difficilia cogendi antequam per Spiritum Sanctum interius ad hoc instigentur, ut difficilia propria voluntate assumant. » Mais du moment que, à la suite d'une exhortation et de conseils, une âme éprouve cette action de la grâce, elle a la vocation dans ce sens qu'elle est mue par l'Esprit-Saint ; avant cela elle ne l'avait pas. Si toute bonne pensée nous vient de Dieu, à plus forte raison cette inclination vers la vie religieuse. Qu'on ne craigne donc pas en exhortant quelqu'un à la vie religieuse de la lui faire embrasser sans vocation. En principe il ne faut pas retarder d'obéir, il ne faut pas résister à cette motion de l'Esprit-Saint, car s'il est vrai que Non est in hominis potestate prohibere Spiritum Sanctum (Eccli. VIII), il ne faut pas oublier que l'Apôtre a dit (Thess. V) :

Le P. Vermeersch, dans l'opuscule déjà cité, prouve abondamment, lui aussi, que considérée en elle-même, la voie des conseils évangéliques est proposée à tous les fidèles.

e) La raison Théologique

Il semble bien établi d'après les Saintes-Ecritures, les Pères de l'Eglise, les meilleurs commentateurs et théologiens, que l'invitation de Notre-Seigneur à la vie parfaite s'adresse à tous les hommes. — Maintenant, que nous dit la raison ? — Nous le faisons remarquer au commencement, pouvons-nous croire que Dieu refusera ses grâces à ceux qui voudront sincèrement le servir dans la pratique des conseils évangéliques en répondant à l'appel général adressé à tous les hommes sans exceptions ? Raisonnablement nous ne le pouvons pas. Il est vrai qu'un appel spécial ou une destination providentielle particulière peut se manifester

Spiritum noli extinguere, et qu'il a reproché aux Juifs de toujours résister à l'Esprit-Saint : Vos semper Spiritui Sancto resistitis (Act. vii).

Pour bien comprendre la signification du mot vocation, lorsqu'il est employé pour désigner la motion du Saint-Esprit dans une âme, l'inclinant vers un bien meilleur, il faut se rappeler ce qui suit : Gratia actualis est ipsa libera animæ operatio prout hæc claudit habitudinem ad Deum principium et finem supernaturalem... Et sedulo notetur quod non est dividendum realiter in homine id quod est ex gratia ab eo quod est ex libero arbitrio. Non sic, ait Angelicus (III Cont. Gent., c. 70) idem effectus causæ naturali et divinæ virtuti attribuitur, quasi partim a Deo, quasi partim a naturali agente fiat, sed totus ab utroque secundum aliud modum. Sic velle bonum aliquando tribuitur Deo in SS., sicut cum dicitur : « Deus est qui operatur in vobis velle et perficere » (Phil., 2, 13). Aliquando autem attribuitur ipsimet voluntati : « Velle adjacet mihi » (Rom., 7, 18). Verius tamen attribui debet et Deo et voluntati simul : « Non ergo sed gratia Dei mecum » (I Cor., 15, 10). (Lepicier, De Gratia).

ter, mais cela n'est pas le cas ordinaire et de plus cela n'est pas nécessaire pour qu'une personne puisse embrasser l'état religieux. Comment, en effet, Dieu pourrait-il donner ses grâces à ceux qui se donnent partiellement à lui et les refuser à celui qui voudrait le servir en se donnant à lui sans réserve ? Il est bon de lire ici le commentaire des conseils évangéliques par le R. P. Auguste Damanet, S. J., dans son « Manuel pour le choix d'un état de vie : » « Les paroles du Sauveur sont explicites ; ici, comme lorsqu'il s'agit du salut, la volonté est la seule condition requise. Malgré la différence essentielle qui existe entre les préceptes qui ne souffrent aucune délibération, et les conseils proposés aux disciples généreux, qui veulent être du nombre des parfaits, les deux phrases où le divin Maître donne la règle des deux genres de vie, de la vie commune et de la vie de perfection, sont identiques. Libre à tous de se sauver ou de se perdre, de choisir le bien ou le mal ; »... si vous voulez, »... Si vis perfectus esse... Les termes sont les mêmes. En adressant cette parole au jeune Israélite, Jésus-Christ ne lui donne pas un conseil particulier, il lui pose une condition générale, que tout fidèle est invité à remplir, celle de vouloir ; la volonté efficace est donc la seule condition nécessaire »... « Nous avons comparé plus haut les deux passages : » « Si vous voulez entrer dans la vie », « Si vous voulez être parfait. » Dans les deux cas le Seigneur s'adresse à la libre volonté de l'hom-

me ; l'invitation est différente, mais la condition est la même. S'agit-il d'observer les commandements ou de mener une vie parfaite, l'un et l'autre est possible, pourvu qu'on le veuille. On peut tout avec le secours de celui qui nous invite, et, d'après les Pères déjà cités, ce secours est tout préparé, pour quiconque veut en jouir, il est accordé aux fidèles qui le demandent.

« D'ailleurs est-il raisonnable de faire dire au Seigneur : Si vous voulez, c'est-à-dire, si moi je veux : or, l'explication qui restreint à quelques élus le sens général de l'écrivain sacré : Si vous voulez être parfait, aboutirait à cette absurdité. Evidemment on ne peut pas interpréter les discours de Dieu de manière à donner un sens désirable à ses paroles. Enfin, proportion gardée, il se passe ici quelque chose d'analogue à ce qui arrive par rapport au salut... Non que la grâce de Dieu manque à l'homme, mais l'homme manque à la grâce, et ainsi plusieurs se perdent par leur propre faute.

« Comme nous l'avons déjà dit, tous ne sont pas appelés à embrasser effectivement les conseils de l'Évangile, mais la voie est ouverte à tous, et Dieu donne à tous les fidèles la grâce de la prière, avec la quelle on peut répondre à cette invitation et recevoir un don plus parfait.

« On doit comprendre maintenant ce qu'il faut penser de certaines paroles trop souvent répétées : l'état de perfection est le partage de quelques élus ; c'est le privilège de quelques âmes choisies. Cette

assertion peut présenter deux sens différents qu'il ne faut pas confondre : si on l'entend de ceux qui suivent l'attrait divin, elle est incontestable ; mais entendue de ceux que Dieu invite à suivre le chemin des conseils, et de ceux-là même qui peuvent le faire s'ils le demandent, s'ils le veulent sincèrement, l'assertion n'est plus admissible ; nous croyons l'avoir démontré.

« Ce que nous venons de dire sur cette matière, nous l'avons puisé dans les saints Pères et dans les écrits du docteur angélique que nous citons presque à chaque pas. Car dans un sujet si délicat, il faut se défier de soi-même et s'attacher aux enseignements des meilleurs maîtres. »

f) La solution du cas

Les témoignages cités jusqu'ici contiennent une solution au cas posé dès le commencement de cet article.

Que cette personne qui veut entrer en religion, mais qui craint que Dieu ne la veuille ailleurs, dans la prière et le recueillement, réfléchisse bien sur les grandes vérités de la religion, et qu'elle prenne une détermination. Puis quand son choix sera fait, qu'elle demeure tranquille. L'état qu'elle aura choisi sera celui dans lequel Dieu la veut, et les grâces de Dieu ne lui feront pas défaut. Si elle veut sincèrement être fidèle aux obligations de l'état religieux, elle peut entrer dans cet état sans crainte d'être un astre en dehors de sa voie, ou une roue en dehors de son engrenage.

A cette autre qui ferait un bon sujet en religion, qui a déjà des marques de vocation, mais qui ne semble pas y penser, le directeur de conscience peut, même il doit proposer la vie plus parfaite, la pratique des conseils évangéliques. C'est alors, je crois, qu'il peut se rappeler le texte de l'abbé Berthier, celui de saint Thomas et du Cathécisme du C. de Trente disant que c'est une bonne œuvre d'exhorter les autres à entrer en religion. Il peut lui parler franchement, et prier Dieu qu'il daigne éclairer cette âme et l'incliner pour son plus grand bien. Qui sait, si dans le plan providentiel, ce prêtre n'est pas l'instrument qui doit amener cette personne à des réflexions profondes et préparer une détermination généreuse. Le mot de Mgr Gay revient ici sous ma plume : « Beaucoup d'âmes se perdent par notre timidité, c'est-à-dire parce que nous n'osons pas leur proposer la vie surnaturelle telle que Notre-Seigneur l'a instituée. »

g) Les principes et la pratique

Tout ce qui précède se rapporte à la doctrine considérée en soi. En pratique, il ne faut pas oublier ce que disent les auteurs approuvés comme Berthier (cf. *Des règles à suivre dans le choix d'un état*), Damanet (cf. *Moyens de faire une bonne élection*), saint Thomas (Ia 2æ q, 108, a. 4) : « Considérés en soi les conseils conviennent à tous, mais étant données les dispositions de quelques-uns, il arrive qu'ils ne conviennent pas à chacun. » Dans Vermeersch, le

lecteur trouvera tous les conseils pour l'application des principes énoncés dans le présent article. (Cf. Opus. cit., parag. 2, p. 33, *Corollaria de eorumdem principiorum prudenti usu*).

Et que l'on ne craigne pas, en agissant ainsi, de dépeupler la terre au profit des cloîtres. Non, les hommes seront toujours plus empressés à courir après les biens de la terre, les plaisirs, les honneurs, qu'après la perfection évangélique ; car, selon la belle interprétation que donne Corneille Lapierre du texte de saint Mathieu (XX et XXI) : « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus », tous sont appelés à la pratique des conseils évangéliques, mais il y en a peu qui ont le courage de se rendre à cette invitation du Sauveur adressée à tous les hommes sans exception. Vermeersch (p. 9) donne la raison de ceci en faisant remarquer que la grâce efficace n'est pas la même pour tous les hommes et fait que l'un plutôt que l'autre désire la sainteté et embrasse la voie des conseils.

h) Craintes inutiles

Je termine en faisant encore deux citations. Saint Jean Chrysostome prévient une objection : « Voulez-vous connaître la volonté de Paul ? Je désire que tous les hommes soient comme moi, dit-il, dans l'état de continence vous voulez que personne ne se marie ? Telle n'est pas ma pensée, je n'empêche pas, je ne blâme pas ceux qui veulent se marier, mais j'ai dit, pour

montrer quel est mon désir, que c'est un bien pour l'homme de se passer de femme.

Saint Augustin (De bono viduitatis) écrit ce qui suit : « Que vos paroles aussi bien que vos exemples attirent sur vos traces un grand nombre d'âmes, et que ce zèle que vous mettez à vous faire des imitateurs ne se refroidisse pas devant les plaintes de quelques hommes vains et légers. Comment, disent-ils, pourra se perpétuer le genre humain, si tout le monde vit dans la continence ? Comme si la seule raison de l'existence du siècle présent n'était pas l'accomplissement de ce nombre de saints que Dieu a prédestinés ; et comme si, ce nombre une fois comblé, la fin du temps ne devait pas suivre immédiatement.

« Une autre objection qui ne doit pas non plus ralentir votre ardeur à rendre les autres participants de votre heureux sort, est celle-ci : Le mariage étant aussi un bien, ne s'en suit-il pas, si tous vivent dans la continence, qu'on ne trouvera plus dans le corps mystique de Jésus-Christ tous les biens, les moindres comme les plus grands ? Mais d'abord, quand vous tâcheriez de persuader à tout le monde la continence, alors même peu l'embrasseraient. Car tous ne saisissent pas le sens de cette parole. Mais puisque l'écriture dit : qui peut comprendre comprendra, ceux qui peuvent la comprendront, si on ne néglige pas de la faire entendre à ceux qui ne la comprennent pas. Ensuite il ne faut pas appréhender que tous la comprennent ; car,

supposé que cela arrivât et que tous vécut-
sent dans la continence, nous devrions croire
que c'est un effet de la prédestination divine,
et que le mariage a porté des fruits suffisants
dans ce grand nombre de membres de Jésus-
Christ qui ont déjà quitté cette vie. »

i) Conclusion

Notre-Seigneur invite donc tous les hom-
mes sans exception, à le suivre dans la
pratique des conseils évangéliques, et cette
invitation assure à tous ceux qui ont le
courage de s'y rendre les grâces nécessaires
et même surabondantes pour y faire plus
surement et plus facilement leur salut. (1)
Un appel spécial n'est pas requis. Mais
il y a plus que cela encore.

Puisque les conseils évangéliques sont
adressés à tous les hommes, décider sa voca-

(1) « En résumé, les états de vie ont ceci de commun
qu'ils sont tous proposés au libre choix des hommes, qui
peuvent se porter vers tel ou tel selon leurs préférences
légitimes, sûrs d'être toujours dans un état voulu de Dieu
et d'y trouver les grâces nécessaires et abondantes pour se
sauver.

Mais parmi ces états de vie, certains sont de plein-
pied : l'on peut non seulement s'y présenter, mais encore
y entrer sans aucune formalité juridique. D'autres sont
fermés par une barrière et monopolisés entre les mains
d'une autorité préposée aux appels d'admission : ce sont
les états réservés. Les uns réservés d'autorité purement
civile et administrés par les Supérieurs qui reçoivent mis-
sion des chefs de l'Etat civil : armée, magistrature, etc
en général, les états qui ont plus spécialement pour objet
le bien commun, plus que le bien de l'individu.

Les autres, réservés d'autorité ecclésiastique ; ce sont
les divers ordres religieux. Là, les Supérieurs qui appel-
lent tiennent leurs fonctions de l'Eglise et médiatement de
Dieu.

Un état enfin, est réservé d'autorité divine : là, les
Supérieurs reçoivent directement de Dieu mission d'ap-
peler et d'admettre. (2) (3) (4) (5).

tion, faire le choix d'un état de vie ne consiste donc pas précisément à se demander si l'on doit quitter le monde pour entrer en religion, mais plutôt à chercher si l'on a des raisons suffisantes, pour renoncer à suivre Jésus dans la pratique des conseils, pour rester dans l'état de vie commune.

Cette conclusion peut surprendre tout d'abord, mais elle découle logiquement de la saine doctrine. Saint Ignace n'a-t-il pas dit : « Il faut plus de marques pour décider que Dieu veut qu'un homme reste dans un état où il suffit d'observer les commandements, que pour croire cet homme appelé à suivre la voie des conseils, car Notre-Seigneur a très ouvertement exhorté à la pratique des conseils (Direct. c. 22, 4) ; et Suarez n'a-t-il pas aussi écrit (I. v, c, 8, 2) : « Chacun doit penser que l'état religieux lui convient, à moins qu'il n'ait acquis la certitude du contraire, ou par des raisons sûres, ou par l'expérience. »

Que penser maintenant du confesseur qui donnerait comme direction à un jeune homme ou à une jeune fille qui le consulte et lui manifeste son intention de se consacrer à Dieu : « Tu ne t'es jamais amusé, tu ne connais pas le monde ? Eh, bien... va, fais -toi des amis, cherche à t'amuser autant que tu pourras, et puis dans quelques mois tu reviendras me voir. » N'est-elle pas également fautive et nuisible au recrutement des vocations la direction du confesseur qui dirait : « Vous sentez-vous assez de générosité pour vous dévouer dans

la vie conjugale ? si oui, allez sans crainte, ne pensez pas à la vie religieuse. » Il y a des détails, des nuances de pratique que l'on ne peut saisir que dans une étude approfondie de la saine doctrine.

Le confesseur qui, selon la doctrine du Catéchisme romain, désire avec ardeur pour tous ceux qui lui sont confiés, le bien supérieur d'une vie plus parfaite et plus heureuse, agit autrement. Il ne craint pas de proposer, prudemment, la voie des conseils, et surtout il se garde bien d'en détourner ceux qui commencent à éprouver les mouvements de la grâce.

Les Moyens

Chap. I. — La prière ⁽¹⁾

La prière est une arme puissante que Dieu, dans sa bonté, a mise entre nos mains. Son efficacité n'a pas de bornes, le Sauveur lui-même l'a déclaré : Et quoi que vous demandiez à mon Père en mon nom, je le ferai (Jean, XIV, 13). Cette efficacité de

(1) Le Père Lhoumeau (*La vie spirituelle à l'école du B. G. de Monfort*, p. 248) nous fait remarquer que l'on a trop souvent confondu la valeur méritoire de la prière avec la force ou vertu d'impétration, qui est le fruit propre de la prière et ne peut être dit du mérite qu'au sens large. La valeur, en effet, c'est le prix ou le mérite d'un acte, auquel correspond une rétribution : ici la justice est plus ou moins en cause, selon qu'il s'agit du mérite rigoureux ou de celui de convenance. Quant à la prière, elle peut être, il est vrai, considérée comme une bonne œuvre ; et, à ce titre, elle

la prière est, comme cause seconde, exécutive de l'ordre de la Providence. Elle entre dans le plan providentiel avec des effets déterminés qu'elle produit d'une efficacité propre : Il accomplira la volonté de ceux qui le craignent ; il exaucera leurs prières et il les sauvera (Ps. 144, 19). — Celui qui demande reçoit, celui qui cherche trouve (Matt., VII, 8).

Or, ces prières que nous faisons ne nous obtiennent pas seulement les choses qui dépendent immédiatement de Dieu, mais aussi un grand nombre d'autres qui sont en relation immédiate de causalité avec les divers agents naturels. Il est vrai que ces agents naturels sont déterminés *ad unum* et produisent nécessairement leurs effets, cependant la prière les dirige les oriente selon les fins que nous demandons, et cela dans deux cas.

Dieu peut par un miracle changer l'ordre de la nature et accorder à la prière un effet qui se trouve en dehors de cet ordre. De

aussi a sa valeur ou son mérite, soit rigoureux, soit de convenance ; mais envisagée comme demande, elle n'a pas à proprement parler une valeur, c'est plutôt une force ou une vertu d'impétration. Je n'obtiens pas, en effet, parce que mon action est méritoire, mais parce que je demande au nom de Jésus-Christ dont la promesse et les mérites donnent force à ma prière. En priant je ne m'adresse pas à la justice, mais à la bonté de Dieu. De là vient que l'impétration et le mérite sont séparables. Les saints, par exemple, dans le ciel, prient et obtiennent, bien qu'ils ne puissent ni mériter ni satisfaire. Plus loin, il fait remarquer que si nous pouvons renoncer à toute la valeur satisfactoire de nos œuvres en faveur du prochain, nous ne pouvons pas renoncer à la valeur impétraire de toutes nos œuvres bonnes : car, cette valeur, au moins en partie, nous est nécessaire pour notre salut et notre sanctification selon la volonté divine.

toute éternité, cette prière était connue, et telle dérogation aux lois du monde est accordée à l'efficacité de la prière. C'est ainsi qu'Ézéchias, qui devait mourir selon les causes naturelles, obtient par la prière encore quinze années de vie. (Is. XXVIII, 1. 5.)

Mais l'efficacité de la prière s'étend aux événements naturels sans qu'il soit toujours besoin d'invoquer le miracle. La raison en est que ces événements naturels, v. g. germination des graines, pluies bienfaisantes, etc., dépendent naturellement et immédiatement du concours de plusieurs causes. Or, bien que chacune de ces causes soit déterminée *ad unum*, cependant, leur concours harmonieux est contingent, fortuit quant à nous, mais non quant à Dieu, qui, tout en respectant les lois naturelles, peut disposer diversement les influences des agents physiques les uns sur les autres, de manière qu'il y ait, par exemple, fertilité et abondance dans une région, stérilité et disette dans une autre, et cela sans déroger aux lois de la nature. Il en sera ainsi de la salubrité de l'air, des vents de tempêtes et des autres nécessités et dangers qui sont l'objet de nos prières et de nos supplications.

Appliquons cela à la question des vocations ; car, si la prière a cette efficacité pour préparer les événements naturels, combien plus il faut compter sur elle pour préparer les choses de l'économie surnaturelle.

Par la prière nous pourrions obtenir un milieu favorable, fertile même, pour la germination et le développement des vocations. Dans nos familles, ⁽¹⁾ paroisses, maisons

(1) Nous ne voulons pas tomber dans l'exagération, mais puisque nous sommes à parler de l'influence de la famille, nous voulons rappeler, avec le cardinal Mercier (Psy., t. 1, p. 206) que l'éducation d'un enfant repose sur des principes psychologiques qu'il ne faut pas ignorer.

« A-t-on jamais réfléchi suffisamment sur le fait que les sensations et les impressions inconscientes ou vaguement conscientes jouent dans notre vie un rôle considérable. Elles entraînent après elles des émotions, des inclinations ou des répugnances qui, à notre insu, influent beaucoup sur nos dispositions habituelles, notre bonne ou mauvaise humeur, notre tempérament, notre caractère. Cette remarque a beaucoup d'importance au point de vue de l'éducation : elle prouve, en effet, qu'il y a lieu de tenir grand compte des impressions qui, dès le plus bas âge, agissent habituellement sur l'âme de l'enfant. »

Que dire donc de ces familles où les enfants sont élevés dans une atmosphère de mondanités. Dès l'âge de 3, 4, 5 ans, ces enfants ne voient aux murs du salon ou sur les tables, que des tableaux qui suintent plus ou moins la volupté et qui sont évocateurs d'idées malsaines, quand ce ne sont pas des nudités que l'on décore du titre d'œuvres d'art ; ils n'entendent que des discours en rapport avec la vie mondaine et voluptueuse : impressions inconscientes ou vagues qui forment déjà le tempérament et préparent des inclinations pour un âge plus avancé. Et puis quand l'enfant a atteint 8, 10, 12 ans, c'est la même série d'impressions qui se continue, avec une connaissance et une conscience plus réfléchies, des caprices toujours satisfaits et des inclinations sensibles jamais mortifiées. Aussi nul n'est surpris de constater chez ces enfants une corruption précoce et comme une inclination irrésistible au vice. A moins de secours spéciaux ces enfants comprendront difficilement les grands mots de renoncement, de mortification et de vie religieuse. C'est ailleurs qu'il faut chercher les sujets pour l'apostolat. (Mortifications chez l'enfant, cf. *Sem. rel. de Québec*, 1914, p. 343).

Il faut chercher plus loin encore les influences sur l'enfant dans la famille. Il y a deux principes en Psychologie :

a) — Toute idée incline à l'acte dont elle est la représentation, tend à se faire acte : c'est la loi de l'idéo-dynamisme.

b) — L'acte suscite le sentiment dont il serait l'expression normale.

Eymieu indique ainsi l'application de ces principes : « Puisque l'idée incline à l'acte, puisque tout phénomène psychologique laisse une empreinte dans la chair, il s'en

d'éducation, il s'établira une atmosphère salubre par les bons exemples et les influences saines qui y seront multipliées et par l'éloignement de tout scandale, de toute perversion, de tout vent de tempête qui brise et ruine parfois les plus belles et plus légitimes espérances.

suit que le corps du nouveau-né n'est plus l'argile vierge et sans histoire dont fut pétri le premier homme, mais une matière travaillée par les pensées et les désirs des aïeux, et qui en garde la trace : c'est l'application de la première loi. — Mais puisque, d'après la seconde loi, les attitudes, les manières d'être, tendent à ressusciter les sentiments, il est à prévoir qu'il y aura tendance chez l'enfant à sentir et donc à agir facilement comme les aïeux, surtout dans les catégories de phénomènes où l'organisme a une part prépondérante et où, par suite, il garde une empreinte plus profonde. Et, en effet, on constate que les vices qui se transmettent le plus sont la débauche et l'ivrognerie.

La même combinaison de ces deux lois explique également l'influence de la mère dans le nourrissage de l'enfant, quand elle lui donne son lait, une matière préparée par elle pour lui, une matière vivante de la vie de la mère et rapidement transformée dans la vie de l'enfant avec laquelle tout l'harmonise, une matière donc où elle met à son insu le moule tout prêt pour y couler ses premiers sentiments.

Le batelier gouverne sa barque au large ; mais souvent, s'il y a fait peut-être des changements de ses propres mains, il l'a reçue en héritage, et ce sont les aïeux qui l'ont construite. Ainsi de nous. — Et il avait raison plus qu'il ne le pensait, Napoléon, de répondre, quand on lui demandait à quel âge devait commencer l'éducation de l'enfant : « Vingt ans avant sa naissance, par celle de sa mère. » (Ouv. cit., p. 191.) Tant il est vrai que ce sont les parents, surtout la mère, qui préparent, en grande partie, les vocations. — (ÉYMIEU, *Le gouvernement de soi-même*).

Encore un mot. Dans maints salons, on trouve des séries de cartes postales dites « artistiques » ou de fantaisie. « Il n'y a là rien de bien rassurant pour nos mœurs et pour l'avenir de l'enfant. Des portraits de femmes sont exposés qui ne se tireraient pas avec honneur d'un débat avec la morale. Ne parlons pas du décolletage, fort peu édifiant déjà, mais que penser de ces gestes lascifs, de ces attitudes provocantes, de ces coquetteries de mauvais aloi, que nous voyons sur toutes ces cartes et qui sont de véritables roueries d'une sensualité agressive. Croit-on qu'il suffise d'être enveloppé de tissus, si l'on fait de son mieux pour que le regard les supprime. Et certains yeux ne disent-ils pas ce que la pudeur défend d'exprimer ? Évidemment tout cela n'est pas bien moral ni bien chaste.

Grâce à une disposition providentielle des événements, obtenue par nos prières, un enfant sera protégé, pendant son jeune âge, contre les mauvais compagnons et les influences corruptrices. Il y aura de nombreuses et ferventes mères de famille qui désireront, avec des intentions droites, le sacerdoce ou la vie religieuse pour l'enfant qu'elles ont conçu, et qui s'appliqueront à former son cœur. Ah ! si toutes les mères connaissaient bien tout ce qu'elles peuvent faire pour l'œuvre des vocations ! Outre ce concours harmonieux des causes secondes, il y aura l'action de la grâce sur les âmes. Cette grâce, ne l'oublions pas, est absolument nécessaire, car c'est elle qui meut les volontés ; Dieu seul peut la donner, mais il la donnera à cause de nos prières.

Dieu fera en sorte que tout parlera aux jeunes âmes ; les événements auront un langage inspirateur de vocations ; les petites épreuves, l'influence d'un ami, le déploiement d'une belle cérémonie, même la simple

Il semble, vraiment, que ces cartes, dont on fait un échange si considérable, n'ont, très souvent, d'autres conséquences pratiques que d'apprendre à la jeune fille, à la femme, au jeune homme, le secret des coquetteries malsaines, des impudeurs élégantes, plus pernicieuses cent fois que les autres. Aussi dans les foyers où l'on tient à voir fleurir les bonnes mœurs et à ne pas laisser pénétrer le goût des frivolités plus que mondaines, il serait peut-être bon d'exercer, sur les albums collection de la jeune fille, une surveillance soignée."

Ah, si l'on veut que l'enfant grandisse avec le sentiment chrétien, l'esprit de sacrifice, il faut qu'on mette sous ses yeux, dès son bas âge, des tableaux édifiants : scènes de la vie chrétienne, dévouement de missionnaire... il faut que la mère lui parle de l'amour de Dieu, lui raconte des traits édifiants, des dévouements...

vue d'un bon prêtre ou d'un religieux, tout cela pourra devenir semence de vocations. (1)

Et puis, plus la prière sera fervente, plus grands seront les effets qu'elle obtiendra, car la ferveur est la mesure d'efficacité de la prière, c'est bien connu. A ce propos, il me sera permis de rappeler une doctrine qui est en relation intime avec la question présente. Elle semble, tout d'abord, n'intéresser que ceux qui sont entrés en religion, mais nous verrons bientôt qu'elle rejaille sur notre sujet lui-même.

Si tous les hommes peuvent désirer et obtenir la vie parfaite dans la pratique des conseils évangéliques, faut-il croire qu'il y a des limites imposées à une âme religieuse quant à ses progrès dans la charité et l'amour de Dieu ? Non, assurément, car Dieu n'a pas indiqué d'autres limites que lui-même à l'âme qui entre dans les voies de l'amour : Soyez parfaits comme votre Père céleste lui-même est parfait (Matt., v. 68). Tous ceux qui sont entrés en religion peuvent donc, doivent même aspirer aux degrés

(1) Il faut donc se garder de mépriser ou même de négliger les impressions (vocations) de 8, 10, 12 ans ; il faut croire à la réalité de l'action divine et surnaturelle dans une âme d'enfant : s'appliquer à rendre l'enfant plus attentif à seconder lui-même l'action de la grâce. Sinon, on court risque de répondre, comme autrefois le grand-prêtre à Samuel : « Enfant, ce n'est rien, dormez toujours. On verra plus tard. » Cependant c'était bien le Seigneur qui parlait.

Il faut aussi bien comprendre que tous ces moyens extérieurs : lectures, impressions, charmes de la liturgie, recueillement du cloître, modestie d'un religieux, sont souvent les véhicules de la grâce ; ils appartiennent à la catégorie des grâces extérieures qui ne constituent pas l'appel strict, mais le préparent. Ceci est confirmé par l'histoire des meilleures vocations.

les plus excellents de cette vie religieuse, chercher à en atteindre les sommets dans la contemplation.

L'*Ami du Clergé* ⁽¹⁾ (1911, p. 561) pose ainsi la question : Quels sont ceux qui sont appelés à la contemplation ? et il répond :

« A cette question deux réponses opposées sont faites : pour les âmes parfaites en général, disent les uns ; pour quelques âmes privilégiées seulement, disent les autres. La contemplation, disent les premiers, est le terme de l'oraison ; la méditation, disent les seconds, est son propre terme. Les personnes qui se retirent du monde et font profession dans un ordre contemplatif, si elles sont généreuses et bien dirigées, arrivent d'ordinaire à la contemplation, dit-on d'une part ; et de l'autre : En général, au moins et a priori, on peut leur assurer qu'elles n'obtiendront pas ce miracle. Enfin, selon les uns, les personnes qui font sérieusement oraison et qui veulent par un détachement universel se donner entièrement à Dieu passent d'ordinaire à la voie contemplative ; tandis que, selon les autres, elles ne doivent point envisager la contemplation comme un terme ordinaire auquel elles puissent tendre, mais se fixer résolument dans la méditation comme dans la voie commune, voie plus sûre et plus capable de les conduire aussi bien à la grande sainteté.

(1) Les articles de l'*Ami* ont été mis en volume sous le titre : *La Contemplation*, par LAMBALLE.

« Il est impossible de méconnaître a souverain gravité de cette controverse. Il en découle deux méthodes de direction spirituelle à peu près opposées.

« Certains directeurs, en effet, font désirer la contemplation ; ils s'efforcent d'y préparer les âmes et de les acheminer par des renoncements et des sacrifices continus ; et quand ils jugent que le moment est venu, ils permettent de cesser l'oraison de discours. Les autres ne s'étonnent jamais de ne point trouver dans les âmes le besoin d'attention amoureuse à Dieu qui constitue la contemplation ; et ils veulent jusqu'au bout les exercer dans la méditation, même la plus aride, sans se demander si ce n'est pas le besoin de ne penser qu'à Dieu qui leur rend impossible toute autre considération... Evidemment, si les premiers ont raison, les seconds sont un obstacle à la grâce ; ils lient obstinément à la terre des âmes qui voudraient s'envoler vers le ciel. Aussi comprend'on la véhémentement indignation des saints, d'un saint Jean de la Croix en particulier (Vive flam., str. 5, v. 3, par. 4) contre les directeurs qui prennent parti de tout ignorer dans cette importante question. » (1)

(1) Voici les raisons qui ont déterminé le Père Scaramelli à écrire son *Directoire mystique* : « Il est, en effet, dit-il, deux choses que j'ai comprises et comme touchées du doigt dans l'exercice de mon ministère. La première, c'est qu'il se rencontre à peu près en tout lieu quelque âme que Dieu conduit par ces voies extraordinaires à une haute perfection. La seconde, c'est qu'il y a grande pénurie de confesseurs expérimentés qui entendent bien la conduite de Dieu dans les âmes. Aussi, le plus souvent, ces directeurs craignent avec raison d'entreprendre le soin de ces âmes, ou bien ils l'entreprennent témérairement. »

L'Ami partage l'opinion des premiers, développe très bien sa thèse, et conclut ainsi : « La contemplation est le terme normal de la vie spirituelle ; les âmes avides de perfection ont le droit d'y prétendre, et leurs directeurs doivent les y disposer. » (1)

— Voici l'application pratique. La vraie doctrine sur la vocation religieuse fera qu'un plus grand nombre d'âmes seront invitées à entrer en religion ; toutes celles qui y entreront seront invitées à en atteindre les sommets ; et plusieurs, voyant le chemin libre, comprenant qu'il n'en dépend que

(1) Les auteurs sont d'accord pour admettre que la vie religieuse n'exige pas une vocation spéciale. Elle est la perfection de la vie chrétienne, et par le fait que tous ont la vocation d'être chrétiens, tous peuvent aussi aspirer à la perfection de cette vie, parce que l'appel de Notre-Seigneur s'adresse à tous. — Tous peuvent donc, en principe, désirer être religieux et faire des démarches pour être admis dans un couvent. On ne peut donc pas dire qu'il y ait là une vocation spéciale. — Et cependant quand on parle de la grâce de la vie religieuse, ne lui donne-t-on pas le nom de vocation ? Les âmes qui ont reçu cette grâce ne remercient-elles pas Dieu de cette vocation qu'elles considèrent comme bien spéciale et offerte à un petit nombre de choisis ? Si l'on y prend garde, on remarquera qu'on emploie le même langage quand il s'agit du sacerdoce ; on dit : la vocation sacerdotale, et seuls les appelés doivent s'approcher de l'autel. Et ici, personne ne peut le nier, il y a vraiment vocation spéciale. Tous les chrétiens n'ont pas le droit de prétendre au sacerdoce ; c'est un ordre à part, choisi par le Christ pour diriger les fidèles. Si tous sont invités à entrer dans la bergerie, tous ne peuvent être bergers, et aucun doute qu'il ne faille pour cela une vocation.

Disons-nous qu'il faut parler de la contemplation comme nous parlons du sacerdoce ? Nous pensons que ce ne serait pas la vérité. C'est à la vie religieuse que nous la comparerons plutôt ; et de même que pour la vie religieuse nulle vocation spéciale n'est exigée, de même la contemplation est offerte à tous, et tout chrétien, par le fait qu'il est appelé à la perfection, est aussi appelé à la contemplation . . .

Nous croyons être vraiment dans l'esprit de l'Église du XXe siècle, en prêchant le retour à l'ancienne tradition si longtemps abandonnée. Nous croyons répondre à l'appel de S. S. le Pape Pie X. Ce que nous combattons, ce n'est

de leur volonté, de leur générosité, de leur fidélité à correspondre à la grâce, se mettront à l'œuvre et, aidées et soutenues dans leurs efforts par la communion de chaque jour, elles atteindront ces sommets. Que l'on réfléchisse maintenant sur la valeur impétratoire de la prière adressée à Dieu par ces âmes nombreuses et ferventes, et l'on aura lieu d'espérer, par ce moyen, la multiplication des vocations. Dans l'ordre surnaturel, les choses se passent assez souvent comme dans l'ordre naturel : un choc, un ébranlement suffit pour déterminer des actions multiplées des causes les unes sur les autres et produire des effets puissants.

ni un livre ni une théorie ; c'est plutôt, dirons-nous, un esprit. Nous ne croyons pas qu'il faille faire de la mystique un jardin fermé où quelques privilégiés peuvent seuls venir jouir des faveurs divines. Nous voudrions qu'on en revint à la considérer comme une source d'eau vive où toutes les âmes délicates et ferventes peuvent, avec la grâce de Dieu, au moins venir tremper les lèvres, s'il ne leur est pas donné de s'y désaltérer et de s'y plonger entièrement. La vie mystique est le but vers lequel doivent tendre toutes les âmes qui veulent se sanctifier.

Nous n'ignorons pas les oppositions qui s'élèvent contre cette manière de voir. Pie X aussi en rencontra dans certains milieux, encore tout imprégnés de l'esprit janséniste, quand il demanda qu'on invite le peuple à la communion fréquente. Le Pape allait contre des idées communément reçues ; il allait contre la lettre (je ne dis pas contre l'esprit) de quelques saints docteurs des trois derniers siècles ; il ne croyait pourtant pas aller contre la tradition de l'Église, puisque c'est cette tradition qu'il voulait restaurer. Les fruits de la communion quotidienne, les consolations que les directeurs de collèges et de communautés trouvent depuis que le désir du Pape est suivi, prouvent que le Pape a vu juste et que le commerce intime avec Dieu n'est jamais sans utilité.

Ce que Pie X a dit de la communion, nous le disons de la vie spirituelle en général, de l'oraison, de la mystique. Nous voudrions que cet esprit large se répande, parce que c'est un esprit éminemment chrétien et que ce sont les vrais chrétiens qui font le plus défaut à la société moderne.

(Revue augustinienne, tome 16, p. 76).

Pie X nous donne l'exemple de la confiance que nous devons avoir dans la prière.

Connaissant lui-même le besoin de vocations dans l'Eglise, le 6 mai 1905, il accorde une indulgence de 300 jours, une fois par jour, à la récitation de la prière suivante pour obtenir le bon choix d'un état de vie : « O mon Dieu, vous qui êtes le Dieu de la sagesse et du conseil, vous qui lisez dans mon cœur la droite volonté de ne plaire qu'à vous seul et de me diriger, dans le choix d'un état de vie, uniquement sur vos saints désirs ; accordez-moi, par l'intercession de la très sainte Vierge, ma mère, et de mes saints protecteurs, spécialement de saint Joseph et de saint Louis de Gonzague, la grâce de connaître quel état de vie je dois choisir, et, après l'avoir connu, de l'embrasser afin que je puisse y chercher et y augmenter votre gloire, faire mon salut, et mériter la céleste récompense que vous avez promise à ceux qui accomplissent votre divine volonté. Ainsi soit-il. »

Le 29 mars 1908, il accorde encore une indulgence de 300 jours à la récitation de cette autre prière pour demander des vocations sacerdotales :

Ant. Quid statis tota die otiosi? Ite et vos in vineam. meam.

V. Rogate Dominum messis.

R. Ut mittat operarios in messem suam.

Oremus. Deus, qui non vis mortem peccatoris, sed magis ut convertatur et vivat da, quæsumus, per intercessionem B. Mariæ semper Virginis et omnium Sanctorum,

operarios Ecclesiae tuæ, qui sint cooperatores Christi, et se impendant et superimpendant pro animabus. Per eundem D. N. J. C.

C'est donc dans la prière que nous trouvons le premier moyen de multiplier les vocations, nous rappelle cette parole de l'Esprit-Saint : *Multum enim valet deprecatio justi assidua.* (Jac., v, 16.) La prière du juste, faite avec assiduité, a une grande puissance.

Chap. II. — L'Eucharistie

— Nous avons confiance qu'une prédication eucharistique suivie fera naître des âmes eucharistiques, et que ces âmes eucharistiques deviendront, pour un grand nombre, des âmes religieuses et sacerdotales.

Pour bien comprendre comment le culte de l'Eucharistie contribuera efficacement à nous donner des vocations, il importe de connaître quel est l'effet propre de ce sacrement. Il faut avouer que c'est une question assez difficile, puisque les meilleurs commentateurs de saint Thomas s'en sont tenus eux-mêmes à des notions assez générales. Tentons cependant de donner quelques explications sur ce sujet, en prenant pour guide le cardinal Billot.

C'est un fait que tous les sacrements produisent la grâce lorsqu'il n'y a pas d'obstacle, et, partant, donnent ou augmentent en nous la charité. Mais ceci est un effet commun à tous les sacrements ; et comme Notre Seigneur a voulu en instituer plu-

sieurs, il faut que chacun produise un effet spécial, propre, que l'on appelle grâce sacramentelle. Autrement, il n'y aurait pas eu de raison de multiplier les sacrements.

Comme le sacrement d'Eucharistie ne se distingue pas des autres précisément en ce qu'il produit ou augmente en nous la grâce sanctifiante et la charité, bien qu'on doive lui attribuer à ce point de vue une excellence et une efficacité plus grandes, nous nous demandons donc quel peut bien être son effet propre.

En principe, les sacrements sont institués pour nous protéger contre les faiblesses laissées en nous par le péché originel, et, partant, chacun est ordonné à guérir une blessure particulière faite à notre nature par ce péché originel, celle-là même qui est opposée à la fin pour laquelle le sacrement est institué. ⁽¹⁾

Or l'Eucharistie est un sacrement ordonné à entretenir et à augmenter en nous la charité, de manière que cet entretien, cette augmentation, ce perfectionnement de la charité qui nous unit à Dieu, qui nous fait l'aimer, vivre en lui et pour lui, soit sa fin propre. *Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui. . .*

(1) « Hinc, si sacramenta vree sunt in remedium lapsus et in *ligaturam vulnerum* quæ in lapsu contraximus, rationabiliter dicitur gratia sacramentalis addere, supra gratiam communiter dictam, dispositiones quasdam habituales plus minusve concupiscentiæ immunitivas in variis et multiplicibus ramificationibus ejus, et ita quidem ut unicuique sacramento sua propria ac specialis veluti *ligatura* respondeat. » (Billot, *De Ecd sacram*, Romæ, 1900, p. 90.)

celui qui me mange vivra aussi par moi (Jean, VI, 57).

Par conséquent, le secours spécial apporté à l'Âme par ce sacrement sera ordonné à ce que le sacrement puisse obtenir sa fin d'une manière plus parfaite, à favoriser cette augmentation et ce perfectionnement de la charité, à éloigner les causes qui peuvent s'y opposer, et ceci de deux manières. La grâce sanctifiante produite par les sacrements, à ne la considérer qu'en elle-même, est d'une excellence telle qu'elle est capable de nous faire produire tous les actes de perfection nécessaires pour nous unir à Dieu et redresser notre nature en corrigeant les faiblesses et les désordres du péché originel. Cependant, ces effets ne sont pas, tous et toujours, produits dans une âme ; mais tantôt l'un, tantôt l'autre, selon les circonstances multiples de sujets et de conditions.

L'Eucharistie étant le sacrement de l'union à Dieu par l'amour et la charité, son effet propre sera d'assurer la fin du sacrement en dépouillant l'homme de tout ce qui s'oppose à cette union. Or, ce qui s'oppose en nous à notre union, à notre fusion avec Dieu, c'est le manque de conformité de notre volonté avec celle de Dieu, c'est l'attache à notre volonté propre que nous préférons souvent à la volonté divine, c'est le moi devenant centre et fin des activités personnelles, lorsqu'il devrait céder toujours sa place à Dieu seul. Cette tendance à rechercher le moi, à nous en tenir

à notre volonté propre, a sa racine dans le péché d'orgueil qui le premier a infecté la nature humaine.

La grâce sacramentelle de l'Eucharistie sera donc une qualité permanente, stable de sa nature, une disposition qui fera disparaître, ou du moins tendra à faire disparaître, cet égoïsme par lequel l'homme adhère à lui-même seul, se recherche et se veut lui-même, et par là empêche l'union, la fusion de sa volonté avec celle de Dieu. (1)

(1) « Quia ergo omne sacramentum per gratiam sibi propriam alligat vulnes nature lapsæ quod suo proprio fini contra riat, consequenter dicendum videtur medicinalem Eucharistiæ ligaturam apponi contra illud natura corrupta vulnus, ex quo provenit ut tam facile unusquisque ad suam modicam personam omnia refert ut ad finem, cum nihil sit quod magis directe impediatur charitatem Dei et proximi. — Paucis verbis, sacramentalis gratia Eucharistiæ sacramenti est dispositio quædam sanativa illius egoismi quo homo sibi soli inordinate adhaeret et in se uno suum coarctat affectum. »

C'est un fait que nous souffrons de l'égoïsme sous toutes ses formes. Les hommes de renoncement et de sacrifices sont trop souvent réduits à l'impuissance et écrasés par le grand nombre de jouisseurs égoïstes. Qui n'a déjà compris que l'Eucharistie est le remède.

Il serait intéressant de développer ce point en faisant une revue des maux dont le monde souffre, et de constater comment cette grâce sacramentelle de l'Eucharistie combat directement le mal dans les différentes manifestations qu'il revêt au milieu de nous, et de faire voir la justesse des directions et ordonnances de Pie X. En voici l'idée.

Nous savons que l'orgueil se retrouve à la racine de tous les désordres. *Initium omnis peccati est superbia* (Eccli. X, 15). Or l'orgueil dans l'homme est un appétit désordonné de sa propre excellence. Il consiste à s'élever au-dessus de ce qui a été déterminé par la sagesse divine ; essentiellement il est un manque de soumission à la volonté divine, et en tant que tel, il est toujours opposé à l'union parfaite avec Dieu par l'amour et la charité. (2a 2æ, q. 162, a. 5.) Or l'effet propre de l'Eucharistie étant ce que nous avons dit, on fera facilement l'application aux maux les plus importants dont le monde souffre et que l'on nomme romantisme en littérature, dilettantisme en morale, individualisme en sciences sociales, modernisme en religion, etc...

Un profond psychologue, M. P. Courget, à une question posée au public pour savoir quel était le mal dont souffrait

Quant à l'autre manière d'après laquelle la grâce sacramentelle aide le sacrement à produire pleinement son effet, je dirai, en un mot, qu'elle consiste dans ces actes fervents d'amour excités et provoqués par le sacrement lui-même, aussi longtemps que dure la présence réelle dans le communiant.

On le voit donc ; par l'Eucharistie, l'homme cesse de se rechercher lui-même, il se dépouille de ce qui est le plus lui ; il oublie le moi, la volonté propre, pour chercher et trouver son union intime avec Dieu. C'est l'*abneget semetipsum* dont parle Jésus, tendant à nous faire revêtir d'une manière plus parfaite la forme du Christ. ⁽²⁾

Il y a une loi de l'amour qui veut que l'amant considère comme siens la volonté et les biens de l'aimé ; et à cause de cela, l'amant agit pour son ami comme pour lui-même. — Or, comme l'Eucharistie est le sacrement de l'amour, nous revêt de la for-

la France, fit une profonde et suggestive réponse dont voici un extrait : « Pour moi la caractéristique de la décadence actuelle, c'est qu'il y a énormément de personnalités, mais qu'il y a fort peu de personnes ; qu'il y a énormément d'individualisme et presque pas d'individualités... Ce qui frappe... en politique, en littérature, dans l'industrie, dans les arts, depuis cinquante ans, c'est le contraste entre la tension de l'énergie et la faiblesse des personnalités. Ce qui manque à la France en toutes choses c'est l'individu. Pourquoi ? précisément parce que la France est individualiste et que la plus sûre manière de tarir l'individu, c'est d'exalter en lui le personnalisme aux dépens des énergies collectives. »

(2) « Talis igitur est effectus hujus sacramenti in homine communicante, qui a sua forma quodammodo recedit ut in Christum dilectum transferatur, soluto eo quo continebatur intra semetipsum ; nam sicut res naturalis non amittit formam nisi solutis dispositionibus quibus forma in materia retinebatur, ita oportet quod ab amante terminatio illa, qua intra terminos suos tantum continebatur, amoveatur. » (P. 503).

me du Christ, on comprend que le communiant sera animé d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et le bien des âmes que Dieu aime, ne voulant pas autre chose que ce que Dieu veut et, faisant siens les intérêts de Dieu. C'est là, encore une fois, le renoncement, l'abnégation du moi, selon l'Évangile ; c'est là ce qui rend l'homme capable de faire des sacrifices, capable d'entreprendre de grandes choses pour la sainte cause de Dieu et des âmes, et de les accomplir ; en un mot, c'est là ce que fait l'apôtre, l'homme d'œuvres.

Appliquons tout cela à notre sujet.

Le prêtre est un autre Christ. Or, l'Eucharistie étant ordonnée à nous revêtir de la forme du Christ, son usage fréquent préparera certainement des âmes sacerdotales.

Quest-ce, en effet, pour un jeune homme que vouloir être prêtre ? Écoutons saint Paul (Heb., V, 1) : *Tout Pontife est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés.*

Lisons le catéchisme du concile de Trente : . . . « Ceux qui veulent entrer dans les ordres sacrés doivent se proposer . . . de le servir (Dieu) avec sainteté et avec justice dans quelque ministère spécial de l'Église . . . Ceux qui sont engagés dans les Ordres sacrés sont de plus obligés de s'acquitter des fonctions saintes de leur ministère : comme d'offrir pour eux-mêmes et pour tout le peuple le sacrifice de la messe, d'expliquer

aux fidèles la Loi de Dieu, de les exhorter à la garder avec joie et avec soumission, et de leur administrer les sacrements que Jésus-Christ a institués pour leur communiquer ses grâces : de sorte qu'étant séparés du reste du peuple, ils sont employés aux fonctions du plus grand et du plus excellent de tous les ministères. »

Donc, vouloir être prêtre, c'est vouloir s'associer au sacerdoce éternel du Christ. Par conséquent, il faudra avoir, dans l'exercice de ce sacerdoce, les même intentions que le Christ lui-même dans ses fonctions de prêtre de la Loi nouvelle. (1a 2ae, q. 184, a. 8.)

Or le Christ est venu dans le monde pour remplacer les holocaustes et les victimes qui n'étaient plus agréables au Père ; il s'est offert, victime sainte, pour rendre à Dieu l'hommage et les adorations qui lui sont dus. (Heb., X, V.) Il est venu, de plus, opérer la rédemption des âmes, *propter nostram salutem descendit de calis*, et les rendre à son père, ne voulant pas en laisser périr une seule. (Jean, XVII.)

Partant, vouloir être prêtre, c'est avant tout vouloir mettre sa volonté en parfait accord avec celle du Christ victime et Rédempteur, c'est vouloir donner et consacrer sa vie toute entière à une œuvre, celle, même pour laquelle le Verbe n'a pas hésité à descendre dans le sein de la jeune vierge d'Israël.

Il sera facile maintenant de comprendre comment l'Eucharistie préparera admira-

blement un jeune homme à devenir prêtre, puisqu'elle lui fera perdre sa forme de nature déchue et lui fera revêtir celle du Christ. — La loi de l'amour s'appliquant, les intérêts de Jésus : la glorification de son Père et le salut des âmes deviendront ses intérêts; à l'exemple de son Maître et modèle, il sera prêt à s'élancer dans la voie pour accomplir les volontés de Dieu. Comme les saints, il voudra embrasser le monde dans les bras de son amour pour le présenter à Jésus, il voudra mourir pour sauver des âmes. Qui pourra dire en effet les ardeurs de la flamme de charité allumée dans les cœurs pendant les colloques mystérieux de l'âme du communiant avec le Cœur de Jésus ! Ce Cœur, qui a formé le disciple de l'amour pur et ardent, doit former encore d'autres apôtres. Je dis même que de véritables apôtres ne seront jamais formés d'une autre manière.

Et puis, non seulement l'Eucharistie nous donnera des vocations sacerdotales, mais elle nous donnera aussi des vocations religieuses en plus grand nombre : car une réception plus fréquente du sacrement qui fait germer les vierges produira, il n'y a pas à en douter, des fruits plus abondants de renoncement et d'abnégation évangéliques. Aussi le P. Tesnière a eu raison d'écrire : « Demandez aux sectes protestantes de vous montrer la virginité offrant à Dieu de ses mains pures la victime sainte de l'expiation, ou adoptant dans l'amour d'une maternité surnaturelle toutes les faiblesses de l'enfance, toutes les douleurs de la ma-

ladie, tous les abandons de la vieillesse, pour se dévouer à les servir d'un cœur où l'amour de soi-même n'a plus le droit de réclamer aucune part, ni d'inspirer de crainte, ni d'imposer de réserve. Mais non, l'histoire démontre que le martyre et la virginité sont des fruits réservés de la communion.» (*Prédication euck.*, V. I, p. 75.)

Mieux que ce consul romain qui portait la paix et la guerre dans les plis de sa toge, le prêtre, dans l'Hostie de son ciboire, porte le salut du monde, la vie des âmes, la semence des vocations. Le Christ est venu apporter le feu sur la terre, nous sommes les incendiaires chargés de répandre ce feu dont il veut que la terre soit embrasée. Une parole froide et sèche n'atteindra jamais ce but ; pas plus que si, dans l'exercice de notre ministère, nous calculons toujours de manière à ne faire que le strict nécessaire. Les saints faisaient des calculs appuyés sur une autre base.

Tout ce qui précède étant bien compris, nul n'aura de difficultés à admettre qu'un jeune homme qui, n'aurait en vue que d'assurer son salut ou de parvenir à une plus grande perfection, serait plutôt apte à la vie religieuse qu'au sacerdoce. Ce dernier, en effet, ne se présente pas essentiellement comme un moyen pour la fin qu'il se propose : car la charge du prêtre, par elle-même, n'a pas pour but de conduire à la perfection celui qui est revêtu du caractère sacerdotal, mais de procurer par son ministère la perfection des fidèles.

Nous ne disons pas que le prêtre ne puisse pas se sanctifier dans l'exercice de son ministère, loin de là ; encore moins disons-nous que celui qui reçoit le sacerdoce n'a pas à se préoccuper de la sainteté : car, selon saint Thomas, le poids du sacerdoce ne doit être posé que sur des épaules desséchées par la sainteté. (2a 2ac, q. 189, a. 1, ad 5.)

Le fait suivant jette une nouvelle lumière sur ce point. Mgr Félix Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, renvoya un jour un séminariste qui, interrogé sur les motifs qu'il avait d'entrer dans le sacerdoce, lui avait répondu que c'était pour travailler à sa sanctification et tâcher de se sauver. L'évêque estimait que ce jeune homme devait plutôt entrer dans un monastère, et qu'il n'avait pas une idée assez juste de l'état ecclésiastique, où l'on ne doit pas seulement travailler à sa propre sanctification, mais encore à celle des autres. ⁽¹⁾

En pratique il ne faudrait pas se hâter de refuser, comme séminariste, un jeune homme qui serait animé de si belles intentions, mais prendre un temps convenable pour réfléchir, car il pourrait y avoir d'autres considérations à faire.

(1) Nous disons volontiers qu'il est permis à un jeune homme de désirer le sacerdoce, si c'est le bon plaisir de Dieu de l'appeler un jour, de s'offrir même à Dieu pour servir les intérêts des âmes. La question serait un peu différente s'il s'agissait de l'épiscopat, à cause des très graves obligations que cet état comporte, car, dit saint Thomas, il semble présomptueux de vouloir commander aux autres pour leur être utile. Régulièrement on ne peut pas désirer l'épiscopat. (Cf. *Consultations de morale*, par Geunari, trad. de l'abbé Boudinbon, v. 2, p. 290.)

De même il n'est pas recommandé de renvoyer immédiatement, dans le siècle, un jeune homme qui ne manifesterait pas tout d'abord et explicitement une volonté conforme en tout point à la doctrine ci-dessus exposée. Par faute de connaissance, par imperfection de son amour, il n'a pas encore une intention pleinement droite ; mais avec la volonté de devenir un bon prêtre, pendant son temps de séminaire, il pourra, avec la grâce de Dieu, redresser ses intentions, les purifier, et arriver à vouloir le sacerdoce dans tout ce qu'il a de captivant pour une âme vraiment pure et généreuse.

Dans le travail considérable qui incombe au prêtre dans le ministère, pour ramener l'esprit de notre peuple vers la fréquentation intense de l'Eucharistie, selon les enseignements de Pie X, il ne faut pas perdre de vue les principes sur lesquels s'appuie toute la pratique : car s'éloigner de ces principes un tant soit peu, constitue comme point de départ une fausse orientation qui, avec le temps, peut conduire à des erreurs assez grandes, et même reconstituer, sous une forme un peu différente, l'ancien état de chose.

Rappelons seulement que l'obligation de se conformer aux décrets, *Sacra Pridentina* et *Quam singulari*, se détermine d'après leur teneur et d'après cette déclaration de Pie X (8 nov. 1907) : « Nous croyons qu'il faut déclarer et ordonner, comme nous déclarons présentement et ordonnons ex-

« pressément, que tous sans exception sont
« tenus en conscience d'obéir aux décisions
« doctrinales de la Commission biblique
« pontificale, à celles qui ont été émises
« comme à celles qui le seront, de la même
« manière qu'aux décrets des « Sacrées
« Congrégations » approuvés par le Sou-
« verain Pontife ; que tous ceux qui, en
« paroles ou par écrits, attaqueront ces
« décisions, ne pourront éviter la note de
« de désobéissance ou de témérité et se
« chargeront la conscience d'une faute grave
« sans parler du scandale qu'ils peuvent
« causer et des autres responsabilités qu'ils
« peuvent encourir devant Dieu par les
« critiques téméraires et erronées dont
« s'accompagnent le plus souvent des résis-
« tances de cette espèce. »

Chap. III. — L'Exemple

L'exemple entraîne, disons-nous souvent.

Cette grande et profonde vérité trouve ici son application. L'influence de l'exemple peut se faire sentir de la part des jeunes gens eux-mêmes et de deux manières.

Il arrive parfois, dans une maison d'éducation, que les conversations entre élèves ne roulent que sur des projets d'avenir. Chacun à son idéal qu'il décrit avec enthousiasme : profession de médecin, de notaire, d'avocat, de journaliste, d'ingénieur, ou autre carrière promettant la succès et fournissant l'occasion de travailler pour

l'Église et la patrie. ⁽¹⁾ — Pendant les vacances, les plus âgées ont quelquefois pris part à des réunions mondaines, ont contractés même des amitiés qu'il entretiennent une fois de retour au Collège ; et cette petite expérience de la vie leur permet de peindre avec des couleurs enchanteresses, le spectacle des plaisirs du siècle, de fasciner

(1) J'ai eu occasion d'entendre des jeunes gens, arrivés à la fin de leur cours d'études, me parler du bien qu'ils se proposaient de faire dans le monde. Armés des meilleurs principes, ils sont partis, résolus de donner l'exemple d'une vie intègre, dépensée toute entière pour la défense des droits de l'Église et pour leurs compatriotes. Leurs modèles, c'était Garcia Moreno luttant toute sa vie contre la franc-maçonnerie, et tombant sous la balle d'un sectaire après avoir consacré son pays au Sacré-Cœur ; c'était Louis Veillot, si compétent et si éclairé sur les affaires de son siècle qu'en 1852, lorsqu'il s'agissait de préparer un recueil des erreurs qu'il fallait condamner, la Pape lui fit l'honneur de prendre son avis en même temps que ceux des évêques, sur la question difficile du Syllabus, si admirable dans son dévouement à l'Église qu'il reçut un jour ce bel éloge de la bouche de Pie IX : Veillot a toujours été avec moi, c'est mon ami ; c'est une colonne de l'Église.

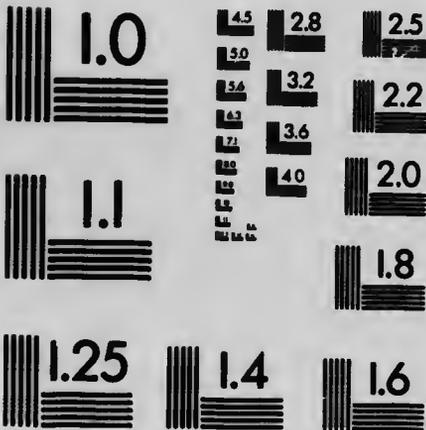
Dieu me garde de diminuer la grandeur des services rendus à l'Église par ces hommes et ceux qui leur ressemblent. Leur apostolat fut un bouclier pour toutes les causes saintes. Mais, il faut aussi le dire, ils n'ont été grands que parce qu'ils ont soutenu l'œuvre que le prêtre est chargé d'accomplir dans le monde ; et le rôle de ce dernier demeure toujours supérieur, car le prêtre seul est vraiment le *defensor civitatis*, et aucun autre ne peut servir aussi utilement les plus hauts intérêts de ses semblables en même temps que ceux de Dieu. C'est l'idée exprimée par M^r Pie, évêque de Poitiers : « Qui saura dire avec plus d'éloquence que vous (prêtres) combien le P. de Ravignan et le P. Lacordaire se sont couverts de gloire pour avoir préféré l'Église à la magistrature et au barreau, et qu'en choisissant, pour la plaider, la cause de Jésus-Christ, ils se sont élevés, même dans l'estime de leur siècle, de toute la hauteur qui sépare la terre du ciel et le temps de l'éternité. » — N'est-ce pas cette vérité que viennent d'illustrer deux jeunes gens de grand talent : M. P. Gerlier, avocat et ancien président de l'A. C. J. F., et M. M. de Gailhard-Bancel, ancien vice-président de la même association ? Je me suis demandé parfois si quelques jeunes gens ne s'illusionnaient pas sur le rôle de l'apôtre laïque ; mais, toutes choses égales d'ailleurs, celui qui peut faire le plus de bien, c'est le prêtre. (Cf. *Prière et Vocation*, par Lintelo.)





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

ceux qui les écoutent en faisant passer devant leur imagination les plus captivants tableaux. Devant ces manifestations de l'enthousiasme pour un si brillant avenir, celui qui caresse timidement l'idée de devenir prêtre, un jour, n'ose pas entretenir ses confrères de ses rêves, tant ils sont différents de ceux qu'il entend décrire ! La conquête des âmes, en effet, et celle de la gloire se ressemblent peu et ont des moyens d'action bien différents ; il y a loin de l'*ama nesciri et pro nihilo reputari* de l'Imitation, aux deux filles immortelles, Leuctres et Manti-nées, que laissait avec bonheur le héros antique pour perpétuer sa gloire.

Ces conversations sur des projets d'avenir mondain, si elles sont fréquentes, ne sont pas sans exercer une influence, sans laisser des traces, sans contribuer à former les idées, à orienter les goûts. Arrive la fin du cours d'étude, c'est le grand nombre, et quelquefois les plus intelligents, qui se dirigent vers les carrières qu'offre le monde. Cela contribue à établir une mentalité qui se généralise, un courant plutôt favorable aux professions libérales ; et plusieurs, subissant l'influence de ce courant, auraient pris une décision différente, s'ils eussent grandi dans un autre milieu.

Ailleurs, il en est autrement : les vocations sacerdotales ou religieuses y sont nombreuses, et l'on pourrait dire qu'elles sont le résultat d'un esprit de tradition. Là, les conversations roulent moins sur des sujets mondains ; on y respire une atmos-

phère plus religieuse, plus vivifiée par un esprit de sacrifice, et on éprouve un certain éloignement pour tout ce qui est vanité ou mondanité. C'est le grand nombre qui aspire au sacerdoce, non certes à cause de l'honneur ou des avantages qu'il confère, mais à cause de l'œuvre à accomplir.

Il est facile de comprendre que, dans ces milieux, les élèves eux-mêmes deviennent des entraîneurs par leurs paroles, leur exemple de vie vertueuse, et leurs résolutions connues d'avances et généreusement exécutées à la fin du cours d'étude. Une telle manière d'agir de la part du grand nombre, composé des plus intelligents de chaque classe, crée un sillage profond dans le quel entrent plusieurs autres qui n'auraient pas suivi cette voie s'ils eussent été soumis à d'autres influences. Notre système de collèges-séminaires présente des avantages incontestables, mais il a aussi quelques inconvénients au point de vue qui nous occupe. ⁽¹⁾

Cependant les entraîneurs, les apôtres par l'exemple, dans une maison d'éducation

(1) Tous les efforts qui auront pour fin de développer la piété parmi nos élèves, tendent par le fait même à faire disparaître ou à diminuer cette influence contraire aux vocations religieuses et sacerdotales, mais il y a un moyen dont l'efficacité est incontestable et l'application facile, qui ne doit jamais être négligé. C'est celui qui consiste à répandre la lecture de certains livres : annales des missions, vies d'apôtres ou de saints prêtres, de manière à impressionner les intelligences et les cœurs par des idées d'apostolat, qui à leur tour, feront naître les désirs et prépareront les résolutions, conformément aux principes de l'idéo-dynamisme, rappelés plus haut. Ces mêmes principes feront comprendre tout le mal que peuvent faire les lectures, je ne dis pas corruptrices en soi, mais simplement dangereuses ou mondaines, telles que revues, journaux, romans, dans lesquels on parle du monde et de ses vanités.

ainsi que dans les paroisses, ce sont les prêtres eux-mêmes, par la divinité et la sainteté de leur vie. « Le maître, écrit M. Lahargou, est placé au milieu de ses élèves un peu comme le christ au milieu de ses disciples, pour en être le guide et le docteur, c'est vrai; pour en être aussi l'exemplaire et le modèle qu'ils doivent aimer et imiter. Il est dans l'ordre que les enfants qu'il instruit aient les yeux fixés sur lui pour l'étudier et pour régler leur vie sur ses exemples. Il est dans l'ordre par conséquent qu'il se présente à leurs yeux fixé dans tout l'éclat de son sacerdoce. A cette condition, il ne peut pas manquer d'exercer une influence très grande, qui profite à la fois et à celui qui la reçoit et à celui qui la donne, au sacerdoce auquel il amène des disciples, au disciple qu'il élève jusqu'à la noble ambition d'être prêtre lui aussi. »

Sur une montagne de la Galilée, le Sauveur, un jour, enseignait ses disciples. Après avoir énuméré les béatitudes, il leur annonce qu'ils sont le sel de la terre et la lumière du monde, et après avoir rappelé que le sel affadi n'est plus bon à rien, que l'on n'allume pas une lumière pour la mettre sous le boisseau, il leur dit : *Ainsi que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres* (Matt., V, 16.)

Sans doute, cette parole peut très bien s'appliquer à tous les chrétiens. ⁽¹⁾

(1) « Néanmoins elle semble oubliée par certains catholiques qui ne font pas briller, par leurs affirmations et leurs revendications nettes et bien définies, la lumière de la doc-

Mais c'est surtout au prêtre que s'adresse cette parole, lui qui est vraiment le sel de la terre et la lumière du monde, chargé par son sacerdoce de diriger les autres.

Le prêtre entraînera par sa sainteté personnelle, s'il donne constamment l'exemple de la patience, de la douceur, de l'égalité et de la suavité de caractère, de ce recueillement aisé qui n'a rien de singulier, en un mot s'il fait en sorte que tous ceux qui viendront en contact avec lui soient pénétrés d'un parfum d'éternité, comme dit saint Grégoire. (2)

trine et de la vérité catholique qu'ils portent cependant dans leur âme d'enfant de l'Église ; qui ne font pas voir aux adversaires de toute sorte leurs œuvres bonnes en leur donnant un caractère franchement catholique, mais qui s'apitrovent plutôt à dissimuler leurs convictions religieuses et à ne pas paraître en public ce qu'ils prétendent être dans leur vie privée. Une telle conduite, disons-le en passant, rappelle ce mot de L. Veillot : « Le plus grand service à rendre aux incrédules est que les chrétiens soient chrétiens. Si le petit nombre de ceux qui fréquentent les églises étaient vraiment ce qu'ils devraient être, s'ils avaient la science et l'amour, ils changeraient le monde. » Mais ils n'étaient point de la race de ces hommes par qui le Seigneur a sauvé Israël. (1 Mach., v, 62).

(2) *Ut quisquis sacerdoti jungitur, aeternæ vitæ saporæ condatur.* Ou bien encore, s'il peut dire avec saint Bonaventure : *Si formam Christi desideratis ad imitandum cognoscere, in meis hanc moribus considerate.*

Nous pouvons être l'instrument de Dieu pour semer dans les âmes des enfants les germes de la vocation, par notre vie, par notre personne même, par nos qualités et nos vertus.

La raison en est simple. Pour que le sacerdoce et l'état religieux attirent un enfant, il faut tout d'abord qu'ils lui plaisent, qu'ils contentent les meilleurs instincts de son âme, qu'il les juge dignes de ses aspirations, de ses ambitions. Mais sur quoi l'enfant jugera-t-il le sacerdoce et l'état religieux ? ce ne sera pas principalement sur la notion que nos instructions auront pu lui donner : apprécier des idées pures, des abstractions, ce n'est guère le fait de l'enfant, qui voit beaucoup moins par l'intelligence que par les yeux, par l'imagination et par le cœur. Il les jugera sur la personnification visible qu'il en aura devant lui, et cette personnification, c'est nous, prêtres et religieux,

A combien d'enfants une vie sacerdotale vertueuse a donné la première idée de la vocation ! Un prêtre, raconte Delbrel, qui avait su gagner le cœur d'un enfant confié à sa direction, lui demandait : « Que voulez-vous être plus tard ? — Prêtre, mon Père. — Pourquoi ? » Et l'enfant répondit : « Pour être comme vous. »

Dans une séance sacerdotale du Congrès eucharistique de Montréal, Mgr Maes, exhortant à l'apostolat par l'exemple personnel, cita le fait suivant. Un pasteur s'apercevant, le soir, que la porte de son église n'était pas fermée, partit pour aller réparer cet oubli. En passant dans le sanctuaire, se croyant bien seul, il se prosterna profondément et adora longtemps Jésus réellement présent dans l'hostie du tabernacle. Tout à coup la porte du confessionnal s'ouvre vivement, une femme en sort et se précipite vers le prêtre. « J'étais une incroyante, dit'elle, je n'avais jamais pu me convaincre que vous, prêtres, étiez

qui sommes en même temps ses maîtres ; il verra d'autres prêtres, d'autres religieux, mais il ne les verra qu'en passant : nous, il nous voit et nous observe tout le long du jour pendant plusieurs années ; ce sera donc surtout d'après nous qu'il se prononcera, et l'impression qu'il aura reçue par nous décidera de l'attrait ou de l'éloignement que lui inspirera la soutane. De plus, un instinct lui dit qu'en fait de prêtres et de religieux, l'Église et ses parents ont dû choisir, pour le diriger et l'élever, ce qu'ils avaient de mieux : circonstance à noter, car elle rendrait doublement mauvaise toute mauvaise idée que cet enfant pourrait concevoir, à cause de nous, du corps auquel nous appartenons. Faisons donc en sorte que notre personne et notre vie ne lui révèlent notre état que sous un aspect favorable, que notre profession, représentée par nous, ne choque en rien, mais au contraire charme et séduise ses goûts les plus élevés, les seules par lesquels il faille l'attirer, si nous voulons que sa vocation soit sérieuse. (DELBREL, p. 91).

sincères quand vous parliez de la présence réelle. Maintenant, je crois comme vous. Mon Père, baptisez-moi. »

Pour être un apôtre par l'exemple, le prêtre ne doit pas seulement briller par sa sainteté personnelle, mais aussi par sa science, je n'en veux pour preuve que ces paroles très autorisées de Mgr P.-E. Roy, auxiliaire de son Eminence le Cardinal Bégin : " Nous avons besoin d'un clergé instruit, qui soit vraiment maître dans les sciences où s'éclaire se nourrit et se forme l'esprit humain ; nous avons besoin d'un clergé qui affirme sa supériorité dans le savoir comme dans le dévouement, qui ne se laisse devancer par personne dans les divers domaines où s'exerce l'activité intellectuelle." (1)

Or, qui ne le voit ? — Si, pour être en état de remplir avec avantage les fonctions de son ministère dans les différents milieux sociaux de nos jours, le prêtre doit être une valeur intellectuelle, il s'en suit que si cette

(1) Les conseils que donnait, il y a 1500 ans, saint Jean Chrysostôme, ne seraient pas démodés même de nos jours : « Ce n'est pas pour un seul genre de lutte que nous devons nous tenir prêts ; la guerre que nous avons à soutenir est multiple, et divers ennemis nous attaquent à la fois. Ils ne se servent pas tous des mêmes armes, tous ne nous attaquent pas de la même manière ; il faut donc que celui qui doit lutter seul contre tant d'ennemis si différents possède leurs diverses tactiques ; il faut qu'il soit, en même temps, arbalétrier et frondeur, tribun et chef de maniple, soldat et général, également habile dans les combats de mer et de terre. Sur les champs de bataille, chacun repousse les assauts de l'ennemi, par cela seul qu'il se tient au poste qui lui est assigné. Il n'en est plus de même ici ; quand on veut remporter la victoire, il faut être versé dans tous les genres de combats ; autrement, un seul point négligé suffit pour que le démon fasse pénétrer ses légions et dévaste la bergerie. »

valeur fait défaut son ministère lui-même perdra de son efficacité, n'ayant pas le prestige suffisant, et le sacerdoce deviendra par le fait même, en vertu d'une loi énoncée ailleurs, moins apte à être l'objet des généreuses aspirations d'un jeune homme.

Puis-je ajouter que le prêtre doit aussi briller par ses œuvres sociales ? Dans tous les siècles, le clergé s'est porté au secours du peuple selon ses besoins. ⁽¹⁾ Mais comme les temps changent et créent des besoins nouveaux, comme les erreurs, si elles ne

(1) L'Église, à cette époque, subvenait à tous les besoins de la société ; elle réparait la désorganisation de l'Empire ; à l'anarchie elle substituait l'ordre. Témoin la belle histoire de saint Séverin, apôtre du Norique : vingt-cinq ans durant, cet ascète s'improvisa gouverneur ; au milieu d'une population abandonnée à elle-même, il exerça une sorte de dictature temporelle et spirituelle, et servit d'arbitre constant entre les Romains et les barbares.

C'est en se mêlant à l'existence des peuples, que l'Église les conquérait. Ce que les hommes d'alors voyaient en elle, ce n'était pas seulement une consolatrice à longue échéance, qui rachetait leurs misères ou calmait leur soif de jouissances en leur promettant l'autre vie. Elle ne leur fournissait pas exclusivement un guide de la bonne mort. Au contraire, elle se jetait dans le monde avec eux, se présentait vraiment comme une maîtresse de leur vie, partageait et dirigeait leurs préoccupations quotidiennes ; elle les administrait, les unissait, les nourrissait...

Ce n'est pas en se tenant sur le seuil de la sacristie ni même dans l'atrium de la basilique, que le clergé chrétien, dans cette crise, orienta la civilisation ; mais, grâce à ces gages de dévouement, par lesquels il répondit aux besoins matériel des peuples, il put éveiller en eux le sentiment de leurs besoins moraux. La jeune Église reconnut merveilleusement qu'avant de faire comprendre aux hommes qu'ils ne vivent pas seulement de pain, il importe d'abord, et pour le succès même de cet enseignement, de veiller à ce qu'ils aient du pain. Rome à notre époque reproduit cette tradition lorsque, jalouse de conquérir ces prolifiques populations qu'on appelle les nouveaux barbares, elle intervient par la voix de Léon XIII, pour rendre la terre plus douce aux pauvres, afin que le ciel leur apparaisse plus lumineux. (GOYAU, *La Papauté et la population romaine*, p. 27).

sont pas toujours nouvelles, sont du moins des formes rajeunies d'erreurs anciennes, l'action du clergé auprès du peuple, pour conserver toute son efficacité, doit s'adapter à ces besoins nouveaux, à ces modifications de milieux et de tactique de la part des adversaires.

Il semble bien que ceci ne se rapporte à notre sujet que d'une manière très éloignée. Cependant, c'est plutôt le contraire qui a lieu, et voici comment. — J'ai connu un bon jeune homme, ayant toutes les aptitudes pour devenir prêtre, qui n'avait pas de grandes objections à se diriger de ce côté, mais qui finalement fixa son sort dans le monde. Il me disait qu'il n'avait pas d'attrait pour le sacerdoce ; et, au cours de la conversation, il me fit connaître les raisons de cette disposition de son esprit. Il connaissait le curé de sa paroisse, saint prêtre toujours au poste pour les besoins de son ministère. Pour le jeune homme, le prêtre dans le ministère paroissial, c'était son curé ; il lui paraissait un personnage avec un état. Comme il avait le cœur plein de générosité, il brûlait du besoin de se donner, de se dévouer pour son Dieu et son pays ; et ne voyant pas dans le ministère paisible du prêtre assez d'issues pour son activité débordante, il préféra le monde, où il pourrait faire plus d'œuvres et rendre plus de services à ses compatriotes qu'il voulait aimer beaucoup. — Si le prêtre de sa paroisse lui était apparu, à travers l'auréole de sa sainteté, comme un homme d'œuvres socia-

les, et, par sa position même, capable de rendre les plus grands services à son pays après avoir servi son Dieu, je suis bien porté à croire qu'il aurait lui-même embrassé le sacerdoce. Je ne dis pas que ce jeune homme eut raison de juger et d'agir ainsi ; mais je cite un fait qui peut se renouveler, et cela suffit pour qu'il soit digne de fixer notre attention. D'ailleurs, comme les voies de la grâce sont multiples et comme les caractères sont aussi bien différents, il ne répugne pas que les attrails, qui en définitive ne peuvent venir que de Dieu, aient pour véhicule l'exemple donné par un saint prêtre dont l'action sociale bienfaisante s'ajoute aux mérites déjà nombreux de son ministère auprès des âmes.

Et pourquoi ne pas dire immédiatement un autre bien qui peut résulter de cette action sociale du prêtre. N'est-il pas vrai que bien des conversions ont leur point de départ dans les services qu'un prêtre ou un missionnaire a rendus, au point de vue temporel, à un pauvre malheureux ? — Quelque chose de semblable peut avoir lieu dans un autre ordre. — Je suppose qu'un prêtre s'occupe, avec succès, à améliorer la condition de l'ouvrier des villes ou du laboureur des campagnes ; il lui obtient de meilleurs salaires, une habitation et un milieu familial plus agréables, fait cesser les folles dépenses, fait toucher des économies, et pour plusieurs, c'est une honnête aisance, si ce n'est pas une petite fortune à

l'horizon. — Tout cela provoquera certainement la reconnaissance de l'ouvrier, du peuple, et l'amènera à mieux voir dans le prêtre un ami véritable, sincère et dévoué. — De là, à la confiance entière et à l'obéissance sans réserve, quand le prêtre donnera une direction en rapport avec le bien des âmes, il n'y a qu'un pas.

Je termine en citant un extrait du rapport de M. Lavallée, vicaire général du diocèse de Lyon, sur l'œuvre des vocations : «... A mes confrères je voudrais dire : ayez l'obsession de vous trouver des successeurs ; regardez partout, n'en laissez point échapper... Que cette idée du recrutement sacerdotal vous poursuive partout comme une hantise... Ah ! le rôle des prêtres dans le recrutement sacerdotal : il est de premier ordre. Si l'on voulait traiter cette question dans son ampleur, il faudrait avant tout parler de l'action que le prêtre exerce, si je puis dire, *sa* agir, simplement en vivant en prêtre : *être* en saint, il n'y a pas de moyen de recrutement comparable à celui-là. Donner à sa vie une belle image du sacerdoce, c'est le secret d'y attirer les âmes. Ce sont les réalités concrètes qui attachent, et, pour l'ordinaire, les idées nous meuvent quand elles nous apparaissent dans une forme vivante ; combien sont devenus soldats pour ressembler aux généraux glorieux de leurs histoires ou aux officiers qu'ils avaient vus de leurs yeux. Et combien sont devenus prêtres pour ressem-

bler... aux prêtres qu'ils avaient connus. Il n'est pas rare que la première confiance d'une vocation se soit exprimée dans cette forme : « *Monsieur je veux faire comme vous.* » (*Recrutement sacerdotal*, t. 10, p. 383.)

Chap. IV. — Le Zèle

— On dit que le zèle est une « jalousie ardente de la gloire de Dieu et du salut des âmes. » Ceci est conforme à saint Thomas ⁽¹⁾ (1a 2ae, q. 28, a. 6.) ; mais je préfère une autre définition en rapport plus direct avec notre sujet, et qui d'ailleurs se ramène à la première.

« Lorsqu'une âme possède un bien qu'elle apprécie et qu'elle aime, si elle est généreuse, elle ne veut pas le garder pour elle seule : elle éprouve le besoin de le répandre autour d'elle. Cette impulsion, c'est le zèle. »

Pour qu'il y ait zèle, il faut donc qu'il y ait connaissance d'un bien possédé. Partant, dans la culture des vocations religieuses et sacerdotales, le zèle sera d'abord l'intelligence des grands avantages de la vocation : être séparé des dangers du monde et occupé des choses de Dieu. Mieux cela sera compris plus grande sera l'estime pour

(1) Le zèle est la : expansive de l'amour : il en est la flamme jaillissante, et son ardeur se proportionne à l'intensité de son foyer. Plus on aime vivement un être, plus on veut lui plaire et servir ses intérêts ; plus aussi s'arme-t-on afin d'écartier ce qui peut lui déplaire ou lui nuire. De là ces deux formes essentielles du zèle : le travail et le combat. (TESNIÈRE, *Les Vertus sacerdotales*, 17e méditation, sur le zèle, p. 403. Il faut lire en entier cette méditation).

ce bien, plus fort sera le désir d'en faire jouir les autres et plus intense le mouvement de l'Âme pour réaliser ce désir.

Cette connaissance doit porter dans l'esprit une véritable conviction, car il est très vrai de dire que, pour avoir du zèle pour une cause, il faut d'abord une conviction profonde, laquelle ne peut être vraiment digne de ce nom qu'à la condition d'être baignée dans une pleine lumière intellectuelle ; autrement, on est bien près de l'opiniâtreté, de l'obstination, de l'entêtement, choses qui relèvent plutôt d'une étroitesse d'esprit.

Qu'une idée passe à l'état de conviction intime et profonde chez un homme, aussitôt il entreprendra de répandre cette idée, de la faire prévaloir, de la faire accepter par tous. Elle devient toute la vie de ce homme, résume toutes ses aspirations et tous ses sentiments, s'empare de toutes ses facultés, oriente tous ses efforts, le poursuit sans cesse, unifie et multiplie ses énergies, passe dans son sang et dans ses nerfs, s'incarne en lui, devient le centre vers lequel convergent tous les actes de son intelligence et de sa volonté, le terme de toutes ses activités, au point que l'on dit avec raison : cet homme est passionné pour son idée. C'est alors, et alors seulement, qu'il peut faire de grandes choses.

Lisons une page qui est suggestive pour notre sujet : « On n'arrive à rien si l'on n'a une passion ardente qui emporte la vie vers un but ; parce que sans elle on ne pousse

rien à fond, on se donne et on se reprend, on flotte à l'impression du moment, de-ci de-là, et on se laisse finalement rouler par le flot, dans le banal, et ronger par la médiocrité, cette rouille de l'existence. On fait ce qui se fait, c'est-à-dire comme les autres ; un peu moins bien ou un peu moins mal, parce qu'on est libre ; mais sans relief, sans sortir de l'ornière, parce qu'on use guère de sa liberté, trouvant suffisantes les ambitions communes auxquelles on va par les chemins battus. De la sorte, les êtres les mieux doués pour réussir ne réussissent pas à dépasser le niveau du vulgaire ; les plus belles fleurs de jeunesse, les plus brillantes, les mieux venues, les plus riches de sève ne font que des fruits secs.

« Tous les fruits qui mûrissent, tous les hommes qui vont vraiment jusqu'au bout de leurs forces ont mis dans leur sève de nature une flamme de passion. » ⁽¹⁾ (*Gouvernement de soi-même*, par EYMIEU, p. 228.)

Maintenant, nous disons que si un prêtre veut la gloire de Dieu et le salut des âmes, et s'il est convaincu de l'excellence du bien de la vocation qu'il possède, il sera sans cesse poursuivi de l'idée de communiquer

(1) Les paroles de Lacordaire à un jeune homme peuvent s'appliquer à notre sujet : « Comme il n'y a pas de charité sans amour, il n'y a pas de chrétien sans prosélytisme ; et ce que je vous demande avant tout, dès aujourd'hui, c'est d'embrasser le monde de votre ambition. Vous ne sortirez jamais assez de vous-même pour y être puissant ; jamais vous ne croirez assez pour vous, si vous ne croyez pour les autres. Ne dites pas : « Je veux me sauver ; » dites-vous : « Je veux sauver le monde. » C'est là le seul horizon d'un chrétien, parce que c'est l'horizon de la charité. » Tel doit être notre zèle dans l'apostolat des vocations.

aux autres ce don qu'il a reçu et que les autres peuvent aussi recevoir, d'après ce que nous avons vu précédemment. Sachant qu'il est un instrument, un aide de Dieu : (I Cor., III, 9), dans l'œuvre des vocations, on le verra à l'œuvre, se multipliant, trouvant sans cesse de nouveaux moyens d'action, se dépensant littéralement, et trouvant son bonheur à donner sa vie pour la gloire de Dieu et le bien des âmes, à l'exemple de son divin Maître Jésus.

Le prêtre zélé, on le reconnaît. Dans sa paroisse, il s'occupe de préparer et de discerner les vocations, et cela un peu partout : dans les écoles qu'il visite, dans le recensement de sa paroisse, dans les groupes d'enfants de chœur, au confessionnal et surtout au catéchisme ⁽²⁾. Sa conversation,

Voici un exemple de ce que peuvent faire le zèle, la prière et le culte de l'Eucharistie :

Dans une paroisse nouvelle, composée de 90 familles, toutes occupées à cultiver ou à défricher les terres, le curé a prié pour obtenir des vocations ; il a cherché à en découvrir et n'a pas craint de proposer la voie des conseils à plusieurs. Aujourd'hui, ce curé, d'un zèle vraiment admirable, a le bonheur de compter 4 filles missionnaires en Chine, 2 autres chez les Sœurs de la Charité, 4 petits garçons dans un juniorat, 3 élèves dans le séminaire diocésain et 9 filles dans les couvents y faisant leurs études.

(2) En parlant de l'Ordre, mettez bien en lumière et en relief la dignité du prêtre, le caractère bienfaisant de son ministère religieux, de son influence sociale ; détaillez les beaux et précieux avantages qui sont la rémunération de son apostolat.

En parlant de la messe, célébrez le bonheur que doit goûter un prêtre, chaque jour, à tenir entre ses mains, Jésus, l'incomparable ami ; à la pénitence, à propos de l'absolution, décrivez l'allégresse de son cœur fraternel au moment où d'un pécheur, d'un répréhensible, il vient de faire un juste, un élu.

Rappelez souvent qu'un enfant doit s'estimer heureux d'être appelé à l'état ecclésiastique, car c'est pour lui une grande gloire et un grand bonheur. — *Recrut. sacerdot.*, 1914, p. 104.

ses pas et démarches tendent vers ce but. On le voit répandre des petits livres et brochures qui peuvent impressionner favorablement et préparer des vocations ; il dispose d'une bibliothèque paroissiale qu'il tient sur un excellent pied et qui contient un choix scrupuleux des meilleurs livres ; il sait que la passion de lire est répandue partout et il trouve moyen d'intéresser les jeunes gens, les jeunes filles, les mères de famille, à des lectures saines et édifiantes, bannissant ainsi de sa paroisse les lectures frivoles, mondaines, dangereuses, qui gâtent les âmes et les soustraient à l'action de la grâce ⁽¹⁾.

Quand il découvre un enfant ayant une « piété le portant vers Dieu d'un attrait de dévouement marqué par de la générosité et des sacrifices », ne manquant pas d'intelligence et appartenant à une bonne famille, il se dit que cet enfant donne des espérances fondées de devenir prêtre

(1) Voici un exemple de l'influence des bonnes lectures faites dans la famille.

Dom François Régis, procureur de la Trappe à Rome, écrivait à ses parents :

« Vous ne vous doutez pas, mes chers parents, et vous en particulier, mon très cher père, que c'est vous qui m'avez donné les premières idées de la vocation monastique. Vous vous rappelez qu'étant bien jeune, presque enfant, vous m'appliquiez, dans les soirées d'hiver, à lire la *Vie des saints*. C'étaient ordinairement des religieux, solitaires, cénobites, moines, anachorètes et autres, tirés de la *Fleur des saints*. Je paraissais uniquement occupé à ne pas faire de fautes, pour ne pas être repris, et, en attendant, mon jeune cœur s'attachait à ce que je lisais. Mon imagination se représentait ces bons moines, avec leurs exercices, et le honneur qui leur en revenait. Dieu, qui fait tout concourir à ses fins, semait ainsi en moi les grains de la vie religieuse qu'il a fait germer en son temps, et qui, se développant successivement dans mon cœur, m'ont conduit là où je suis. (DELBREL, p. 84).

plus tard, et, s'il est possible, il le fait entrer dans un de nos collèges-séminaires, car il y a bien là le « *quorum in dolens et voluntas spem afferat* » dont parle concile de Trente.

Nous ne saurions trop le répéter. Aider un enfant, un jeune homme, de ses conseils, peut-être même de son argent, pour lui permettre de devenir prêtre un jour, quoi de plus digne d'exciter le zèle d'un confesseur ou d'un pasteur d'âmes ? — Un prêtre de plus dans le monde, le saint sacrifice de la messe offert tous les jours, le bien considérable qui se fera par son ministère, les prières adressées à Dieu pour un bienfaiteur, voilà ce à quoi nous devons penser et ce qui doit nous encourager à cultiver les vocations sacerdotales ⁽¹⁾.

(1) On me racontait dernièrement un bel exemple de ce que peut faire entreprendre le zèle. Suivant le désir de Pie X, un curé s'est mis à propager la communion fréquente dans sa paroisse « *crebris admonitionibus multoque studio.* » Il comprit que la condition de succès, *sine qua non*, dans cette entreprise était de donner à ses paroissiens toute la facilité possible pour recevoir la sainte Communion. Le dimanche, et toutes les fois que cela était utile, il se rendait à l'église dès 5 heures du matin, pour entendre les confessions et distribuer la communion, non pas une ou deux fois avant la grand'messe, mais toutes les demi-beures, ou bien près, selon les besoins. C'était là un travail inspiré par le zèle et qui dans le cas eut un succès considérable. A quelqu'un qui faisait remarquer que c'était trop de dévouement et que ce prêtre se faisait mourir, nulle réponse ne fut faite. — Ne pourrait-on pas soumettre les considérations suivantes ? D'abord, est-il bien certain qu'un tel travail fera mourir celui qui le fait ? — En second lieu, les saints et le Christ lui-même ont-ils songé avant tout à vivre longtemps ? Voyez : Notre-Seigneur est mort à 33 ans, saint Thomas d'Aquin, à 47, et saint François-Xavier, à 46. — Vraiment, qu'y a-t-il de regrettable dans le fait de mourir jeune pourvu que l'on présente au Seigneur des jours pleins. *Consummatus in brevi explevit tempora multa* (Sap., iv, 13). Et puis ne lisons-nous pas dans l'Imitation qu'il est si redoutable de mourir, souvent il est plus dangereux de vivre longtemps.

Beaucoup d'enfants, dit Mgr Dupanloup, qui auraient été prêtres, et bons prêtres, ne l'ont jamais été, parce qu'il ne s'est pas trouvé là un curé, un vicaire attentif et zélé, pour révéler à eux-mêmes ou à leurs parents la vocation naissante et la cultiver. (Cf. DELBREL : *Il faut semer les vocations, et LAHITTON, p. 325.*) Le 10 septembre 1901, à la séance sacerdotale du Congrès eucharistique de Montréal, Mgr Maes, président de la séance, rapporta l'exemple d'un prêtre, mort après quarante ans de sacerdoce, qui avait dirigé et aidé de ses deniers quarante jeunes gens devenus prêtre comme lui. C'était une belle moisson et une belle couronne. On a dit qu'avoir un idéal c'est avoir une raison de vivre. C'est vrai. Un prêtre peut-il avoir un plus bel idéal, outre sa sainteté personnelle, que de préparer les jeunes gens à devenir d'autres Christ ?

Pendant les vacances, le prêtre zélé continue à s'occuper de ceux qu'il a dirigés vers le séminaire. Il les surveille, les attire à lui et s'efforce de trouver des moyens pour leur faire conserver les bonnes habitudes de communion fréquente acquises au collège, et leur faire éviter bien des dangers. (Cf. *Congrès euch. de Montréal, p. 566.*)

Je ne dis rien pour le moment du séjour de l'élève dans le séminaire.

Qu'il suffise de faire remarquer que dans ce milieu l'œuvre des vocations n'est pas l'affaire de quelques-uns seulement : directeur, professeur, confesseur, mais de

tout le personnel enseignant. Il importe que chacun comprenne son rôle de prêtre éducateur. (1)

S'il s'agit de cultiver une âme pour la vie religieuse, le prêtre aura trois motifs principaux pour soutenir son ardeur au travail : le prix d'une âme dont on assure le salut en la retirant du monde ; la gloire de Dieu, car un religieux ou une religieuse de plus ou de moins dans le cloître c'est un long acte d'adoration offert ou refusé à Dieu par l'humanité ; la conversion des pécheurs et le salut des âmes en général, car Dieu, recevant chaque jour les prières et les mortifications de ces âmes qui vivent dans le cloître, fera descendre sur la terre des grâces plus abondantes.

D'après le Catéchisme romain, il y a obligation pour le confesseur et le pasteur d'âmes de s'appliquer à découvrir et reconnaître les âmes qui peuvent quitter le siècle ou qui doivent le faire pour assurer leur salut et pour répondre aux vues de Dieu. *Il y a, disait un vieux directeur, des âmes qui sont appelées et qui ne s'en doutent pas. — Combien de fois, disait un autre, j'ai entendu*

(1) L'œuvre des collèges... ne se conçoit pas séparée de l'œuvre des vocations ; impossible de faire sérieusement la première sans travailler à l'autre, sans s'appliquer à rechercher et à cultiver, dans les âmes de nos collégiens, les vocations sacerdotales, religieuses apostoliques...

La jugeant du point de vue de la foi, qui est celui où nous devons nous placer, je suis contraint de le déclarer — et vous ne pouvez pas ne pas être de mon avis — que si elle n'aboutissait qu'à former des chrétiens, ce serait une œuvre inférieure. Oh ! très grande assurément, puisqu'elle ferait toujours des chrétiens, mais inférieure, relativement à celle qui produit des chefs de chrétiens, des procréateurs de vie chrétienne. — *Enseignement chrétien*, 1914, p. 279.

des confidences comme celle-ci : Ah ! si on m'avait parlé de vocation dans ma jeunesse, si on m'avait alors facilité les ouvertures de mon âme, c'est de bon cœur que je serais devenu prêtre ou religieux, (DELBREL, p. 59.)

Le décret libérateur de P^e X fera sans doute grandir une génération de jeunes gens et de jeunes filles qui présenteront un champ fertile à l'apostolat des vocations. Les ouvriers plus nombreux se présenteront pour répondre aux différents besoins de la vigne du Seigneur, et les vocations seront multipliées parce que les intelligences seront plus éclairées, les volontés plus fermes dans le bien, les âmes plus désireuses de se donner dans le sacrifice. Mais pour cela il faut que les distributeurs du pain eucharistique qui fait germer les vierges et engendre les apôtres soient eux-mêmes des semeurs et des facteurs de vocations.

J'ai lu que Saint Ambroise mettait tant d'ardeur à favoriser les vocations, que les mères tenaient leurs filles enfermées de peur qu'elles n'allassent écouter ses sermons. Lui-même disait : « On me fait un crime de ce qui a toujours fait la gloire des prêtres » Avec sagesse et prudence, imitons les saints ; mais sous prétexte de prudence, ne nous tenons pas dans un mutisme ou une inaction si peu près complète. Prions, et la sagesse nous sera donnée. *J'ai désiré l'intelligence et elle m'a été donnée, j'ai invoqué le Seigneur et l'esprit de sagesse est venu en moi (Sap., VII, 7),*

Chap. V.—L'Enseignement de la doctrine

Voilà un autre moyen de multiplier les vocations.

Parlons d'abord de la vie religieuse. Il sera très avantageux de travailler à faire mieux connaître la doctrine sur la vocation et l'appel de Dieu, car il a été constaté qu'elle n'est pas suffisamment connue par tous. Il y a des vérités sur lesquelles il convient de revenir souvent, devant les réunions particulières de jeunes filles ou de jeunes gens, dans les catéchismes et même dans les enseignements publics. Nous en citons quelques-unes.

Certaines personnes ont peur de la vie religieuse précisément parce qu'elles ignorent ce qu'elle est. « Sainte Scolastique disait que, si les hommes savaient combien sont paisibles les religieux dans leur monastère, le monde entier deviendrait une solitude, on escaladerait les murs des couvents, et on renoncerait à tous les biens terrestres, comme le dit aussi sainte Madeleine de Pazzi. »

L'état religieux ne se distingue de celui de la vie chrétienne ordinaire que par les moyens de renoncement qu'il pratique ; sa fin est la même ; seulement l'âme y trouve une plus grande assurance de son salut (2a 2ae, q. 184, a. 3). Cet état est proposé par notre-Seigneur à tous ceux qui le veulent embrasser, et il n'est pas néces-

saire d'attendre un appel spécial pour y entrer. Ceci a déjà été traité au long dans un chapitre spécial.

Cependant le point principal sur lequel il conviendrait d'insister serait peut-être ce décret du concile de Trente (ss. 26, can. 10) : « *Si quelqu'un dit que l'état du mariage est préférable à l'état de virginité ou de célibat, et qu'il n'est pas mieux et plus heureux de rester dans l'état de virginité ou dans le célibat que de se marier, qu'il soit anathème.* »

Qu'il n'est pas mieux et plus heureux... voilà ce que tous ne comprennent pas ou ne comprennent qu'à demi. L'Apôtre (1 Cor., VII) donne la raison de cette supériorité affirmée par le concile de Trente... » Afin d'avoir moins de peine en ce monde et de pouvoir consacrer sans partage le temps si court de nos épreuves au salut de notre âme, il vaut mieux n'être pas engagé dans le mariage... Ceux qui se marient auront les tribulations de la chair ; or, je voudrais vous épargner. Je désire de vous voir dégagés des sollicitudes, continue l'Apôtre, c'est-à-dire, je vous conseille de vivre hors du mariage, parce que je souhaite que vous fussiez exempts de soucis, que vous n'eussiez de pensées que pour l'éternité. Celui qui n'est point marié s'occupe des choses du Seigneur et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu, tandis que celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde (de l'entretien de sa famille) et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme,

et ainsi il se trouve partagé, *divisus est* (1 Cor., VII).

J'ai entendu souvent des personnes du monde se demander si la mère de famille, par exemple, qui élève bien ses enfants, au prix de mille fatigues, et endure courageusement les tribulations de la chair, a plus de mérites que la jeune fille qui s'est donnée à Dieu dans le cloître et qui y passe sa vie tranquille, paisible, n'étant plus soumise à ces tribulations, à ces inquiétudes et à ces fatigues qui accompagnent nécessairement le soin d'une famille parfois nombreuse. Dans la plupart des cas, j'ai entendu donner la solution en faveur de la mère de famille. On faisait assez volontiers exception pour la Soeur de Charité, mais on ne voyait pas que l'on pût comparer la Soeur contemplative avec la mère de famille. Que fait-elle, cette religieuse, pour gagner le ciel et mériter ? elle n'a pas la même de la misère de cette bonne mère qui élève ses dix, douze ou quinze enfants dans l'amour et la crainte de Dieu. — Et je sais qu'il y a des jeunes filles qui fixent leur sort dans le monde avec cette conviction qu'elles auront autant, peut-être plus de mérites, qu'en se consacrant à Dieu dans un cloître.

Erreur profonde que tout cela et préjugés à faire disparaître. Evidemment, il ne peut être question ici de comparer deux individus, mais bien deux états, et c'est ce que faisaient les personnes dont je viens de parler. Non, il n'y a pas de doute possible, celui qui se marie fait bien, celui qui

ne se marie pas fait encore mieux, et possède, même ici-bas, une plus grande somme de bonheur.

Le mérite ne s'apprécie pas principalement d'après la difficulté de l'œuvre à accomplir, mais d'après l'intensité de l'acte de la volonté qui se porte vers Dieu, libre de toute attache et précédant de la charité. Or qui est plus libre, moins divisé que la vierge dans son cloître ? Le monde n'est plus rien pour elle ; elle ne s'occupe que de Dieu seul. Nous savons qu'Adam, avant son péché, n'étant pas encore soumis aux misères de la vie, était dans un état plus propice pour mériter, et s'il n'avait pas péché, la virginité n'aurait pas été conseillée comme meilleure, ou du moins ne l'aurait pas été absolument pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui. Il est tellement vrai que le mérite se mesure d'après l'acte de la volonté qui se porte vers Dieu et la charité qui l'anime, l'objet étant le même, que l'on peut dire sans erreur que la sainte Vierge tournant son fuseau méritait plus que saint Laurent sur son gril.

Objectivement, cette doctrine étant bien comprise, il ne faut pas oublier que, si les conseils n'obligent pas par eux mêmes, Notre-Seigneur a cependant exhorté ouvertement tous les hommes à les embrasser ; et après Jésus, saint Paul a dit : « *Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs* (1 Cor., XII, 51). » Ce grave enseignement nous paraît surtout applicable à ceux qui ont reçu du ciel des talents plus

plus qu'ordinaires. On réclamera davantage à celui auquel on aura plus prêté, dit Notre-Seigneur (Luc XII). Il ne faut pas enfouir dans la terre le talent reçu ; or, saint Grégoire le fait remarquer : c'est enfouir le talent que de laisser le génie que l'on tient du ciel s'embrasser dans les œuvres de la terre. » (Berthier, p. 238).

Il sera aussi important de faire connaître la doctrine des meilleurs théologiens, sur les points qui se présentent les plus souvent en pratique. En voici quelques uns.

Il est bon d'exciter toute âme à la pureté de conscience, à la crainte des occasions de pécher et de lui proposer en même temps les avantages et l'excellence de l'état religieux. B. 113. Del., p. 54.

« Si l'intention de celui qui veut se faire religieux est bonne, et s'il n'existe aucun empêchement, dit saint Liguori, le confesseur, ni un autre, comme saint Thomas l'enseigne, ne peut, sans une faute grave, empêcher ni détourner le pénitent de suivre cette vocation, quoique la prudence puisse conseiller quelquefois d'en différer l'exécution, afin de mieux éprouver si la résolution est ferme et persévérante. » B. 128.

On est tenu de ne pas abandonner ses frères et ses sœurs dans une nécessité extrême. Dans une grave nécessité la charité permet de différer l'entrée en religion, mais n'en fait pas un précepte.

Un enfant ne peut abandonner son père ou sa mère dans une nécessité grave, un besoin ordinaire ne suffit pas. Si les pa-

rents dit saint Thomas, peuvent, sans l'assistance de leur enfant, vivre d'une manière telle quelle, *aliquahter*, tout en étant un peu à la gêne, *non honorifice*, l'enfant n'est pas obligé pour cela d'abandonner les œuvres de perfection.

Si en restant dans le monde pour aider ses proches, l'enfant est moralement certain de ne pouvoir éviter le péché, alors il est déchargé de toute obligation ; le salut de son âme l'emporte sur toute autre considération. B. 136 — Dam. 348.

Des personnes disent : si la vocation religieuse vient réellement de Dieu, aucun délai, aucune épreuve ne saurait la détruire. Erreur grossière, répondrons-nous avec saint Thomas, assertion gratuite, et je dirai presque hérétique. Appliquez cette doctrine à tous les points de la morale chrétienne, et vous renverserez toute l'économie du christianisme. Les lumières que Dieu nous envoie sont passagères et non permanentes. C'est ce qui fait dire à saint Thomas que les divines invitations à une vie plus parfaite doivent être suivies sans retard, *quanto citius*. B. 169 — Dam. 338.

Des parents et parfois des confesseurs, retardent sans raisons suffisantes l'entrée en religion ou même y mettent des obstacles.

Grande est l'erreur et l'illusion de ceux qui ne se décident jamais à répondre à l'appel divin par crainte de ne pas persévérer. Celui qui accorde la grâce de vou-

loir, dit Lessius, accordera celle d'achever.
B. 172.

Ceux qui se proposent d'abord de se marier, ou d'acquérir un emploi, et ensuite de servir Dieu dans le mariage ou dans cette charge, intervertissent l'ordre ; ils font passer avant ce qui ne vient qu'après. B. 208.

Il faut soutenir, aider ceux qui commencent à vouloir. B. 223.

Sous prétexte d'éprouver une vocation, il ne faut pas faire languir dans le monde des âmes qui commencent à vouloir le quitter. On ne saurait, dit Lessius, donner en ce genre de plus pernicieux conseils. Le siècle n'est pas le lieu où il faut rester pour s'éprouver. B. 223.

Ils se trompent et trompent les autres, ceux qui disent que l'on peut se sauver aussi bien dans le monde que dans l'état religieux. (Suarez, L. I, c. 2, 10). Par conséquent, dans le doute, le péril est plus grave de rester dans le monde que d'entrer en religion, où les moyens de sanctification sont beaucoup plus nombreux.

En entrant en religion on pose un acte qui mérite un plein pardon de tous les péchés, c'est-à-dire que l'on obtient la même grâce de pardon que dans le saint Baptême : la rémission totale de la peine due au péché (2a 2æ, q. 189, a. 3 ; Suarez, L. VI, c. XIII, 4, 6, 7). Donc après le Baptême, la vocation à la vie religieuse est la plus grande grâce que Dieu puisse, ici-bas, accorder à une âme.

Mais le motif le plus commun peut-être et le plus pernicieux de ceux que l'on met en avant pour différer l'entrée en religion, et qui fait perdre nombre de vocations, c'est le suivant : Il faut connaître le monde avant de le quitter.

« Ne voit-on pas qu'en agir ainsi, dit saint Thomas (Opusc. 17), ce serait imiter la folie de l'homme qui, pour apprendre l'art de la navigation, irait s'aventurer sur une frêle barque en pleine mer et au milieu des écueils. Ce serait mettre de jeunes miliciens aux prises avec un ennemi formidable, sous prétexte de leur apprendre le manie-ment des armes.»

Calcul vraiment immoral, conseil funeste qu'on ne pourrait pas même donner à un ennemi, et que l'on donne à des enfants que l'on prétend aimer. Conduite indigne d'une âme honnête, indigne surtout d'un père, d'une mère. Voudriez-vous, sous prétexte d'éprouver la santé de vos enfants, les envoyer dans un pays ravagé par une maladie contagieuse? . . . Vous voulez éprouver leur vocation? Il y a dans les ordres religieux les années de probation. Dam. 336

Cependant qu'il se garde (le confesseur), dit saint Liguori, d'oser déterminer à un jeune homme l'état que ce dernier doit choisir, mais que seulement, se guidant d'après certains indices, il tâche, par voie de persuasion, de l'incliner à celui auquel il peut prudemment le croire appelé par Dieu. DELBREL, p. 58.

Si le directeur ne doit pas déterminer lui-même le choix de son pénitent, assez nombreuses sont les circonstances où il doit, dans la direction particulière, suggérer à telle âme le désir du sacerdoce ou de la vie religieuse. En cet enfant, cultivé par vous de longue date, étudié de près et à fond, vous trouvez un cœur foncièrement aimant et foncièrement pur, composition exquise de fraîche innocence et d'ardentes tendresses, un cœur manifestement fait pour les ivresses chastes de l'amour divin, pour les joies pures de l'autel, et tel enfin que ce serait péché de jeter au monde cette perle rare, puis une piété, une intelligence, une énergie qui permettent de conjecturer que l'œuvre de Dieu aura en lui un excellent ouvrier de plus. Seulement, soit insouciance de son avenir, soit distraction ou étourderie, soit défaut d'initiative, il n'a jamais songé à prendre pour lui ces exhortations à viser plus haut, à choisir la vie la plus parfaite, que si souvent vous avez adressées à tout le collège, et qui peut-être, dans votre intention, se dirigeaient particulièrement vers lui. Et enfin, Dieu ne lui a pas parlé. Pourquoi? Mais peut-être, tout simplement, parce qu'il comptait sur vous pour parler à sa place et en son nom. Parlant des directeurs, Bourdaloue dit que souvent il arrive que ce que Dieu n'a pas voulu par lui-même nous révéler, c'est par leur bouche qu'il nous l'enseigne. DELBREL, p. 86.

Disons maintenant un mot de la vocation sacerdotale.

Vouloir le sacerdoce, tel que nous l'avons dit déjà en parlant de l'Eucharistie, c'est un acte de la volonté que l'homme ne peut pas poser par lui seul ; il faut pour cela qu'il soit mû par la grâce de Dieu, tel que nous l'avons expliqué plus haut.

Il est donc évident que c'est Dieu qui fait les vocations et appelle au ministère des autels en conduisant l'homme par sa grâce, qu'il s'agisse de préparation providentielle ou de vocation au sens strict. Mais Dieu a honoré l'homme jusqu'à lui permettre de coopérer à son œuvre dans les choses les plus saintes. Il pourrait agir seul, mais il ne le veut pas dans la plupart des cas. Dans la préparation providentielle des vocations, il veut que bien des choses se fassent par le ministère des causes secondes, particulièrement par celui du prêtre.

Ce que ce dernier pourra faire, outre ce que nous avons dit précédemment, et après avoir recherché et trouvé ceux qui, prudemment, peuvent être l'espérance d'une moisson future, ce sera de cultiver leur intelligence et leur volonté en n'oubliant pas ce qui suit.

Il faut travailler à conserver dans leurs bonnes dispositions les âmes qui grandissent avec l'intention de se consacrer à Dieu plus tard. Celles qui n'ont pas encore d'idées arrêtées, doivent s'établir dans une parfaite indifférence pour les divers états, dans le

silence des passions, écouter le langage de la foi et dire avec le pieux auteur de l'Imitation (L. 3, c. 15) : « Seigneur, vous savez ce qui est le mieux, traitez-moi donc de la manière qui vous est connue, selon votre bon plaisir et pour votre plus grande gloire. Placez-moi où vous voudrez, et disposez absolument de moi en toute chose. Je suis dans votre main, tournez-moi et retournez-moi en tous sens, à votre gré. Me voici, je suis votre serviteur, et prêt à tout. » Elles pourront ajouter avec l'Apôtre (Act., IX, 6) : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?

Elles pourront aussi réciter cette prière conseillée par Lintelo (Prière et Vocation, p. 10). Tous les jours, à la sainte Messe, surtout dans l'intimité de la communion, un jeune homme pur et pieux s'offre à Notre-Seigneur en lui disant : « Bon Maître, je ne connais pas encore vos vues sur moi, mais quelles qu'elles soient, d'avance je les accepte. Vous êtes mon Maître, au serviteur d'obéir. Je suis prêt à tout. Voulez-vous m'employer à la mission des âmes ? je vous en bénis. Je ne mérite pas, je le sais, une telle faveur ; mais vous êtes bon et les besoins de votre Église sont grands. Prenez-moi, Seigneur ; dussé-je quitter pour vous tout ce que j'ai de plus cher, je me regarderai comme trop heureux d'acheter à ce prix le ciel et les âmes, mieux encore de vous témoigner un faible retour d'amour. *Ecce ego, mitte me.*

O Jésus, vous avez dit : Demandez des ouvriers. Eh bien, je veux être un ouvrier ; ne me repoussez pas.» Ou bien en récitant cette offrande : « Sacré Cœur eucharistique de Jésus, je vous offre par le Cœur immaculé de Marie, le sacrifice de ma vie pour le triomphe de votre Amour, pour la diffusion de la communion fréquente et quotidienne, et pour la multiplication des vocations religieuses et sacerdotales.»

Et puis, comment parler à un jeune homme rendu à la fin de ses études ?

Le Père Bouvier a écrit un opuscule qui lui a valu des lettres de félicitations et d'approbations de la part de théologiens tels que le cardinal Billot, Hurter et Lehmkühl. Or, voici ce qu'il dit à la page 25 de « Notion traditionnelle de la vocation sacerdotale : »

C'est un directeur qui parle à un jeune homme. Nous y trouvons une direction en parfaite conformité avec la doctrine exposée jusqu'ici.

« Vous vous demandez quelle direction donner à votre vie, quel emploi faire de votre existence. Avec les talents que Dieu vous a prodigués, et que vous avez eu le bon esprit de développer en les cultivant, je ne sais combien de carrières s'ouvrent devant vous où vous pouvez espérer de réussir ; vous n'avez vraiment que l'embarras du choix. Vous n'avez songé, dites-vous, qu'à la carrière militaire, et il semble bien que vous avez toutes les qualités qui font le vrai soldat. Mais pourquoi ne pas

vous dire que, si la carrière militaire est belle, la carrière du sacerdoce est plus belle encore. N'entendez-vous pas l'Église qui fait appel aujourd'hui au dévouement de toutes les âmes généreuses ? Elle n'a, il est vrai, ni or ni honneurs à vous offrir, mais elle compte sur l'amour désintéressé de ses enfants. Ne seriez-vous pas heureux de répondre à cet appel de l'Église, et ne croyez-vous pas que votre ardeur trouverait un aliment assez noble dans les luttes de l'apostolat ?... Je ne demanderais pas mieux que de m'enrôler dans cette grande armée du sacerdoce, mais encore devrai-je être sûr que ce soit là ma vocation ? — Vous doutez de votre vocation ? Mais vous avez toutes les qualités intellectuelles et morales qui sont nécessaires au vrai prêtre ; aucun obstacle ni aucun engagement ne vous retiennent dans le monde ; par ailleurs, si vous répondez à l'appel de l'Église, ce ne sera que pour faire du bien, votre intention ne saurait être ni plus droite ni plus pure. Aptitude, pureté d'intention et générosité, que peut-on exiger de plus ? — Ainsi vous croyez que je dois entrer dans le sacerdoce ?

Non, je crois simplement que vous pouvez aspirer au sacerdoce, et que Dieu laisse la chose à votre générosité. (1) — Ce que vous

(1) A combien de jeunes gens de profession nous pourrions adresser ces paroles du cardinal Pie : « O nos jeunes amis, en vous voyant dans ces cercles, dans ces réunions, sur ces places publiques, combien nous nous sentons portés à vous demander avec le père de famille de l'Évangile : Pourquoi stationnez-vous là debout, tout le jour dans l'inaction ? Pourquoi perdez-vous vos belles et précieuses années à végéter, à chercher misérablement un emploi ? »

me dites est grave. Avant de vous répondre, permettez-moi de réfléchir. — Oui, réfléchissez, et surtout priez. A quelques jours de là, le retraitant se présente de nouveau à son directeur : — J'ai réfléchi, lui dit-il, j'ai prié, et il me semble que j'ai compris. Après toutes les grâces dont Dieu m'a littéralement comblé, je ne veux pas me dire toute ma vie que j'ai manqué de générosité envers lui, je serai prêtre. — Il ne m'appartenait pas de vous dicter cette détermination ; mais cette détermination prise, je l'approuve de grand cœur. Dirigez-vous désormais vers le sacerdoce, et j'espère qu'un jour, si vous persévérez dans les sentiments qui vous animent, l'Église sera heureuse de vous recevoir et de vous introduire dans son sanctuaire.»

Voilà comment il faut proposer le sacerdoce à celui qui en a les aptitudes.

On le voit, ils sont vastes les horizons de l'apostolat des vocations, éclairés par la lumière de la pure doctrine de l'Église. Un jeune homme ou une jeune fille dans le monde peuvent prier pour obtenir la vocation religieuse, car c'est une grâce qui s'obtient, et ils n'ont pas à se demander avec angoisse et inquiétude si Dieu les veut vraiment dans la vie religieuse, car celui qui veut et est accepté, peut être sans aucune crainte sur ce point.

Un jeune homme peut demander pour lui-même la vocation sacerdotale ; sa mère, le prêtre qui en est chargé peuvent aussi la demander pour lui.

Quand donc, arrivé à la fin de ses études, un jeune homme est jugé *idoneus* pour le sacerdoce et quand il est accepté par l'évêque, il peut devenir prêtre s'il le veut, être sans inquiétude sur la question de sa vocation, et faire disparaître les hésitations qui ont pu le troubler jusque là.

J'ai voulu rappeler ces choses parce qu'elles me semblent en parfait accord avec les meilleurs auteurs qui ont traité le sujet délicat de la vocation, avec le saint Concile de Trente, et avec la tradition la plus authentique de l'Église. Il nous reste maintenant à considérer que la source de l'esprit d'apostolat, c'est l'amour.

DEUXIEME PARTIE

La source de l'esprit d'apostolat

Nous avons voulu traiter en dernier lieu cette question de l'esprit d'apostolat pour y donner un peu plus de développement et essayer de provoquer des réflexions sérieuses sur ce que nous appelons la source de l'esprit d'apostolat dans la question des vocations.

Nous voulons parler ici de l'amour de Dieu pour l'homme et faire sentir plus vivement que Dieu veut être payé de retour.

Pour cela nous allons considérer l'amour de Dieu remplissant les pages de nos Livres saints, et ensuite nous rappellerons les révélations faites aux âmes privilégiées et les plaintes de Jésus délaissé. La conclusion sera qu'en aimant Dieu, je ne puis m'empêcher d'aimer tout ce qu'il aime, et, partant, j'aimerai les âmes, je travaillerai à les amener à Jésus, je m'efforcerai de former des sauveurs d'âmes en me livrant à l'apostolat des vocations.

Chap. I. — **L'Amour dans nos saintes écritures**

Art. I. — Dans l'Ancien Testament

L'amour de Dieu pour l'homme. Quel sujet ignoré par un grand nombre, incompris par plusieurs. Aimer, dit saint Thomas, c'est vouloir du bien à quelqu'un (1a 2æ, q. 26, a. 4) ; par conséquent, dire que Dieu nous aime c'est affirmer qu'il nous veut du bien.

Et en effet. A-t-on réfléchi que la création est le premier acte d'amour de Dieu pour l'homme ? Ceci est déjà vrai au point de vue philosophique : car l'être bon ne pouvait créer l'homme que pour lui communiquer un bien, lui donner le bonheur. (1)

(1) C'est l'effet d'une incompréhensible puissance que de tirer l'homme des profondeurs innommées du néant ; mais il y entre plus de bonté encore que de puissance. Si la puissance exécute, c'est la bonté qui l'a mise à l'œuvre et qui la soutient. Rien, en effet, n'obligeait ni ne solli-

Cependant, au point de vue surnaturel cette vérité s'éclaire d'une nouvelle lumière. Laissé dans l'ordre naturel, l'homme n'aurait jamais pu s'approcher très près de son créateur ; il ne l'aurait connu que dans la demi-clarté des analogies. Mais voilà qu'au moment même où l'homme était créé, Dieu l'élevait à une fin surnaturelle et baignait l'essence de son âme de la grâce, principe déifiante qui le rendait participant de l'essence divine : « Pour vous rendre par ces grâces participant de la nature divine (II Petr., 1, 4), l'établissant, dès ici-bas, dans une union très intime avec son créateur, et lui permettant d'aspirer à consommer cette union de la manière parfaite qui fut l'objet de la suprême prière de Jésus sur la route de Gethsémani : « Afin que tous ensemble ils soient un, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous ; qu'ils soient de même un en nous (Joan., xvii, 21). L'amour tend à l'union, et c'est pour cela que Jésus demande à son Père que l'homme lui soit uni d'une manière tel-

citait Dieu de créer : ni en lui-même où il trouve toute plénitude, toute satisfaction, et à qui la création de milliers de mondes plus parfaits les uns que les autres ne peut rien apporter qu'il n'ait déjà suréminemment. Aucune voix ne monte du néant pour l'appeler, aucun attrait ne s'y peint qui l'y attire : le néant n'a pas de voix ni d'attrait : il n'est pas ; on ne le conçoit que comme la négation de tout être, comme la nuit totale, le silence, le vide absolu de tout ce qui peut avoir une forme quelconque. C'est néanmoins jusque-là que Dieu est descendu, débordant hors de lui-même avec les flots de son trop grand amour. Il a jeté un regard sur ce néant et il lui a donné une forme sensible. Cette forme, il l'a conçue non d'après un type qui fût en dehors de lui, mais d'après sa propre nature. (TESNIÈRE, *Nature et effets de la communion*, t. I, p. 5.)

lement parfaite, que l'unité de nature divine qui existe entre eux est le modèle de celle que nous devons avoir avec lui par la grâce et la charité.

Hélas, cette union d'amour que Dieu avait établie entre lui et sa créature au moment de la création, ne fut pas de longue durée.

Quand l'homme se fut séparé violemment de Dieu, quand il eut brisé les communications divines de son âme avec son créateur, quand il eut rompu l'union vitale qui le rattachait à son principe, Dieu, cette vérité est profonde, ne voulut pas consentir à demeurer éternellement séparé de lui.

Avec un art et un amour sublimes il prépara, après la chute, le genre humain à recevoir pardon et miséricorde de la part de l'amour blessé mais ne pouvant oublier.

Dieu rappelle souvent à son peuple qu'il l'aime toujours, éternellement : « *In caritate perpetua dilexi te* (Jer., 31, 3) ; qu'il l'aime jusqu'à faire ses délices de vivre avec lui : *Deliciae meae esse cum filiis hominum*, je fais mes délices de vivre avec les enfants des hommes (Prov. VIII, 31).

Et pendant 4,000 ans il fait chanter sa miséricorde par ses prophètes, afin de soutenir l'espérance de l'homme et le préparer au profond mystère de la rédemption, abîme de miséricorde. Nul mieux que le Cardinal Pie n'a exposé le caractère de l'amour de Dieu se manifestant par la miséricorde pendant les siècles d'attente. Lisons-le.

« Prenez le texte sacré, la sainte Bible ; infailliblement, à livre ouvert, vous tom-

herez sur le mot de miséricorde. Y a-t-il dans l'ancien testament un livre, une page qui ne parle de la miséricorde de Dieu ? C'est une redonnance, une synonymie perpétuelle, pour redire de mille manières la même chose, à savoir que Dieu est miséricordieux, que sa grandeur, que son bonheur, c'est de pardonner. Si Moïse, dans un cantique célèbre, énumère et glorifie les merveilles du Tout-puissant la terminaison de chaque strophe, la reprise et comme le refrain de l'hymne, c'est que Dieu est bon, qu'il est miséricordieux, et que sa miséricorde est éternelle. Que de Moïse on passe à David, les mêmes traits abondent. Par exemple : *Misericors et miserator et longanimis et multum misericors*. (Ps. 102). Le Seigneur est miséricordieux ; et qu'est-il donc encore ? il est encore miséricordieux : *Misericors et miserator* ; puis qu'est-il ? il est longanimité et miséricorde ; sa miséricorde est de longue haleine : *Misericors et miserator et longanimis* ; et qu'est-il enfin ? il est beaucoup miséricordieux : *Et multum misericors*.

« Mais Dieu n'est-il pas juste aussi et sa nature ne lui commande-t-elle pas d'infliger quelquefois le châtement ? A la bonne heure ; mais comprenez la parole du psalmiste : *Misericors et miserator et justus Dominus* (Ps. 116). Dieu est deux fois miséricordieux et une fois juste : deux parts, deux mesures de miséricorde contre une de justice. Est-ce assez ? Et quand l'heure de la justice à sonné, est-ce pour tou-

jours ? Laissons encore parler le roi prophète : *Misericors Dominus et justus, et Deus noster miseretur* (Ps. 116). Dieu est miséricordieux, et il est juste, puis il est encore miséricordieux, c'est-à-dire qu'il commence par la miséricorde, par beaucoup de miséricorde, et que, s'il est forcé de donner quelque chose à la justice, c'est pour revenir bientôt à la miséricorde. En telle sorte que la justice de Dieu ne se produit qu'avec une double escorte de pardon ; elle ne marche, dit saint Ambroise, expliquant ce verset du psaume, qu'enfermée et comme resserrée entre deux haies de miséricorde : *Gemino septo interclusa misericordiæ.*

« Mais il est encore un autre mot que les interprètes se sont plu à commenter ; c'est celui ci : *Quoniam multus est ad ignoscendum* (Ps. 57) : « Dieu (la traduction est difficile) Dieu est multiple, il est plusieurs pour pardonner. » Qu'est-ce à dire ? N'est-ce point le premier enseignement et le point le plus élémentaire de la religion qu'il n'y a qu'un seul Dieu ?

Oui, sans doute. Mais pour caractériser... certains hommes dont l'unique occupation est de faire du bien à leurs semblables, n'est-ce pas une façon de dire usitée qu'ils savent se multiplier, ou, s'il m'est permis de citer une locution plus familière, qu'ils se mettent en quatre, en dix, en cent, pour rendre service ? Eh bien, acceptez cette même figure de langage ennoblie par l'Esprit-Saint, et comprenez comment Dieu, qui est nécessairement un dans sa nature et

dans son être, se multiple en quelque sorte et devient plusieurs quand il s'agit de pardonner : *Quoniam multus est ad ignoscendum*...

« Voyez vous cet enfant qui, retombant souvent dans les mêmes fautes et craignant de tarir l'indulgence s'il va toujours la puiser à la même source, s'adresse successivement à son père, à sa mère, à ses différents maîtres, afin d'obtenir plus sûrement par cette industrie des pardons réitérés. Je vous dirai de même, ô hommes fragiles et pécheurs, ne craignez point d'importuner, de lasser la miséricorde divine à la suite de vos rechutes multipliées ; présentez-vous toujours avec confiance. S'il n'y a qu'un Dieu pour tout le reste, en matière de pardon c'est comme s'il y en avait plusieurs. Le Dieu qui vous pardonne aujourd'hui ne veut point être considéré comme le même qui vous a pardonné hier, comme celui qui vous pardonnera demain : *Quoniam multus est ad ignoscendum*. »

Et pour faire mieux comprendre à l'homme cette bonté miséricordieuse, il a recours aux comparaisons les plus tendres. Représentez-vous une mère abandonnée par sa fils ingrat ; depuis de longues années elle pleure l'absent qui a oublié son amour et sa tendresse ; sa pensée est continuellement occupée par son souvenir et malgré l'ingratitude qui l'a fait tant pleurer, elle veut aimer toujours son fils, elle ne sera heureuse que le jour où elle le verra revenir à elle et où elle aura le bonheur de lui pardonner

ses égarements. C'est à cette mère que Dieu se compare en s'adressant à l'homme pécheur qu'il veut se réconcilier. *Obviabit illi quasi mater*, j'irai au-devant de vous comme une mère (Eccl., XV, 2). Comme une mère caresse son petit enfant, ainsi je vous consolerai, et vous trouverez votre paix dans Jérusalem. *Quomodo si cui mater blandiatur, ita ego consolabo vos* (Isaïe 66, 13). Mais une mère peut oublier son enfant, peut aller jusqu'à hair le fruit de ses entrailles, mais moi, votre Dieu, je vous aimerai toujours, car mon amour pour vous est plus fort que celui de la mère. *Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscor tui* (Isaïe, 49, 13). Une mère peut-elle oublier son enfant, et n'avoir point de compassion du fils qu'elle a porté dans ses entrailles ? Mais quand même elle l'oublierait, pour moi, je ne vous oublierai jamais. J'aurai compassion de vous plus qu'une mère. *Et miserebitur tui magis quam mater* (Eccl. IV, II).

Article II.—Dans le nouveau testament.

Nous pouvons dire que les pages du Nouveau Testament sont débordantes de l'amour de Dieu pour l'homme.

Voyant l'impuissance dans laquelle s'était plongé l'homme orgueilleux, Dieu fit les premières dénarches pour ramener l'ingrat qui l'avait abandonné. Semblable au vieillard de nos Livres saints, qui, pleurant depuis longtemps le départ de son plus

jeune fils, sortit de sa maison pour aller à la rencontre de son enfant malheureux et repentant et lui pardonna en l'embrassant, Dieu quitta son ciel et vint au devant de l'humanité souffrante qui, loin de son créateur, cherchait vainement le bonheur et s'enfonçait de plus en plus dans les bas-fonds d'une dégradation universelle. Par le plus grand des miracles, il se pencha sur cette humanité malheureuse, la prit dans les bras de sa miséricorde et lui pardonna aussi en l'embrassant ; la nature humaine allait être déifiée. Après avoir donné à l'homme toutes les preuves d'amour que son cœur put inventer, après avoir épuisé tous les trésors de sa miséricorde, après avoir vidé jusqu'à la lie le calice des souffrances et des aertumes, il voulut, avant de mourir, à la dernière cène, faire connaître les trésors de son Cœur au bien-aimé Jean, et il le chargea de prêcher aux hommes sa divinité et son amour. Et Jean écrivit des pages ineffables sur l'amour de Dieu et ses retours nécessaires de la part de l'homme.

Dès le commencement de son évangile, il fixe nos regards sur le grand mystère : « Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, *Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret* (Joan, III, 16). C'est ici, oserions-nous dire, toute la religion catholique. Tous les dogmes, toute la morale de l'économie nouvelle découlent de cette parole de l'Apô-

tre. Qui l'aura comprise dans toute son étendue et sa profondeur ne pourra pas ne pas payer Dieu de retour et ne pas être un saint, car il est écrit : « *Qui dicit se nosse eum (Deum), et mandata ejus non custodit, mendax est* (I Joan. II, 6). Aussi quand, les Apôtres eurent compris cette révélation de l'amour dans l'Incarnation. avec quel zèle ils volèrent à la suite du Maître dans les voies de la sainteté et de l'apostolat. « Et comme nous avons connu et cru l'amour que Dieu a pour nous. *Et nos cognovimus et credidimus charitati, quam habet Deus in nobis* (I Joan., IV, 16).

Dieu a recours aux comparaisons les plus tendres pour nous faire mieux comprendre toute la tendresse de son amour. Il nous aime comme une nourrice qui a soin de ses enfants : *Tanquam si nutrix fovet filios suos* (I Thess., 2, 7). Ailleurs, c'est à la poule qui crie pour rassembler ses poussins sous son aile, qu'il se compare : *Quemadmodum gallina congregat pullos suos* (Matt. V, 57). Et qui pourrait oublier la parabole de l'enfant prodigue, du bon pasteur qui court après la brebis perdue, et tant d'autre dont l'Évangile est rempli.

Il faut rappeler encore les commentaires du Cardinal Pie pour comprendre mieux la bonté, l'amour et la miséricorde dans le Nouveau Testament. « Si nous prêtons l'oreille à saint Paul, nous apprendrons que la bénignité, la miséricorde divine n'a fait sa véritable apparition en ce monde que dans la personne de notre divin Sauveur.

Ah, c'est qu'en effet si Dieu est éternellement miséricordieux, son Fils incarné, Jésus-Christ, dans un certain sens, l'est encore davantage. En tant qu'il est Dieu et qu'il possède la nature divine, il a toute la miséricorde divine en lui. Mais de plus, en tant qu'il est homme et qu'il a pris la nature humaine avec sa sensibilité la plus exquise et la plus parfaite, le Verbe fait chair possède un autre genre de miséricorde qui n'est pas en Dieu.

« On ne compatit jamais mieux au mal que quand on l'a connu soi-même et par expérience. Et saint Paul nous dira que Jésus-Christ a partagé toutes nos épreuves, toutes nos souffrances, afin de devenir miséricordieux. *Tentatum per omnia, ut misericors fieret...* (Heb. II). Aussi ce que les historiens de Jésus nous répètent le plus souvent de la disposition intime et du sentiment intime de Jésus, c'est qu'il fut touché de compassion, ému de pitié, et qu'il eut besoin de le dire : *Jesus autem misericordia motus* (Luc, VII) ; ... *misertus autem eorum Jesus* (Marc, VIII) ; ... *et ait Jesus : Misereor super turbam* (Mat., XX). Oui, toutes les pulsations du Cœur de Jésus, c'étaient les pulsations de la miséricorde ; les miracles qui jaillissaient de ses mains, c'étaient des miracles, non pas tant de puissance que de miséricorde, ou plutôt sa toute-puissance était au service de sa miséricorde, son bras aux ordres de son Cœur ; et c'est bien du doux et tendre Jésus que l'Eglise peut dire ; O Dieu, qui manifestez

principalement votre toute-puissance en exerçant le pardon, la pitié, la miséricorde : *Deus, qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas.*

« Il a aimé et pardonné toute sa vie. Si sa naissance a été la manifestation, l'apparition de la bénignité et de la charité de Dieu, sa carrière mortelle tout entière a été l'épanouissement, l'efflorescence de cette même bénignité miséricordieuse. Ayant aimé les siens, il les aima jusqu'à la fin, jusqu'au Calvaire, jusqu'au Cénacle. Et quand il remonta dans les cieux, l'évangéliste nous dit que ses disciples le virent jusqu'au dernier moment qui étendait les mains pour bénir : *Et factum est dum benediceret illis, rescesit ob eis*, (Luc. XXIV), non pas après les avoir bénis, mais tandis qu'il les bénissait. Sa tête avait disparu déjà, enveloppée dans le nuage lumineux, et il laissait apercevoir encore ses mains étendus et bénissantes, comme pour nous apprendre l'usage qu'il en allait faire dans les cieux. » Comme il est bon au cœur de l'homme de se rappeler que Dieu a pour lui de l'amour, ou mieux que Dieu est pour lui tout amour. Sous l'Ancienne Loi, Moïse demandait à Dieu, qui êtes-vous Seigneur? et le Seigneur répondit : « Je suis celui qui suis (Ex., III, 16) ; sous la Loi nouvelle, tout ne parle que d'amour et saint Jean nous donne une autre définition de Dieu : *Deus charitas est*, Dieu est amour (1 Joan., IV, 8).

*Article III. — L'amour de Dieu appelle
l'amour de l'homme pour Dieu et pour
ses semblables*

L'amour de Dieu pour l'homme est un fait et une doctrine ; mais nous le demandons avec instance : est-il bien compris dans le monde que cet amour veut être payé de retour : *Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos* (I Joan., IV, 19) ; est-il bien compris que le plus grand commandement est celui-ci : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota mente tua*, et que le second est semblable à celui-là : *Diliges proximum tuum, sicut teipsum* (Matt., XXII, 27, 58, 39) ; est-il bien compris que l'amour de Dieu pour l'homme est la raison de notre amour pour le prochain : *Si sic Deus dilexit nos, et nos debemus alterutrum diligere* (I Joan., IV, 2), et que nous avons reçu le précepte de prendre cet amour de Dieu pour l'homme comme le modèle et la mesure de celui que nous devons avoir pour nos frères : *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos* (I Joan., XV, 22) ? Est-il bien compris que c'est là toute la loi : *Omnis enim lex in uno sermone impletur. Diliges proximum tuum sicut teipsum.* (Galat., V, 16). *Sicut dilexi vos !* Quelle parole ! Nous avons reçu un précepte d'aimer nos frères comme Jésus lui-même nous a aimés.

Ah ! n'y a-t-il pas témérité à vouloir rapprocher nos actes de ceux du Sauveur pour trouver entre eux une ressemblance ?

Quoi ! mes actions toujours si imparfaites et imprégnées d'égoïsme, j'oserais les mettre en regard de celles de Jésus toujours si parfaites et animées du plus pur esprit de sacrifice ; les yeux toujours fixés sur la personne adorable de mon Sauveur, j'ambitionnerai de me rendre semblable à lui jusqu'à ce que, sans mensonge, je puisse dire : J'aime Dieu et les hommes comme Dieu lui-même m'a aimé ? ⁽¹⁾ Eh bien, oui. Le dévouement, le sacrifice, l'amour de Dieu pour l'homme deviennent une loi pour moi, je suis obligé d'en faire la règle de mes actes quotidiens d'amour pour mes frères. Pas d'amour véritable pour Dieu sans cet amour

(1) Tout en ne s'attachant pas trop au sens littéral propre, on aimera à lire le trait suivant :

Sainte Élisabeth de Hongrie demanda un jour à son père spirituel si elle pouvait aimer Dieu autant qu'elle en était aimée. « Oui, lui répondit celui-ci, vous pouvez l'aimer de la sorte, mais non pas avec votre propre cœur ; il est trop étroit. — Et comment pourrai-je donc l'aimer, si je ne l'aime pas avec mon cœur ? » répliqua la sainte. — Vous pouvez l'aimer, reprit le religieux, avec le cœur même qu'il vous donne, avec son Cœur : ce Cœur étant infini en amour, vous l'aimerez autant qu'il vous aime, et autant qu'il aime lui-même sa divine personne. — Ce serait bon, dit sainte Élisabeth, s'il était vrai que le Cœur de Jésus fût à moi par les liens d'un autre amour réciproque, et que son divin amour avec le Saint-Esprit fût vraiment ma possession, lorsque j'aime Dieu ; mais le moyen de me persuader un si grand bonheur ! Je croirais plutôt que cet arbre planté de l'autre côté de la rivière (car ils s'entretenaient alors sur un cours d'eau) passerait de ce côté-ci, que de croire que Dieu voudût bien faire cet échange admirable de me donner son Cœur pour le mien. . . » O miracle de la bonté divine ! A peine eut-elle prononcé ces paroles, qué l'arbre, avec toutes ses racines, fut arraché visiblement par une main invisible et transporté, puis transplanté du côté où était cette sainte princesse pour lui donner une preuve sensible et manifeste de cette grande vérité. Quels mouvements d'amour saisirent alors son cœur. Elle demeura comme en extase, sans parole, et on eut lieu de craindre qu'elle ne mourût de joie et de reconnaissance. (Le Père d'Argentan).

pour l'homme. *Mandatum habemus a Deo, ut qui diligit Deum, diligat et fratrem suum* (I Joan., IV, 21—). En vain l'homme fera profession d'aimer Dieu ; s'il ne porte pas dans son cœur un grand amour pour son prochain, il offense la loi de celui qu'il veut aimer : *Mandatum habemus a Deo*, et, si vous m'aimez, gardez mes commandements. (Joan., XIV, 15.)

Il est vrai que ce commandement porte bien haut nos aspirations ; mais, vraiment, nous dit-il autre chose que cet autre : *Estote ergo perfecti, sicut et Pater vester celestis perfectus est* (Matt., V, 48) ? Que faisons-nous pendant que Dieu lui-même a fixé si haut les sommets de notre perfection ; jusqu'à présent notre vie a-t-elle été une ascension ? Avons-nous lu déjà les méditations de Bossuet sur le commandement de l'amour ? « En attendant, ô mon Dieu ! la charité doit croître toujours, et la cupidité toujours décroître. La force augmente en aimant : l'exercice de l'amour épure le cœur, en lui apprenant à aimer de plus en plus. Dieu est en nous quand nous aimons ; et c'est lui qui, du dedans de nos cœurs, y répand et y inspire l'amour. On mérite par l'amour de posséder Dieu davantage, et en le possédant davantage, d'aimer davantage. Je n'aime donc pas de toute la force que je puis exercer en cette vie, si je n'aime mieux demain qu'aujourd'hui, et si le jour d'après je n'augmente mon amour, jusqu'à ce que j'arrive à la vie où le précepte de la charité

• s'accomplira parfaitement ». (BOSSUET, *Œuvres complètes*, T. 4, p. 268.)

Quand Moïse eut donné à son peuple le commandement de l'amour de Dieu, il ajouta : « *Ces paroles et ces ordonnances que je vous prescris aujourd'hui, seront gravées dans votre cœur ; vous les raconterez à vos enfants ; vous les méditez assis dans votre maison, et marchant dans le chemin, la nuit dans les intervalles du sommeil, le matin à votre réveil. Vous les lierez comme un signe dans votre main ; vous les porterez entre vos yeux ; vous les écrirez sur le seuil et sur les poteaux de votre maison.* » (Moy., 5, VI, 6). Que la méditation de ces paroles nous détermine à étudier mieux, si c'est possible, la loi et les désirs de Jésus rédempteur, amant divin de nos âmes. *Plenitudo ergo legis est dilectio.* (Rom., XIII, 10.)

Mais il y a plus. Que serait un amour sans les œuvres ? A quoi serviraient les protestations les plus solennelles si elles n'étaient pas suivies des actes ? C'est par les actes, en effet, que se prouve l'amour : *Probatio amoris exhibitio est operis.* Aussi, écoutez saint Jean : *Filioli mei, non diligamus verbo, neque lingua, sed opere et virtute* (I Joan., III, 18).. Et quelles seront ces œuvres, Seigneur ? Il est évident que l'on ne peut aimer Dieu sans aimer en même temps tout ce qu'il aime. Or, comme le Dieu rédempteur a aimé tous les hommes jusqu'à la folie de la croix, je comprends que mon amour pour Dieu est inséparable de celui du prochain. Mais mon amour a

pour règle et pour loi l'amour de Dieu envers les hommes : *sicut dilexi vos* ; donc, je dois aussi aimer tous les hommes jusqu'à la folie de la croix, jusqu'au sacrifice de ma vie. Je craignais de tirer cette conclusion, si je n'avais pour m'appuyer la parole de l'Apôtre lui-même : *Et nos debemus pro fratribus animam ponere* (I Joan., III. 16.)

Et qu'est-ce donc que donner sa vie pour ses frères, sinon se dépenser pour leur être utile, leur procurer les biens dont ils ont besoin. Or, nous le dirons bientôt, il y a parmi nos frères, des millions d'hommes qui n'ont pas le premier et le plus nécessaire de tous les biens, la connaissance et l'amour du Christ. Pour cette raison, le prêtre, et je dis la même chose pour tout chrétien, ne peut se désister, s'il veut imiter le Christ et obéir à sa loi, de l'œuvre des vocations, par laquelle il prouve son amour des âmes, en envoyant quelqu'un qui apporte à ses frères le bien le plus précieux, fruit de la mort du Christ, le salut éternel.

Chap. II.—L'Amour révélé aux ames saintes

Article I.—*Sainte Julienne, sainte Gertrude et Marguerite-Marie*

Que s'est-il passé depuis la révélation évangélique de l'amour ? Comment le monde a-t-il accueilli cette doctrine et jusqu'à quel point s'est-il empressé de correspondre aux avances de Dieu ?

La réponse à cette question nous sera donnée par les principales révélations faites aux saintes âmes et au cours desquelles Jésus s'est plaint d'être abandonné des hommes. Même, a-t-il déclaré, les froidurs et les ingrattitudes des hommes lui sont plus sensibles que tout ce qu'il a enduré pendant sa Passion.

Plus on avancera dans l'histoire des manifestations de l'amour plus on comprendra qu'il y a comme une lutte entre Dieu d'un côté qui ne peut se résigner à ne pas être aimé par l'homme, qui multiplie en ces derniers temps surtout les moyens de l'attirer à lui et de se l'attacher, et d'un autre côté l'indifférence, la froideur de l'homme qui n'entend pas la voix de Dieu, qui ne comprend pas son amour et qui oublie trop souvent sa miséricorde.

Les grandes révélations de l'amour ont été annoncées longtemps d'avance ; tâchons d'en comprendre la signification profonde et de bien saisir la nature de la dévotion particulière dont elles requièrent le développement. Nous empruntons à divers auteurs qui nous semblent sérieux, les relations qui vont suivre, et nous commençons par la révélation de sainte Julienne. Elle a pour objet l'institution d'une fête en l'honneur du très Saint Sacrement (Fête-Dieu).

Sainte Julienne. — Je veux cette fête nouvelle, dit N. S. à sainte Julienne, afin de réveiller la foi trop endormie et de réchauffer la ferveur trop refroidie dans le vulgaire ; je veux cette fête pour donner un

nouvel aliment aux grâces et assurer le progrès des âmes ferventes ; je veux une fête célébrant chaque année, avec solennité, l'institution du Sacrement de mon corps et de mon sang, afin que mémoire en soit faite en dehors des préoccupations du lavement des pieds et de la Passion, afin que par cette solennité on supplée à l'insuffisance du respect et de la dévotion dans la célébration des saints mystères.

Jusqu'à cette époque la liturgie se préoccupait, semble-t-il, presque uniquement de l'action de Notre Seigneur s'offrant dans le sacrifice, se donnant dans le sacrement ; le culte de la présence était borné pour ainsi dire à des lois qui préservaient le corps et le sang du Sauveur de la profanation ; les actes de vénération étaient laissés au choix de la dévotion intérieure des fidèles, plutôt qu'ils n'étaient prescrits par la liturgie. La fête du *Corpus Domini* fit entrer davantage dans la liturgie le culte de la présence du Christ avec des cérémonies publiques, indépendantes du sacrifice et du sacrement. La sainte hostie fut offerte aux regards et à la vénération dans l'ostensoir. Il semble que le Sauveur voulut apparaître sur le seuil de ses tabernacles, comme au jour des rameaux, avec son cortège de louanges et d'amour, franchir le portail des cathédrales, s'offrir aux manifestations de confiance et d'amour, et recevoir de ses fidèles la publique et haute profession de foi. (WOUTERS, *l'Eucharistie et le Sacré-Cœur*).

Sainte Gertrude. — Un jour (27 décembre 1320), dans une extase, sainte Gertrude reçut du Sauveur, par l'entremise de saint Jean, une faveur semblable à celle dont le disciple bien-aimé jouit pendant la dernière Cène. Or, comme elle éprouvait une douceur ineffable aux pulsations très saintes du Cœur de Jésus, elle dit à l'Apôtre : « Est-ce que vous n'avez pas vous aussi, bien-aimé de Dieu, senti le charme de ses suaves battements, qui ont pour moi tant de douceurs, lorsque vous reposiez à la Cène sur cette poitrine bénie ? » Et Jean répondit à la sainte : « J'avoue que je l'ai senti, et la suavité en a pénétré mon âme aussi profondément qu'une liqueur remplit la mie du pain nouveau, aussi parfaitement que la flamme ardente d'un foyer embrase le bois qu'on y jette. — Pourquoi donc, reprit-elle, avez-vous gardé là-dessus un silence si profond que vous n'avez rien écrit qui le donnât à entendre, au plus grand profit de nos âmes ? » Et Jean répondit : « Ma mission était d'offrir à l'Église, dans son premier âge, sur le Verbe incréé de Dieu le Père, une simple parole qui suffirait, jusqu'à la fin du monde, à satisfaire la race humaine tout entière, sans toutefois que personne arrivât jamais à la pleinement comprendre. *Quant au très doux langage de ces pulsations du Cœur du Seigneur, c'est aux derniers temps qu'en est réservée la pleine manifestation, afin que le monde engourdi par l'âge reprenne dans l'amour divin quelque chaleur, en entendant ces mystères.* » *Bainvel, La dév. au S. C.*

Marguerite-Marie. — Le même jour, 27 décembre 1673, 353 ans plus tard, le Sacré-Cœur lui-même se manifestait pleinement aux hommes, dévoilant les flammes d'amour de son cœur et révélant la souffrance intime que lui infligent nos ingraturités. Il ne demande pas à être aimé parce qu'il aime, mais à être aimé davantage parce que son amour est méprisé ; l'objet de notre attention émue ne sera plus simplement son amour, mais son amour méconnu, méprisé, profané. Autant la liturgie de la Fête-Dieu s'était attaché à ranimer notre croyance, à relever notre espérance, autant la liturgie nouvelle qui suivra cette révélation s'attachera à enflammer notre amour.

Je vais raconter, dit Mgr Bougaud, comment ce Dieu oublié par l'homme, méprisé, trahi, méconnu par l'homme, n'a pas désespéré de l'homme, et, au lieu de le punir et de le briser comme il l'aurait pu, a résolu de le vaincre à force de tendresse... Celui qui est abandonné, qui est trahi, qui n'est plus aimé, continue d'aimer. Il poursuit l'infidèle d'un amour qui espère toujours. Il multiplie les bienfaits, afin de retrouver un cœur dont il ne peut se détacher. Il dit avec le poète :

Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler.

Telle fut la conduite de Dieu... Il apparut un jour à l'homme ; et découvrant sa poitrine, il lui montra son Cœur et lui redemanda le sien.

C'est à la Bienheureuse Marguerite-Marie qu'il parla. Il lui apparut rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil, et transparent comme un cristal. La plaie qu'il reçut sur la croix y paraissait visiblement. Il y avait une couronne d'épines autour de ce divin Cœur et une croix au-dessus. Notre-Seigneur dit à la Bienheureuse : « *Mon divin Cœur est si passionné d'amour pour les hommes que, ne pouvant plus contenir en lui-même les flammes de son ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen, et qu'il se manifeste à eux pour les enrichir de ses précieux trésors, qui contiennent les grâces dont ils ont besoin pour être tirés de la perdition.* »

Aux termes de cette première révélation, la nouvelle dévotion allait être un plus grand effort du Cœur de Jésus, « *passionné d'amour pour les hommes* », et voulant à tout prix les tirer de l'abîme de la perdition. Jusque-là les moyens ordinaires avaient suffi. Mais dans le triste état où était le monde, Jésus ne pouvait plus retenir dans son Cœur les flammes de cette ardente charité qui veut sauver tous les hommes. Son côté percé s'entr'ouvrait ; son Cœur aspirait à en sortir ; et lui qui ne s'était jamais montré que dans les solitudes à des âmes choisies, et qui, en se montrant à elles, les avait fait défaillir d'amour, il voulait maintenant se montrer aux foules, et essayer si, en révélant les secrets jusque-là cachés de son amour, il parviendrait à fondre les glaces

qui s'amoncelaient au milieu des peuples chrétiens.

On y voyait le principe et comme le moyen de cette nouvelle dévotion ; mais dans quelle touchante beauté ! Un Dieu oublié par l'homme, et ne pouvant pas se résigner à cet oubli ; méprisé, insulté par l'homme, et ne réussissant pas à faire taire son amour ; au contraire, décidé à le vaincre à force de tendresse, et, dans ce but, inventant chaque jour de nouvelles et de plus divines industries. — Après les splendeurs de la création, les anéantissements de la crèche ; après la crèche, les douleurs de la croix ; après la croix, les tendresses de la sainte Eucharistie ; après la sainte Eucharistie, l'effort suprême du Sacré-Cœur. C'est toujours la même loi. A chaque nouveau refroidissement, Dieu descend d'un degré, pour essayer de toucher les cœurs dont il ne parvient pas à se détacher. C'est l'ami, le père, faisant un tendre effort pour sauver ses enfants.

L'année suivante, 1674, la Bienheureuse reçut une nouvelle révélation. *« Il me découvrit les merveilles inexplicables de son pur amour, et jusqu'à quel excès il l'avait porté d'aimer les hommes, dont il ne recevait que des ingratitude »* « Ce qui m'est beaucoup plus sensible que tout ce que j'ai souffert dans ma Passion ; d'autant que, s'ils me rendaient quelque retour d'amour, j'estimerai peu tout ce que j'ai fait pour eux, et voudrais, s'il se pouvait, en faire encore davantage ; mais ils n'ont que des froideurs et du rebut pour tous

mes empresses. Toi, du moins, dit-il en terminant, donne-moi cette joie de suppléer, autant que tu le pourras, à leur ingratitude.»

Maintenant ce sont les cinq Plaies, qui brillent comme des soleils, l'humanité sacrée qui jette des flammes, la poitrine qui ressemble à une fournaise, c'est l'époux outragé, le roi méconnu qui va demander une réparation. Après avoir révélé que le principe de la dévotion nouvelle était un amour dont il ne pouvait plus contenir le feu dans son Cœur, Notre-Seigneur en fait connaître le caractère, le but.

Cette dévotion sera une amende honorable et une expiation pour tous les crimes du monde, une consolation pour son Cœur délaissé. Il appelle des âmes choisies à venir remplacer aux pieds des autels celles qui ne l'aiment pas, et à suppléer, par leurs adorations et leur amour, aux hommages qu'il ne recevait plus d'une foule refroidie et indifférente. Toi, du moins, — et en parlant ainsi, Notre-Seigneur s'adressait à toutes les âmes pieuses, — donne-moi cette consolation de suppléer à leur ingratitude, autant que tu le pourras.

Comme la Bienheureuse s'excusait en alléguant son insuffisance : « Tiens, voilà de quoi suppléer à tout ce qui te manque. » « En même temps, dit Marguerite-Marie, ce Cœur divin s'était ouvert, et il en sortit une flamme si ardente que je pensai en être consumée. » Image admirable de ce réchauffement des cœurs dont cette dévotion devait être le principe.

« Ne crains rien, je serai ta force ; écoute seulement ce que je désire de toi pour te disposer à l'accomplissement de mes des-seins. » Alors il lui demanda deux choses : communier tous les premiers vendredis de chaque mois pour lui faire amende honorable ; se lever entre onze et douze heures dans la nuit du jeudi au vendredi de chaque semaine, et se prosterner la face contre terre en expiation des péchés et pour consoler son Cœur de l'abandon universel. Marguerite avait alors 26 ans, et deux ans de vie religieuse.

Le 16 juin 1675, eut lieu une troisième révélation. « *Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour ; et en reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingrattitudes, par leurs irrévérences sacrilèges, et par les froideurs et mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Et ce qui m'est plus pénible, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés. C'est pour cela que je demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon Cœur, en communiant ce jour-là et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable, pour les indignités qu'il a reçues. Et je te promets que mon Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son amour sur tous ceux qui lui rendront cet honneur, ou qui procureront qu'il lui soit rendu.* »

C'est la plus célèbre des révélations, car elle renferme tout ce qui regarde la dévotion au Sacré-Cœur : Son *principe* : Amour débordant de Jésus, essayant un plus grand effort . . . ; son *but* : culte de réparation, de consolation et d'amende honorable . . . ; ses *effets* : nouvelle effusion de l'amour divin sur l'Église, et plus particulièrement sur les Âmes pieuses qui s'en feront les propagatrices et les apôtres. ⁽¹⁾ (Mgr Bougaud).

Disons un mot seulement de la Grande Promesse (1688). Un jour de vendredi, pendant la sainte communion, Jésus dit à Marguerite-Marie : Je te promets dans l'ex-

(1) En résumé Jésus pressa, Marguerite-Marie de demander en son nom : a) la communion et l'amende honorable, b) le premier vendredi de chaque mois, c) l'exercice de l'heure sainte dans la nuit du jeudi au vendredi, d) une fête solennelle, e) la consécration de la nation à son Cœur sacré, f) la construction d'une église en son honneur, g) son image gravée sur les étendards.

« Cette dévotion était comme un dernier effort de son amour qui voulait favoriser les hommes en ces derniers siècles d'une telle rédemption amoureuse, pour nous mettre sous la douce liberté de l'empire de son amour, qu'il voulait rétablir dans le cœur de tous ceux qui voudraient embrasser cette dévotion. » (Lettres inédites).

« Notre-Seigneur nous présente la dévotion à son Cœur comme « un dernier effort de son amour qui voulait favoriser les chrétiens en ces derniers siècles. » Nous ne chercherons donc pas à la faire remonter plus haut dans l'antiquité, en oubliant les notes caractéristiques de la dévotion au Sacré-Cœur, telle que nous la pratiquons, pour la confondre avec les hommages enflammés que, déjà auparavant, offrirent à l'amour ou au Cœur de Jésus certaines Âmes ardentes de saints. Il est vrai, les fondements de la dévotion sont révélés avec le christianisme ; et nous pouvons dire que, dès la dernière Cène, elle a sa raison d'être. Dès lors l'amour excessif de Notre-Seigneur, se livrant pour nous à la mort et instituant la sainte Eucharistie, ne se trouve-t-il pas aux prises avec l'oubli et la plus noire ingratitude ? Mais toute préparée qu'elle paraisse, elle demeure comme cachée dans le sein de Dieu, jusqu'au moment où Jésus, par la voix d'une humble religieuse, propose « aux chrétiens un objet et un moyen si propre pour les engager à l'aimer. » (VERMERSCH).

cessive miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis du mois, tout de suite, la grâce finale de la pénitence ; ils ne mourront point en sa disgrâce, ni sans recevoir leurs sacrements, mon divin Cœur se rendant leur asile assuré en ce dernier moment.

Nous sommes ici en présence d'un excès de miséricorde et du triomphe d'un amour tout-puissant. Ceux qui communient neuf premiers vendredis seront moralement certains de leur salut. Dieu accepte cette fervente pratique comme une prière efficace pour avoir la grâce de lui dédier cette vie. Une grâce sera donnée, qui préviendra, ou tout au moins qui surmontera en temps utile les défaillances et même les rébellions possibles de la volonté. (VERMEERSCH, et Galeazzi, *De praecipuo e promissis ss. Cordis Jesu*).

Jésus veut sauver les âmes à tout prix et il ne recule, pour cela, devant aucun excès. Que faisons-nous pour venir en aide à Jésus et lui préparer des ouvriers, des sauveurs d'âmes !

Article II. — Les œuvres de réparation et d'expiation

Passons sous silence le XVIIIe siècle et voyons comment les appels de l'amour ont été entendus surtout pendant la dernière partie du siècle dernier. Pour cela, lisons quelques pages du rapport de l'abbé Bouquerel, présenté au Congrès eucharistique

de Montréal. Nous assisterons à la fondation des œuvres de réparation envers l'amour de Jésus ; même l'appel de Jésus sera si bien compris qu'il se formera des associations de victimes offertes à l'amour, à la place de ceux qui n'aiment pas.

L'Association de l'*Adoration réparatrice* date de 1848. Cette année-là Théodelinde Dubouché, la fondatrice, eut une troisième vision. En la fête du Sacré-Cœur, Jésus mit un canal d'or entre son Cœur et celui de sa servante, et lui dit : « Je veux des adorations et des réparations pour apaiser la justice de mon Père, mais toutes ces adorations sont insuffisantes, il me faut une consécration religieuse. » Le 6 août de la même année, huit jeunes personnes se réunissaient autour d'elle pour se consacrer à la réparation. Aujourd'hui la Congrégation compte huit maisons.

Une jeune Lyonnaise, Caroline Liéger, avait entendu plusieurs fois dans l'oraison cette parole : « Sois victime. » Au mois de juillet 1852, elle présenta à l'autorité diocésaine une notice et un règlement sur une *Association de victimes unie au Sacré-Cœur*, pour les gens du monde. Le 11 juillet 1853, le cardinal Bonald donna par écrit son approbation à l'œuvre expiatoire. En 1856, elle fut enrichie d'indulgences par Pie IX.

L'œuvre de la *Communion réparatrice*, pour consoler le Cœur de Jésus, réparer, et obtenir la conversion des pécheurs, fut organisée d'abord à la Visitation de Paray-le-Monial en 1854. Cette œuvre s'est or-

ganisée de deux façons : Par roulement : sept personnes se partagent les jours d'une semaine, trente personnes se partagent les jours d'un mois. Chacun communie au jour assigné.

Le Père Calage affirme que, dès 1846, plusieurs personnes de Marseille, qu'il dirigeait, avaient l'attrait de s'offrir en victimes. L'une d'elles, Deluil Martini, après avoir longtemps travaillé comme première zélatrice de la Garde d'honneur, s'était sentie appelée à fonder un institut de vierges. Elle en écrivit la constitution en 1869, et en commença l'exécution à Berchem-les-Anvers le 20 juin 1873. L'Institut fut définitivement approuvé le 2 février 1902. « Prêtres avec Marie, disait la fondatrice, les *Filles du Sacré-Cœur* seront victimes avec elle. En même temps qu'elles offriront la très pure hostie, elles s'offriront elles-mêmes en sacrifice, elles seront des hosties vivantes, étroitement unies aux dispositions de Jésus et de Marie. »

Une lettre écrite en 1863, de la Visitation d'Annecy, contenait ces mots : « Notre-Seigneur se plaint de ce qu'ayant reçu les révélations de son Cœur nous ne déployions pas assez de zèle pour en propager le culte. » Les religieuses de la Visitation du Bourg, en attendant ces paroles, se tournèrent du côté d'une jeune Sœur à qui, 14 ans auparavant, sa supérieure avait dit : Dieu vous réserve une grande mission. A vous, lui dirent-elles, de trouver un nouveau moyen de faire glorifier le Cœur de Jésus... Le 13

mars, le cadran était exposé et portait les noms des premiers membres de la *Garde d'honneur*.

L'objet précis de cette dévotion est le Cœur de Jésus blessé visiblement par la lance, et invisiblement par l'oubli, l'ingratitude et les péchés des hommes. Pie IX, Léon XIII et Pie X sont fiers de monter chaque jour la garde auprès du Cœur blessé du divin Maître. On s'acquitte de cette garde en esprit sans rien changer à ses occupations, en se tenant, pendant l'heure choisie, uni à Notre-Seigneur dans le tabernacle.

L'œuvre de la MESSE RÉPARATRICE, inspirée vers 1862 à une pieuse chrétienne, alors simple ouvrière, mère de famille, a été érigée en archiconfrérie par un bref du Pape Léon XIII en 1886. Elle a pour but de réparer, par l'assistance réitérée au saint sacrifice de la Messe, l'outrage que font à Dieu ceux qui, sans motif suffisant, se dispensent de ce devoir les dimanches et fêtes d'obligation. La pratique essentielle de cette dévotion est donc d'entendre une seconde messe ces jours-là, au lieu et place d'un absent, avec l'intention particulière et explicite de réparer la gloire de Dieu atteinte par cette absence coupable.

L'ASSOCIATION DE PRIÈRES ET DE PÉNITENCES en l'honneur du Sacré-Cœur fut établie pour la première fois le 23 février 1819. Aujourd'hui elle a son siège à Montmartre. Léon XIII a daigné lui conférer tous les privilèges d'une archiconfrérie, avec

pouvoir d'agrégation pour le monde entier. Cette œuvre a pour but de réparer par la prière et la pénitence, unies aux prières et aux souffrances du Cœur de Jésus, les crimes des hommes, tous les outrages commis contre la religion, contre les droits de l'Église et du Saint-Siège, contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ. . . Se faire inscrire sur un registre spécial de l'Association, puis choisir un jour de prière et de pénitence par semaine, par quinzaine, ou par mois et, au jour choisi, offrir à Dieu, en union avec le Sacré-Cœur et en esprit de réparation, les travaux et les peines de la journée, additionnés d'une pénitence corporelle proportionnée à l'âge, à la santé, à la condition, comme le jeûne, l'abstinence, ou toute autre mortification, en un mot faire entrer dans sa vie l'habitude de la pénitence, voilà le but de l'œuvre.

L'ASSOCIATION RÉPARATRICE DES NATIONS CATHOLIQUES se propose d'associer dans une commune prière et amende honorable toutes les nations pour leurs offenses à la Majesté divine. Il a été assigné à chaque nation un jour déterminé de la semaine. Le jeudi appartient à l'Amérique du Nord. Le jour assigné on fait une demi-heure d'adoration en esprit de réparation, ou en cas de légitime empêchement, un autre jour de la semaine. Cette association fut approuvée en 1882 et a son siège à Rome, dans l'église de Saint-Joachim.

Le 4 janvier 1908, Pie X approuva l'*Association sacerdotale réparatrice*, et il la re-

commande au clergé catholique dans sa lettre du 4 août suivant. Les associés font acte d'expiation et de réparation envers le Cœur de Jésus, de trois manières : par une compassion affective et intérieure, par un ministère fidèle et un amour actif, par des œuvres d'abnégation et de mortification de toute sorte.

Article III.—Le Cœur eucharistique

Il nous faut maintenant donner un peu de détails sur l'origine et la nature d'une autre dévotion assez récente, car elle projette une vive lumière sur le sujet que nous exposons présentement : manifestation plus pressante de l'amour.

Le 22 janvier 1854, Notre-Seigneur fit vivement sentir à une sainte religieuse en adoration devant le saint Sacrement, l'oubli dans lequel on l'e laisse, ainsi que les outrages dont on l'abreuve dans son Sacrement d'amour, et daigna lui adresser ces touchantes paroles : « *Que d'âmes m'entourent et ne me consolent pas. Mon Cœur demande l'amour comme un pauvre demande du pain... C'est mon Cœur Eucharistique, fais-le connaître, fais-le aimer. Répands cette dévotion.*

Depuis lors, la dévotion au Cœur Eucharistique a été étudiée, combattue, et elle a triomphée. Le 16 février 1903, Léon XIII lui-même en déterminé l'objet. « Dans cette dévotion, les fidèles s'appliquent à rendre un culte spécial d'amour, de reconnaissance et de vénération à cet acte de

dilection suprême, en vertu duquel notre divin Rédempteur, prodiguant toutes les richesses de son Cœur, institua l'adorable sacrement de l'Eucharistie, pour demeurer avec nous jusqu'à la consommation des siècles.»

Le P. Lepidi a formulé la même idée : « L'excellence de cette dévotion provient de son objet qui n'est autre que l'amour suprême de Jésus voulant instituer l'Eucharistie, pour demeurer présent au milieu de nous, renouveler sur la terre, jusqu'à la consommation des siècles, le sacrifice de la croix et nous donner sa chair en nourriture et son sang en breuvage... Elle réalise le but final de la prière de Jésus : *ut sint unum*. Qu'ils soient un.

On le comprend facilement : cet acte d'amour, motif principal de sa vie sacramentelle, est si merveilleux, si touchant et si bienfaisant pour nous, et en même temps si méconnu et si outragé, qu'il mérite bien un culte spécial d'amour et de reconnaissance. Mais c'est surtout par son utilité et son actualité que cette dévotion se recommande. Par elle, en effet, les relations du Sacré-Cœur et de l'Eucharistie apparaissent dans l'intime rapport de cause à effet. Le Sacré-Cœur proclame l'Eucharistie l'œuvre de son amour pour nous, et celle-ci nous montre la grandeur de cet amour.

Or contempler l'Eucharistie dans les desseins de l'amour du Sacré-Cœur c'est le moyen le plus simple et le plus efficace de la mieux comprendre et d'en goûter toute

la suavité. Que le Cœur Eucharistique soit donc mis en lumière aussi directe et aussi intense que possible et le culte de l'Eucharistie qui doit restaurer le monde attendra à son apogée.

Saint Aphonse se plaignait de ce que l'amour de Jésus n'était pas assez prêché, sainte Marie-Madeleine de Pazzi gémissait de ce qu'il n'était pas connu, et l'Âme privilégiée à qui Dieu a manifesté son Cœur Eucharistique a tracé ces mots : « Cœur Eucharistique de Jésus, Cœur humilié, délaissé, oublié, méprisé, outragé, méconnu des hommes. »

On le comprend mieux maintenant. Le Sacré-Cœur honore d'une manière générale l'amour de Jésus donnant à l'homme tous les bienfaits de la Rédemption, la dévotion au Cœur Eucharistique honore d'une manière spéciale l'amour qui a déterminé l'institution de l'Eucharistie. C'est dans l'Eucharistie que nous chercherons et que nous trouverons l'amour manifesté et en même temps méconnu. Ramener les âmes à l'Eucharistie sera à la fois rétablir le culte de l'amour, satisfaire les désirs ardents de Jésus et sauver les âmes. Toutes les choses auront été restaurées dans le Christ quand les âmes auront été ramenées à s'abreuver aux sources de l'amour et à se laisser pénétrer, imbiber des flots de lumière et de chaleur qui en débordent. (1) (GUILLOT,

(1) On aimera à lire cette page du Cardinal Pie sur les dévotions nouvelles :
« Jésus, au moment de remonter aux cieux a mis son

Rapport sur la dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus), et VERMEERSCH, *Pratique et doctrine de la dév. au S.-C.*

Article IV. — Révélations contemporaines

Comme on le voit, c'est dans la dernière partie du siècle dernier qu'ont fleuri, en plus grand nombre, ces œuvres si belles d'amour et de réparation, inspirées par le souffle de Dieu. Cependant Jésus-Christ n'était pas satisfait ; le nombre de ceux qui ne comprenaient pas son amour était toujours trop grand. Les foules, les peuples, les nations le méconnaissaient toujours.

Église en possession entière de tous les trésors de sa vérité et de sa grâce, mais il entraînait néanmoins dans le plan de la sagesse suprême de réserver à son œuvre des développements graduels et successifs. Sous l'influence de causes très diverses et par suite des situations multiples avec lesquelles la religion entre en contact, mais surtout en vertu de la Providence très spéciale qui préside aux choses du monde surnaturel, des circonstances naissent ou le double dépôt de la doctrine et de la piété chrétienne semble produire des éléments nouveaux, qui ne sont que la mise en lumière ou la mise en œuvre des richesses jusque-là moins aperçues.

De siècle en siècle, les travaux des doctes, les méditations des saints, et, en dernier ressort, les enseignements de l'Église reculent et agrandissent le domaine de la science sacrée et de la foi. Par une autre voie non moins sûre, à condition qu'on y suive le mouvement de l'Esprit Saint sous la conduite de l'Église, les élans de la fervente chrétienne opèrent encore un progrès analogue. Ce que sont les définitions du corps enseignant dans l'ordre spéculatif, les dévotions du peuple fidèle le réalisent dans l'ordre pratique. Et comme les premières ne sont pas de simples théories, mais se résolvent en actes de foi et d'amour, les secondes ne sont salutaires et légitimes que parce qu'elles s'appuient sur une base dogmatique. Les unes et les autres donc sont un épanouissement de vérité comme de grâce. C'est ainsi que l'épouse du Christ nous apparaît, « dans son royal vêtement d'or, parsemé de variété » (Ps. 44). *Astitit regina . . . in vestitu deaurato, circumdata varietate.* Sur le fond toujours le même de la révélation évangélique, éclatent des nuances et des reflets, des jeux de lumière et des effets de couleurs, qui font que la religion

Il est vrai que, dès 1873, à Paray-le-Monial, avait germé l'idée des Congrès eucharistiques. Mademoiselle Tamisier, décédée le 20 juillet 1910, fut, sous l'inspiration visible du ciel, l'initiatrice de ces grandes réunions internationales où l'on traite de « Jésus-Christ en personne, de sa connaissance à promouvoir, de ses excellences à reconnaître, de ses droits à proclamer, de

toujours ancienne et toujours jeune, réunit par un beureux mélange l'autorité d'une chose antique et immuable avec le charme du mouvement et de la nouveauté.

Ces réflexions nous amènent à dire ce qu'est une dévotion nouvelle. Une dévotion nouvelle, dit la théologie, c'est la manifestation d'un sentiment plus vif, c'est l'explosion d'un tendre amour, excité par quelqu'un des nombreux aspects sous lesquels la religion s'offre à ses fidèles disciples. L'histoire du christianisme nous apprend : de temps à autre, il semble qu'un rayon d'en haut tombe sur quelqu'une des plus belles créations de Dieu dans l'ordre de la grâce. et s'y arrête ; et ce point ainsi illuminé, attire à lui tous les cœurs des chrétiens. tant est vive et soudaine la lumière céleste qui le fait ressortir. Alors éclate un transport extraordinaire, un besoin de confiance, un surcroît d'attention, soit envers un saint, soit envers quelque mystère se rapportant à Notre-Seigneur ou à sa divine Mère. Comment et pourquoi toutes les âmes vivant de la vie de la grâce subissent le même ébranlement intérieur et cèdent à la même impulsion : la réponse est écrite dans l'article du symbole où nous exprimons notre croyance au Saint-Esprit, maître des cœurs et principe de leur vie : *Et in Spiritum Sanctum Dominum et vivificantem.* Et comme ces phénomènes spirituels ne se développent avec plus d'intensité à certaines époques, que parce qu'ils ont une corrélation avec les faits extérieurs, avec les besoins et les souffrances des temps, l'Église elle-même, après les avoir mûrement examinés, s'en empare et s'en sert comme d'instrument pour son œuvre de gouvernement et de sanctification. (Mgr PIE, *Oeuvres complètes*, t. 7, p. 113).

Il ne faut pas oublier ici que dans un décret du 28 mars 1914, la S. C. des Rites a rappelé le décret du S. O. du 3 juin 1891, dans lequel il était déclaré que le culte du Cœur eucharistique n'est pas plus parfait que le culte envers l'Eucharistie elle-même et ne diffère pas du culte envers le Sacré-Cœur de Jésus.

ses influences multiples à étendre et à assurer dans la vie individuelle, familiale et sociale des chrétiens ; des âmes à sanctifier et à sauver par le moyen le plus actif et le plus puissant dont dispose l'Église.»

Cependant Jésus a voulu plus encore. Il a parlé de nouveau aux hommes pour demander que l'on s'appliquât à pratiquer de plus en plus le culte intérieur de l'amour, que le genre humain tout entier lui fût consacré.

Pendant que sur la terre d'Allemagne Dieu préparait une âme à recevoir les manifestations de ces grands desseins, une religieuse bénédictine mourait, en 1884, au monastère de Saint-Jean d'Angely, âgée de 42 ans. Sœur Marguerite-Marie Doëns était son nom. Sa vie fut tellement précieuse en vertu de toutes sortes que Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, a écrit d'elle : « Il semblait que Notre-Seigneur lui eût confié la mission d'amener les âmes à l'amour de Jésus dont le Cœur Sacré est vivant dans la sainte Eucharistie. La vie de cette religieuse, écrite en 1910, arrive à l'heure providentielle, continue Mgr Fulbert, car le Pontife suprême, l'auguste Pie X, que l'histoire appellera le Pape de l'Eucharistie, en invitant tous les chrétiens à la communion fréquente et même quotidienne, a ouvert les esprits à l'intelligence de la vie et des écrits de la Mère Margue-

rite-Marie. Son apostolat posthume ne sera plus facile et plus fécond.» (1)

Mais sans plus nous attarder, passons à la grande révélation de la fin du siècle dernier. Ici, nous laissons parler presque textuellement l'abbé Chasle, en empruntant à la vie qu'il a écrite de « Sœur Marie du Divin-Cœur.»

Le 8 juin 1899, à l'heure où sonnait, avec les premières vêpres de la fête du Sacré-Cœur, l'ouverture des solennités prescrites par Léon XIII pour la consécration du genre humain au Sacré-Cœur, s'éteignait à Porto une religieuse du Bon-Pasteur, âgée de 36 ans. Sœur Marie du Divin-Cœur, née Droste zu Vischering, c'était son nom, peut être appelée à juste titre la Gertrude du XIXe siècle, tant ont été fréquentes ses

(1) On aimera à lire ces extraits de la *Vie* de Marguerite-Marie Doëns : ils se rapportent à notre sujet.

« Il y a des moments où Notre-Seigneur est comme impatient de répandre ses grâces. Dans une communion, il me désigna deux âmes ; puis, cela ne lui suffisant pas, il me dit de lui présenter la communauté ; je le fis : alors, il me demanda de lui parler de cette ville, du diocèse. Pas encore assez, semblait-il me dire toujours. Je fis passer sous son regard la France, l'Église, le monde tout entier, et, à mesure que je priais, descendait en mon âme comme un déluge de grâces qui l'inondait et qui semblait se répandre au dehors. Quand j'eus fini, le Cœur de Jésus sembla respirer et me dire : « Maintenant, je suis satisfait, puisque par toi j'ai pu répandre mes grâces sur le monde. » (P. 304).

« Vers cette époque, Notre-Seigneur dit à sa servante l'étonnante parole qui termine le récit des grâces : « Je t'élève à ma hauteur pour que tu prennes mesure sur moi. J'eus alors cette lumière que *Jésus devait être notre mesure*, c'est-à-dire la mesure de notre perfection, à nous surtout, âmes religieuses, qui avons le bonheur de lui être consacrées. Nous devons nous faire aussi grandes que lui, en esprit de sacrifice, de charité et d'amour. Jésus ne nous élève à sa hauteur par l'union eucharistique que pour faire de nous d'autres lui-même, des âmes en qui il puisse régner sans obstacle. » (P. 373).

relations avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, et précieux les dons et les révélations dont elle fut favorisée. Cependant, à un autre point de vue, son nom ne doit pas être séparé de celui de la religieuse de Paray, car il semble que dans les desseins de Dieu elle devait compléter l'œuvre de la Bienheureuse Marguerite-Marie. Nous trouvons bien, en effet, chez toutes deux, l'amour des souffrances, l'amour des âmes, et la passion d'aimer et de faire aimer le Sacré-Cœur; mais la mission de la comtesse Droste paraît avoir une note caractéristique, indiquée clairement dans ces paroles que Notre-Seigneur lui adressa en 1896 : . . . « Une fois, parlant de ce même sujet des communions, il dit que *son désir avait été d'établir le culte de son divin Cœur, et que maintenant que ce culte extérieur était introduit par son apparition à la Bienheureuse Marguerite-Marie, et répandu partout, il voulait aussi que le culte intérieur s'établît de plus en plus, c'est-à-dire que les âmes s'habituaissent à s'unir de plus en plus intérieurement avec lui et à lui offrir leurs cœurs comme demeures* ; et que, pour témoigner de ce désir, il continuerait, malgré tous les obstacles apparents, de se donner à moi tous les jours dans la sainte communion. » (P. 241.)

Ce culte intérieur du Sacré-Cœur, Notre-Seigneur va prendre les moyens de le faire établir en se servant de celle qu'il appelait épouse. Le 7 avril 1898, pour la deuxième fois il demanda à Sœur Marie du Divin-Cœur que le genre humain fût consacré à

son Cœur tout aimant. Voici ce que nous lisons dans les notes de la religieuse : « Il revient sur ce qu'il disait l'an passé. Laisser la décision à mon Père spirituel ; il connaîtra la vérité par souffrances extraordinaires. *Consécration du monde entier au Cœur de Jésus. Evêques et prêtres deviendront plus fervents, justes plus parfaits, pécheurs se convertiront, hérétiques et schismatiques reviendront à l'Eglise. Et les enfants non encore nés, mais déjà destinés à faire partie de l'Eglise, c'est-à-dire les païens, recevront la grâce plus vite. Son divin Cœur a faim et soif, il désire embrasser le monde entier dans son amour et dans sa miséricorde. Je dois contenter cette faim, apaiser cette soif aidée par mon père spirituel. Ecrire à Rome aussitôt que possible.* »

Le 6 janvier 1899, elle écrit une assez longue lettre au Pape Léon XIII, pour lui exposer les demandes du Sacré-Cœur. Nous en extrayons les passages suivants. . . « Notre-Seigneur me donna la douce consolation qu'il prolongerait les jours de Votre Sainteté afin de réaliser la consécration du monde entier à son divin Cœur. . . La veille de l'Immaculée-Conception Notre-Seigneur me fit connaître que, *par ce nouvel élan que doit prendre le culte de son divin Cœur, il ferait briller une lumière nouvelle sur le monde entier*, et ces paroles de la troisième messe de Noël me pénétrèrent le cœur : *Quia hodie descendit lux magna super terram.* Il me semblait voir (intérieurement) cette lumière, le Cœur de Jésus, ce soleil adorable,

qui faisait descendre ses rayons sur la terre, d'abord plus étroitement, puis s'élargissant, et enfin illuminant le monde entier. Et il dit : « *De l'éclat de cette lumière les peuples et les nations seront éclairés, et de son ardeur ils seront réchauffés.* » Je reconnus l'ardent désir qu'il a de voir son Cœur adorable de plus en plus glorifié et connu, et de répandre ses dons et ses bénédictions sur le monde entier. Et il choisit Votre Sainteté, prolongeant vos jours, afin que vous puissiez lui rendre cet honneur, consoler son Cœur outragé et attirer sur votre âme les grâces de choix qui sortent de ce divin Cœur, cette source de toutes les grâces, ce lieu de paix et de bonheur. Je me sens indigne de communiquer tout cela à Votre Sainteté ; mais Notre-Seigneur, après m'avoir de plus en plus pénétrée de ma misère et m'avoir fait renouveler le sacrifice de moi-même comme victime et épouse de son Cœur, acceptant volontiers toute espèce de souffrances, d'humiliations et de mépris, me donna l'ordre strict d'écrire de nouveau sur ce sujet à Votre Sainteté. »

« On pourrait trouver étrange que Notre-Seigneur demande cette consécration du monde entier et ne se contente pas de la consécration de l'Eglise catholique. Mais son désir de régner, d'être aimé et glorifié, et d'embrasser tous les cœurs de son amour et de sa miséricorde, est si ardent, qu'il vaut que Votre Sainteté lui offre les cœurs de tous ceux qui par le Saint Baptême lui appartiennent.

ment, pour leur faciliter le retour à la vraie Eglise, et les cœurs de tous ceux qui n'ont pas encore reçu la vie spirituelle par le saint Baptême, mais pour lesquels il a donné sa vie et son sang et qui sont appelés également à être un jour les fils de la sainte Eglise, pour hâter par ce moyen leur naissance spirituelle. . .

« Notre-Seigneur ne m'a parlé directement que de la consécration, mais il m'a montré à différentes reprises l'ardent désir qu'il a que son Cœur soit de plus en plus glorifié et aimé pour le bien des nations. Il semble qu'il lui serait agréable que la dévotion des premiers vendredis du mois s'augmente par une exhortation de Votre Sainteté au clergé et aux fidèles, ainsi que par la concession de nouvelles indulgences. . . »

Telles furent les révélations faites à la fin du siècle dernier. Notre-Seigneur demande pour son Cœur un culte intérieur, et il explique ce qu'il veut : que les âmes s'unissent de plus en plus intimement à lui par une charité grandissante à chaque instant ; que le nombre de ceux qui entrent dans cette sainte pratique, et qui offrent un asile à son amour méconnu et persécuté, augmente de jour en jour ; que cette union intérieure par une volonté qui s'attache et se colle à celle de Jésus ne soit pas un acte passager, mais passe à l'état d'habitude.

Ainsi entendu, ce culte ne saurait être autre chose, croyons-nous, que la consécration de sa vie au Sacré-Cœur, que le P. Vermeersch a définie : « Une volonté décidée

à un entier dévouement, qui lui-même ait en Jésus-Christ son seul objet, son seul principe, sa seule récompense... Pareil engagement donne une signification à toute une vie, nous fait devenir une nouvelle production de l'amour de Dieu. » (1)

Marguerite-Marie avait connu ce culte intérieur : car, dans son acte de consécration, elle protestait « qu'elle se donnait et consacrait au Sacré-Cœur, pour ne plus se servir d'aucune partie de son être que pour l'honorer, aimer et glorifier ; que sa volonté irrévocable était d'être toute à lui, et de faire tout pour son amour. »

Il semble donc que ce nouvel élan du culte au Sacré-Cœur, dont parle Marie du Divin-Cœur, n'est pas nouveau tant dans son fond que dans sa pratique que Jésus désire plus intense et plus universelle. Et, dit Jésus, les fruits de cette consécration doivent être la conversion des *hérétiques*, des *schismatiques* et des *infidèles*.

Nous le répètons, Jésus est venu pour sauver tous les hommes, et il souffre d'en voir un aussi grand nombre qui ne correspondent pas à son amour, qui ne lui sont pas unis par la charité. Au XVIIe siècle, il a révéilé la dévotion à son Sacré-Cœur comme « *un dernier effort de son amour qui roulait favoriser les chrétiens des derniers*

(1) On trouvera dans le livre du P. Vermeersch, *Pratique et Doctrine de la dévotion au Sacré-Cœur*, tous les détails sur cette consécration. On y lira aussi, avec intérêt, la Lettre encyclique de Léon XIII sur la consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus, 25 mai 1899, et la Lettre de la S. C. des Rites, sur les développements à donner au culte du Sacré-Cœur de Jésus (21 juillet 1899).

siècles... un excès de sa miséricorde... un triomphe de son amour tout-puissant. » Le révélations à Marie du Divin-Cœur sont de nouvelles instances. On y sent toujours son cœur débordant d'amour et affligé de l'ingratitude des hommes.

Qui donc nous fera comprendre ce que nous pouvons et devons faire pour répondre aux demandes réitérées du Sacré-Cœur ? Qui nous persuadera qu'il y a des âmes dont le salut dépend de nous ? Qui nous dira le nombre de ces âmes que nous pouvons amener à Jésus ? Qui nous fera pressentir les joies que nous procurerons au divin Cœur *en nous consacrant à lui* pour travailler plus efficacement à le faire connaître et aimer, et préparer des ouvriers qui eux-mêmes consacreront leur vie à l'aimer et à le faire aimer. C'est ici que l'on apprend à connaître et à estimer l'excellence de l'œuvre des vocations.

Cependant la voix de Jésus demandant l'amour des cœurs, et reprochant aux hommes leur froideur et leur ingratitude, n'a pas cessé de se faire entendre. Au commencement de notre siècle, mourait à Lucques une jeune fille ayant vécu dans le monde, contemporaine de la religieuse de Porto, et dont les conversations avec Notre-Seigneur furent aussi fréquentes que celles dont furent favorisées les saintes âmes de cloîtres. Converser avec son bon ange et avec Notre-Seigneur, aller même jusqu'à prier ce dernier de se retirer : car elle n'avait pas reçu de son confesseur la permission

de s'entretenir plus longtemps avec Lui, endurer des souffrances indicibles avec un amour qui paraissait surhumain, à l'exemple de Marguerite-Marie et de Marie du Divin Cœur, voilà autant de choses qui font de cette vierge laïque une âme vraiment privilégiée et un sujet d'étonnement pour plusieurs de notre siècle. Or, voici une des nombreuses communications que lui fit Jésus vers la fin de sa vie. « Si tu m'aimes, tu accompliras ce que je veux de toi, » dit Notre-Seigneur à Gemma Galgani, puis il continua en soupirant : « Que d'ingratitude et de malice dans le monde ! Les pécheurs s'obstinent opiniâtement dans leur vie de péchés ; les âmes viles et lâches ne s'imposent aucune violence pour vaincre les instincts de la chair ; les âmes affligées tombent dans l'abattement et le désespoir ; l'indifférence générale va chaque jour s'aggravant, sans que personne se réveille. Cependant, du haut du ciel, je dispense sans relâche grâces et faveurs à toutes mes créatures : lumière et vie à l'Eglise ; vertu et force à ceux qui la dirigent ; sagesse aux prêtres chargés d'éclairer les âmes marchant dans les ténèbres ; constance et énergie à ceux dont la vocation est de me suivre de plus près ; grâces de toutes sortes aux justes, et même aux pécheurs, qui restent dans leurs antres ténébreux. Je leur fais parvenir jusque-là ma lumière ; jusque-là, je cherche par tous les moyens à les attendrir et à les convertir. Mais à tout cela que gagné-je ? Quelle

correspondance dans mes créatures que j'ai tant aimées ? *Personne ne se soucie plus de mon cœur ni de mon amour. Je suis oublié, comme si je n'eusse jamais aimé, comme si je n'eusse jamais souffert, comme si je si je fusse pour tous un inconnu. Mon cœur est continuellement abreuvé de tristesse ; presque toujours je suis laissé seul dans les églises ; et lorsqu'on s'y réunit en nombre, c'est pour d'autres motifs que celui de m'honorer ; et je dois souffrir de voir mon église, ma maison, convertie en un théâtre de divertissement. Beaucoup, sous des apparences hypocrites, me trahissent par de sacrilèges communions.* » (*Gemma Galgani, 1878-1905, par le P. Germani, p. 227.*)

Et plus récemment encore, Jésus fit entendre une nouvelle plainte à la terre, La révélation eut lieu le 3 mai 1910, au monastère de la Visitation, rue Denfert-Rochereau, 66, Paris, à Sœur Marie-Antoinette, atteinte d'une maladie de foie.

Jésus lui dit un mot pour elle seule, et ajouta : « *Et surtout aime-moi. J'ai tant besoin d'amour. J'en trouve si peu, même auprès de ceux qui me sont consacrés. Je suis l'époux fidèle, en moi il y a pas de déception.* » Puis Notre-Seigneur, étendant la main, lui découvrit son Cœur tout brûlant de flammes. Trois rayons s'en détachèrent et vinrent s'abattre sur la maladie. Elle sentit alors en elle comme l'impression d'un léger souffle. Elle était guérie.

Alors l'ancienne supérieure, Sœur Millon, morte depuis six semaines, toute rayonnante

de gloire, s'approcha d'elle en lui disant : « O ma fille, que Notre-Seigneur est bon pour vous ! Remerciez-le bien. Il ne s'agit plus maintenant d'être à lui à demi. Allons courage ! Commencez à vivre en vraie religieuse. Humilité, obéissance, c'est tout ce qu'il vous faut. » Puis, s'approchant d'elle, elle lui fit une petite croix sur le front, et, en hâte, suivit Notre-Seigneur. Tout avait disparu. (*Sem. rel. de Mont.*, 1910, p. 59.)

On le voit, c'est toujours le même désir d'être aimé et la même souffrance de ne pas être payé de retour.

Chap. III. — Conclusions et applications

Article I. — Tout avec et pour le Sacre-Cœur

Il est temps de conclure.

Demandons-nous ce que nous pouvons faire pour répondre à ces appels réitérés et pressants de Jésus.

Sans doute, nous lui offrirons, pour le consoler, l'hommage sincère et fidèle de notre pauvre cœur, nous lui offrirons même notre vie, de manière que nous puissions dire avec saint Paul (II Cor., IV, 2) : Nous qui vivons, nous sommes à toute heure livrés à la mort pour Jésus. Mais nous ferons encore plus.

La charité du Christ est en nous, nous la ferons rayonner en en faisant les actes, et non contents du don personnel de nous-mêmes, nous déploierons notre zèle, pru-

dent sans doute, mais inlassable et intense, pour assurer à Jésus d'autres cœurs qui apaisent quelque peu sa soif d'amour, d'autres volontés et d'autres énergies qui se dépensent à le faire aimer. En un mot, nous fravailerons à former des apôtres de l'amour, nous cultiverons les vocations.

Pour cela nous ferons connaître de plus en plus l'amour très ardent de Jésus symbolisé par son cœur humain battant dans sa poitrine d'Homme-Dieu, tel qu'il est révélé à la bienheureuse Marguerite-Marie et se manifestant spécialement par le don, de l'Eucharistie. Car nous croyons avoir démontré que le moyen réservé par la divine Providence pour réchauffer les cœurs en ces derniers temps, et préparer le triomphe final, c'est la dévotion au Sacré-Cœur. Mais ce Sacré-Cœur, il est réellement présent dans l'hostie de nos tabernacles, et pour nous l'hostie, c'est le gage suprême de l'amour de Jésus pour l'homme, c'est l'amour poussé jusqu'à ses dernières limites possibles, c'est le don du Cœur de Jésus.

Nous viendrons donc à l'hostie pour y adorer le Sacré-Cœur, car c'est là qu'il nous attend et veut nous recevoir pour nous inspirer amour zèle et sagesse. Et quand Jésus « daigne nous indiquer lui-même à un moment donné, les formes de pitié qui lui agréent le plus et qui lui conviennent le mieux, sauf le cas d'un attrait différent nettement perçu et sagement contrôlé, c'est une grave illusion de rejeter celles-là pour recourir à d'autres. »

C'est donc au pied du tabernacle, dans la sainte hostie que nous viendrons adorer Jésus, offrir à son Cœur délaissé et tout aimant nos faibles efforts et lui demander de les féconder, car il a promis au prêtre qui s'adresserait à son Cœur le talent de toucher les âmes les plus endurcies. Nous sommes ici à la source de l'esprit d'Apostolat. Nous prêcherons l'amour, et soyons-en convaincus, nous trouverons, en grand nombre dans nos paroisses, des âmes qui comprenant cette doctrine si forte et si consolante de l'amour de Dieu qui souffre de ne pas être aimé et de ne pas trouver des cœurs qu'il voudrait combler de ses bienfaits, seront captivées par ses charmes et ses consolations et accepteront d'être dans la pratique de leur vie de véritables apôtres.

Article II.—L'œuvre des vocations et les laïques

Je comprends qu'il y a une Providence, que la variété est nécessaire pour l'ordre et la beauté de l'univers moral comme de l'univers physique, et que tous ceux qui aiment ne peuvent exclusivement consacrer leur vie aux travaux d'évangélisation et de conversion. Mais, dites-moi : si tout chrétien était profondément convaincu de ce qui vient d'être dit, sa vie ne serait-elle pas un peu différente de ce qu'elle est trop souvent aujourd'hui ? Une vie, même celle du laïque, qui n'est pas modelée sur celle du Christ et qui, partant, n'est pas à base

de sacrifice, que vaut-elle ? Une vie de laquelle ne rayonne pas les actes de l'amour est-elle autre chose qu'une mort au moins apparente ? *Qui non diligit manet in morte* ; et celui-là n'a pas un grand amour qui n'en fait pas les actes.

Le laïque qui aura ainsi compris les obligations de l'amour sur lequel repose toute sa religion, pourra-t-il ne pas s'efforcer d'exercer une bonne influence sur les âmes qui sont chaque jour en relation avec lui ; pourra-t-il ne pas être toujours, dans son milieu, par sa parole et ses actes, un bouclier et une lance pour défendre la cause de Jésus-Christ ? Il y a tant de chrétiens qui se disent disciples de Jésus-Christ ? et qui ne recherchent pas autre chose qu'une vie aisée et tranquille et qui ne pensent qu'à jouir le plus possible des biens de cette terre, qui se désintéressent volontairement de tout grand mouvement pour le bien des âmes et de la religion, de toute action sociale catholique parce que cela pourrait les troubler dans leur douce quiétude ; ceux-là, il me semble, ne font pas leur devoir parce que l'esprit de sacrifice ne guide pas leur vie. (1)

C'est ce qu'avaient compris ces généreux adolescents d'un de nos collèges classiques quand ils s'excitaient aux œuvres d'amour et d'apostolat par cette

(1) On trouvera, en rapport avec l'action sociale des catholiques d'intéressantes considérations et réflexions, dans le livre d'A. Lugan, *L'Enseignement social de Jésus*, spécialement au chapitre : « Tendances individualistes »

pensée : "Nous ne sommes pas libres de nous choisir tel ou tel idéal de vie..... Notre vie ne peut être que celle du Maître dont nous nous proclamons les disciples. Et si la vie du Maître a été avant tout une vie dévouée pour l'amour de Dieu et des hommes, la vie du disciple ne peut être qu'une vie dévouée, pour l'amour de Dieu et des hommes, au service des hommes et de Dieu." (Groulx, *Une croisade d'adolescents*, p. 174.)

Ceux qui dans le monde ont choisi leur état de vie et sont liés par des devoirs et des obligations, doivent avant tout s'efforcer de s'acquitter fidèlement de leurs devoirs d'état. Qu'ils se le rappellent cependant: considérable est le bien qu'ils peuvent faire s'ils sont des chrétiens vraiment dignes de ce nom, vivant sous la loi de l'amour et en faisant les actes, s'ils sont partout les "hommes de Jésus-Christ."

L'histoire pourrait ici nous dire les noms de de grands chrétiens, de ces laïques convaincus, qui ont consacré à l'Église une intelligence pénétrante et une activité féconde, qui ont fait reculer et trembler ses ennemis, qui ont entièrement dépensé leur vie pour le triomphe de la meilleure des causes, celle de Jésus et des âmes. L. Veuillot et G. Moréno apparaîtraient au premier rang dans cette nombreuse phalange de lutteurs. Et à côté de ceux-là combien de braves soldats se sont aussi dévoués, et

néanmoins sont demeurés dans l'obscurité, inconnus sur la terre, sinon de quelques Ames. ⁽¹⁾

Mais il faut aller plus loin encore et intéresser les laïques à l'œuvre des vocations, en faire même des apôtres de cette œuvre si belle.

Pourquoi, en effet, ne trouverions-nous pas aussi, dans nos paroisses, de pieux laïques qui comprendront cet amour excessif du Cœur de Jésus et voudront faire quelque chose pour le satisfaire, en unissant leurs efforts à ceux du prêtre. Sans doute, ils pourraient donner des prières pour cette cause si noble de rendre à Jésus ce qu'il demande et lui donner des prêtres, mais cela n'est pas suffisant.

(1) Anatole de Ségur nous raconte dans « *Un hiver à Rome* » un exemple d'un de ces dévouements humbles, mais qui n'est pas loin d'atteindre le sublime. « L'esprit de sacrifice ayant été l'aliment continuel du Cœur de Jésus, il n'est pas étonnant de voir certaines Ames, dévotes à ce Cœur sacré, pousser l'héroïsme jusqu'à s'offrir à Dieu en victimes pour le bien de l'Église et de son auguste Chef. Notre époque a été particulièrement féconde en pareils dévouements. La plupart, sans doute, de ces généreuses immolations contemporaines ne se consommèrent qu'en désir, elles n'en furent guère moins méritoires. D'autres cependant furent visiblement acceptées. Telle est, autant que la sagesse humaine en peut juger, celle de Mlle Marie Léautard, à Rome, en 1866. Cette sainte fille était de Marseille, ville si dévouée au Cœur de Jésus. Elle fut, dans cette grande cité, la providence des pauvres, des prisonniers et des soldats. Elle procura, aux pauvres soldats malades, le grand bienfait de l'établissement des Sœurs de Charité dans les hôpitaux de Marseille. Elle avait reçu de la reconnaissance de Napoléon III, avec la croix de la Légion d'honneur, l'incroyable privilège de demander et d'obtenir la grâce de tous les condamnés militaires du repentir desquels elle se porterait garante. Cette admirable chrétienne étant venue à Rome pour prier sur le tombeau des Apôtres et recevoir la bénédiction du Pape, y fut retenue par un attrait supérieur et divin, et résolut d'y passer la fin de sa vie. Elle y fut la mère des zouaves pontificaux, comme elle avait été celle

Ils peuvent agir par les conseils. La baronne d'Hooghvorst, qui devait fonder la Société de Marie Réparatrice était encore femme du monde. Au cours d'une soirée, dans un palais de Rome, elle entraîne au

des soldats français à Marseille. En 1866, sentant ses forces s'affaiblir, et ne sachant plus comment servir Dieu, elle eut l'inspiration de couronner sa vie par un suprême et héroïque sacrifice. Pie IX était gravement malade, et cette auguste et précieuse santé donnait de nouvelles inquiétudes au monde catholique. Mlle Léautard résolut de s'offrir en victime à Dieu, en remplacement de son Vicaire. Mais craignant que ce ne fût un acte de présomption, elle voulut d'abord en obtenir l'autorisation du Pape lui-même. Quand elle lui eut exposé son sublime désir, Pie IX demeura quelque temps immobile et silencieux, tandis que la sainte fille, les mains jointes et le regard fixé sur lui, attendait sa réponse. Enfin, comme s'il eût obéi à une voix qui lui aurait parlé en secret, il posa sa main sur la tête de la généreuse chrétienne, et lui dit avec un accent solennel : « Allez, ma fille, et faites ce que Dieu vous a suggéré ». Il la bénit avec émotion et elle le quitta, remplie de joie. Le lendemain était un dimanche. Mlle Léautard assista, selon sa coutume, à la première messe à Saint-Pierre. Elle reçut la communion, et quand elle eut dans son cœur la victime d'amour, elle offrit sa vie pour le Pape. Son vœu était à peine formulé, que, saisie d'une douleur terrible et subite, elle tomba à terre en jetant un cri. On l'entoura, on l'emporta chez elle. On appela le médecin qui déclara que son art était impuissant contre ce mal étrange. Toute la journée et les deux jours suivants, elle ne cessa de souffrir des douleurs si cruelles qu'elle ne pouvait ni parler, ni remercier ceux qui la soignaient, si ce n'est par un sourire ou un mouvement des mains. Le mercredi, 19 décembre, elle devint plus calme ; elle demanda et reçut les derniers sacrements avec une dévotion et une joie angéliques. Son action de grâces achevée, elle prit congé de ses amis, et répondit elle-même aux prières des agonisants avec une piété qui toucha tous les cœurs. Lorsqu'on arriva à ces paroles suprêmes : « Partez, âme chrétienne, au nom du Père qui vous a créée, au nom du Fils qui vous a rachetée, au nom du Saint-Esprit qui vous a sanctifiée », elle haïssa la tête et expira. La nouvelle de cette mort fut portée au Vatican. Pie IX la reçut sans témoigner aucune surprise ; mais levant les yeux au ciel, il murmura d'une voix émue : « Sitôt accepté ! »

Elle avait aimé, et son amour lui avait donné l'intelligence de cette parole : *Nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous. Et nous devons aussi donner notre vie pour nos frères.* (I JOAN., III, 16).

balcon un jeune prince italien, et lui parle des joies humaines avec un dédain si éloquent, de l'amour et du service de Jésus-Christ avec une passion si persuasive, que son interlocuteur sent naître en lui de belles ambitions surnaturelles, aspire au sacerdoce, et finit par devenir le cardinal Chigi, nonce à Paris vers 1862 ⁽¹⁾ (*Recrut. sacer.*, 1914, p. 107).

Et qui ne sait que celui que Dieu appelait à être saint Vincent de Paul, n'avait jamais songé à entrer dans la cléricature quand il fut dirigé de ce côté par les conseils d'un homme du monde, un avocat de Dax, M. de Commet. Qui pourrait maintenant mesurer l'influence de mères de familles véritablement pieuses, désirant avec ardeur pour leurs enfants la grâce de la vocation religieuse ou sacerdotale, et s'efforçant

(1) Quelle différence entre cette manière d'agir et celle de ces mondains qui, tout récemment, envoyaient leurs sympathies et leurs condoléances à une mère dont la fille se faisait religieuse ; cela évidemment parce que la vie religieuse n'est pas connue et n'est pas en honneur dans ces milieux plus que mondains, composés de catholiques.

L. Veuillot jugeait autrement, lui qui écrivait à un ami attristé de voir sa fille sous le cloître :

« Nous ne possédons pas plus nos enfants qu'un poirier les poires. La maturité venue, le fruit tombe. Heureux celui qui tombe dans les mains de Dieu ! Heureuses les vierges qui suivent l'agneau ! Heureux le père qui voit sa fille à l'abri du cloître ! Il garde tout ce qu'il peut garder de son amour ; elle ne l'oubliera pas, elle priera pour lui, elle lui rendra au centuple la dote qu'il lui a donnée. »

Ils ne nous paraissent pas avoir une idée juste de leur rôle vis-à-vis de leur enfant, ces parents qui disent : Si mon enfant prend la soutane, il ne pourra pas dire que je l'ai forcé ; je ne lui en ai jamais parlé et je lui ai donné toute la liberté de connaître le monde. Le même raisonnement se répète quand il s'agit des vocations religieuses. Les parents devraient désirer pour leurs enfants le bien supérieur du sacerdoce ou de la vocation religieuse et ne pas éviter d'en parler en temps opportun.

d'orienter dans ce sens leurs intelligences et leurs cœurs.

« O pieuses mères, . . . y songez-vous ? Ces petites mains qui enlacent les vôtres ou se suspendent à votre cou, un jour elles tiendront, en tremblant, le corps de votre Sauveur.

« Ce cœur d'enfant, où votre nom repose déjà dans la tendresse, un jour, il sera le foyer, pur, ardent, immense, d'où jailliront de toutes parts, comme d'une fournaise, les flammes vives de l'amour de Dieu, de l'amour des âmes.

« Ce petit enfant, il sera prêtre, apôtre, missionnaire peut-être. Ce corps qui grandit, nourri de votre substance, il portera Dieu aux extrémités du monde. Et qui sait ? Ce sang de vos veines, il le versera peut-être pour l'amour du Dieu de sa mère. Vous souriez à son berceau, et les anges s'inclinent avec respect : déjà ils saluent la tombe et les palmes d'un martyr. Et au ciel, quel e gloire pour vos enfants . . . de leurs lèvres à vos cœurs, quel éternel merci. De vos lèvres à leurs âmes, quel doux alleluia, quel enivrant *Te Deum*.» (L'ENFANT, *Culte eucharistique*).

Mais pour un laïque, il y a plus que la prière et le conseil. « Du fond de leur château, qui domine la station thermale de Bagnoles, dit G. Goyan, (*Devoir actuel des laïques pour le recrutement du clergé*). M. et Mme Goupil se montraient si assidument attentifs à la vie diocésaine, que l'Église dut à leur initiative des centaines de prêtres,

et que, dans la seule année de sa mort, en 1888, Mme Goupil assistait de ses deniers 240 candidats au sacerdoce.» (*Suivez-moi*, p. 47).

Nous savons que dans nos paroisses, malgré le peu de ressources dont disposent ordinairement les familles, il se fait néanmoins nombre de bonnes œuvres. Je connais un bel exemple de générosité et d'apostolat, donné par un brave laïque d'une de nos paroisses. Cet homme préfère dépenser en bonnes œuvres, de son vivant, la petite somme d'argent qu'il a gagnée à la sueur de son front ; tout en cachant son nom, il entretient de ses deniers, dans le séminaire diocésain, quatre enfants de sa paroisse, au choix du curé. Ceci est un fait qui pourrait peut-être devenir plus fréquent. (1)

Et s'il n'est pas possible de payer un cours complet, ceux qui peuvent disposer

(1) La culture des vocations est une œuvre d'une si haute portée sociale, qu'elle s'impose à tous les chrétiens sans exception. Nous sommes tous solidaires dans la conservation, dans le développement des œuvres de l'Église. Ne craignons pas de le dire souvent aux fidèles eux-mêmes. Peut-être sont-ils exposés à voir deux parts dans la société chrétienne : la portion cléricale et religieuse qui a mission de travailler à la diffusion de l'Évangile, l'assemblée des fidèles qui n'a qu'à jouir des bienfaits de la foi. Prêtres, religieux et fidèles, nous faisons une même armée : les uns sont les chefs, les autres sont les soldats ; tous ont un égal intérêt au progrès de l'action catholique, les obligations sont les mêmes, la façon seule de les remplir diffère. Il faut donc intéresser les fidèles à l'œuvre capitale des vocations : qu'ils donnent des prières, qu'ils augmentent les ressources pécuniaires, qu'ils cèdent de bon cœur les enfants que la Providence leur demande. (Guibert, cité par Goyau).

On a pu lire, dans le *Deroir* du 5 octobre dernier, un article signé Pierre Longval, et intitulé : *Qui nous donnera des prêtres ?* L'auteur touchait ce point du concours des laïques dans la culture des vocations ; il a dit, sur ce sujet, des choses très opportunes.

de quelque argent ; la somme fut-elle minime, peuvent l'offrir comme contribution pour fonder une bourse au séminaire diocésain, en faveur des enfants qui inspirent des espérances pour la sacerdoce. On est toujours étonné du résultat, quand il y a le nombre pour travailler au succès d'une cause. Le désir du gain a fait que des sommes considérables ont été enlevées de nos campagnes par des agents qui faisaient miroiter habilement les profits certains dans les exploitations de mines ou dans les ventes de terrains : il y a un placement qui ne peut jamais être perdu, c'est celui que l'on fait pour l'œuvre du sacerdoce.

Dans certaines paroisses, des offrandes ont été faites généreusement et sont plus que suffisantes pour payer le cours d'étude de plusieurs enfants pauvres se destinant au sacerdoce. ⁽¹⁾ C'est un honneur et une source de bénédictions pour ces paroisses

(1) L'œuvre des bourses paroissiales a été fondée, à Hull, par le R. P. J.-A. Guertin, O. M. I., au cours de l'année 1913. Le but est d'assurer, par les souscriptions et les dons des paroissiens, un capital produisant un revenu suffisant pour l'éducation classique de plusieurs enfants.

Au Juniorat du Sacré-Cœur, à Ottawa, il y a aussi l'œuvre du Denier du Sacré-Cœur (ou le Centin annel), établi pour le soutien de l'Œuvre des Vocations de prêtres missionnaires.

On me citait dernièrement le cas d'un curé qui arrivant dans une paroisse où il n'y avait pas de vocations sacerdotales, résolut d'intéresser tous ses fidèles à l'œuvre des vocations. Il établit une quête devant se faire tous les dimanches libres et demanda un sou par famille pour soutenir, au collège, les enfants qui auraient des dispositions pour le sacerdoce. Le résultat dépassa les espérances : bientôt la paroisse donna suffisamment pour payer le cours d'étude de plusieurs enfants qui après quelques années devenaient prêtres.

Je n'insiste pas davantage. J'ai voulu rappeler le motif d'amour ⁽¹⁾ parce qu'il me semble fondamental dans cette œuvre d'apostolat si agréable au Cœur de Jésus.

Article III.—Les besoins actuels de l'apostolat

A côté de ceux qui ont fixé leur sort dans le monde, il y a de nombreux jeunes gens, et parmi eux tant de nobles cœurs, qui seraient heureux de se dévouer si l'occasion leur en était fournie, si l'invitation leur en était faite. Nombreuses aussi sont les jeunes filles qui seraient prêtes à se consacrer à Dieu, si elles connaissaient un peu mieux la vie religieuse et les services inappréciables qu'elles peuvent rendre à la cause de Jésus pour la conversion des âmes, dans notre pays, et dans ceux où les missionnaires

(1) Mais ce motif d'amour, qui est le dernier mot de la sagesse, devrait plus universellement guider les chrétiens. Notre-Seigneur les y convie de la même voix dont il appelle à se grouper autour de son Cœur. Il prétend ruiner l'empire de Satan, « pour nous mettre dans la douce liberté de son amour. » Et combien à propos ! Les temps étaient proches où le bras séculier cesserait de protéger l'Église : aucune contrainte extérieure ne retiendrait plus ni le prêtre dans les obligations sacrées de son ministère, ni le religieux dans la tâche ardue de son perfectionnement spirituel, ni le simple chrétien dans la soumission aux lois de Dieu et de l'Église. Du dehors viendraient même plutôt de multiples sollicitations à forfaire. L'indécision des esprits, l'énerverment des caractères, la confusion amenée par d'incessantes controverses, et même peut-être l'adoucissement des mœurs, allaient diminuer l'horreur du péché et affaiblir l'impression des menaces futures, pourtant si justement redoutables. Quel danger, si l'on n'aime ! Le motif de l'amour n'est donc pas seulement le plus parfait, il est encore le plus approprié à la nécessité du temps présent. Or, certes, toute assurance de salut, toute sécurité morale, est bien propre à développer l'esprit d'amour dans les âmes de bonne volonté. En éloignant de leur vue ses armes vengeresses, ne leur fait-il pas goûter davantage la douce liberté des enfants d'adoption, la suavité de son empire paternel ? (VERMERSCH).

trop peu nombreux sont absorbés par toutes sortes de travaux qui pourraient être exécutés avec avantages par des âmes qui auraient choisi de suivre le Christ dans la voie des conseils.

Il faut rappeler souvent à la jeunesse les besoins actuels de l'apostolat ; car nous avons la ferme confiance que le jeune homme et la jeune fille ne manqueront pas de trouver là un puissant motif qui les portera à se demander s'ils ne pourraient pas se consacrer au bien et à la conversion des âmes.

Avec tout le respect dont nous sommes capables, demandons-nous où en est le Sauveur dans le succès de l'œuvre de la Rédemption, où en sont les âmes dans le retour qu'elles doivent payer à l'amour du Sauveur, et pourquoi le nombre de ceux qui suivent fidèlement Jésus et font les actes de l'amour n'est pas plus grand ? Évidemment, la réponse à cette question est bien difficile à donner ; il ne nous appartient pas de chercher à scruter les décrets éternels de Dieu. Cependant, mettant de côté le point de vue divin, demandons-nous si, pour appliquer aux âmes le sang rédempteur, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir, tout ce que l'amour nous dit de faire. Nous l'avons vu, l'amour nous oblige à des actes, et par ces actes nous devenons les coopérateurs, les aides de Dieu dans l'œuvre du salut des âmes, spécialement par la prière, l'apostolat et l'évangélisation. Le champ est immense ; il y a infiniment à

faire. Partout il y a un très grand besoin de prêtres, de missionnaires, de religieuses. Est-ce que je ne pourrais pas devenir l'un ou l'autre? se demandera le jeune homme ou la jeune fille. Les chiffres sont parfois éloquents : voyons en quel langage ils nous font voir le besoin d'ouvriers pour travailler à la cause de Jésus, en le faisant connaître et aimer.

En Europe, sur une population de 405,000,000 d'hommes, il y a 193,619,511 catholiques ; en Océanie, sur 7,500,000, il y a 1,110,488 catholiques ; aux États-Unis, sur 92,000,000, il y a 14,618,761 catholiques ; au Canada, sur 7,200,000, il y a 2,563,579 catholiques ; en Afrique, sur 150,000,000, il y a 3,496,262 catholiques, avec 1,700 missionnaires ; en Asie, sur 884,490,990, il y a 12,117,754 catholiques, avec 4,656 missionnaires. ⁽¹⁾

En résumé, nous savons que la population du globe terrestre est aujourd'hui de 1,600,000,000 d'hommes. De ce nombre

(1) What are 4,656 priests for 884,000,000 men, if we consider that in the United States, for a little more than 90,000,000 inhabitants, there are about 17,000 priests... Just think of it! 4,656 missionaries must attend to the needs of the 100 arch-dioceses, vicariates, and prefectures apostolic...

They look after 116 seminaries, they administer to more than 15,000 churches and chapels, they supervise 380 houses of Brothers, who are occupied in teaching and hospital work, 488 houses of nuns, and more than 10,000 schools which they are obliged and last to superintend... They must attend also to 237 educational institutions for young men, more than 700 orphanages, 116 hospitals, and 162 other charitable institutions.

« The Workers are few ». Translated from the Italian (Manna), by Rev. J. F. McGlinchey, D. D. — 41 Malden street, Boston, Mass.

retranchons 300,000,000 de catholiques ⁽¹⁾ ; puis, en admettant qu'il y a 300,000,000 de schismatiques et d'hérétiques qui appartiennent à l'âme de l'Église, nous pouvons dire qu'il reste 1,000,000,000 d'hommes qui ne participent pas encore effectivement aux mérites de la passion du Christ.

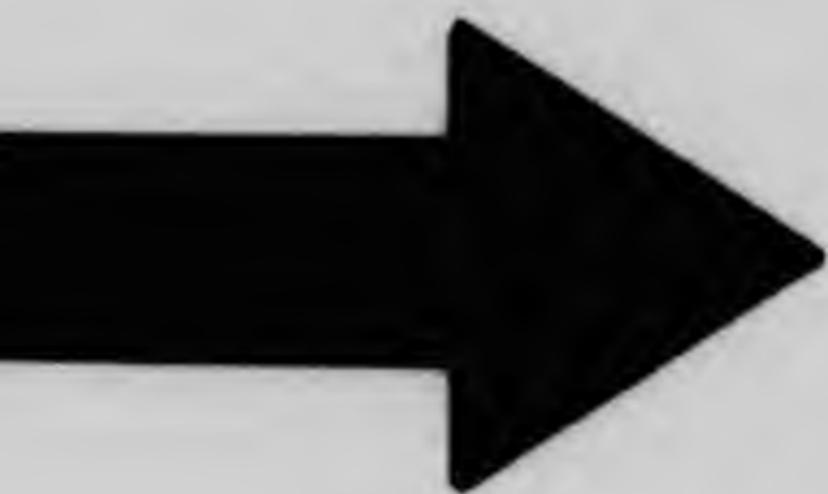
Cependant il est bien vrai que le Christ est mort pour tous les hommes et qu'il n'en a exclu aucun du bienfait de la Rédemption. Il doit donc souffrir aujourd'hui de ne pas être aimé plus qu'il ne l'est. S'il est vrai que les causes de son agonie au jardin des Oliviers n'étaient pas tant les souffrances corporelles qui lui étaient réservées que les ingratitude des hommes et l'inutilité de son sang pour un grand nombre, cette agonie ne dure-t-elle pas encore, même n'est-elle pas plus intense en ces jours où l'on voit que, outre le grand nombre de ceux qui n'appartiennent pas à l'Église, il y a trop souvent la négligence et la froideur des catholiques eux-mêmes. S'il est vrai que, sur la croix, Jésus a eu soif des âmes, soif d'être aimé par les hommes de tous les lieux et de tous les siècles, cette parole *sitio* ⁽²⁾ ne s'échappe-t-

(1) 263,000,000, suivant un des derniers rapports de l'œuvre des missions.

(2) *Sitit sitiri Dominus*, dit S. Grégoire de Naziance, le Seigneur a soif que nous ayons soif de lui. (TESNIÈRE, *Nat. et effets de la communion*, I, p. 88).

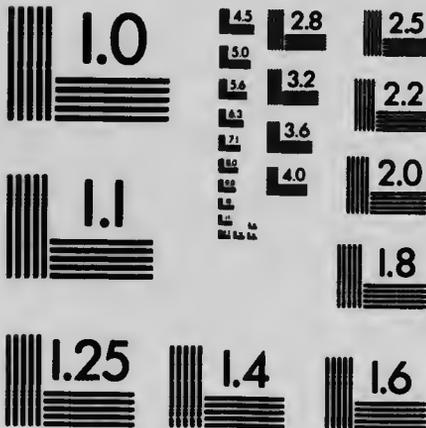
Combien ils connaissent peu le Seigneur ceux qui réduisent l'idée de son amour au simple désir de rendre ses créatures heureuses !... Jamais l'élan d'une mère pour presser dans ses bras son enfant qui avait été bien loin d'elle n'approcha de la vive tendresse de notre Dieu pour s'unir au corps et à l'âme du pécheur pardonné !... Les écluses sont ouvertes et le déluge de l'amour infini se pré-





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

elle pas encore aujourd'hui de son cœur et de ses lèvres pour dire à tous les hommes que la flamme de son amour ne s'est pas attiédie, et que son Cœur veut à tout prix vaincre toutes les résistances, toutes les ingrattitudes, toutes les froideurs, et se faire aimer de ceux qu'il a tant aimés lui-même ? Nous pouvons l'affirmer, il n'y a rien d'exagéré dans tout ce qui vient d'être dit. Pour nous en convaincre, relisons l'histoire du Cœur de Jésus.

Article IV. — Les vocations dans notre pays

Il y a un fait qui s'impose à la pensée de tout observateur soucieux des intérêts des âmes. Dans notre province de Québec, l'instruction est entre les mains des prêtres, des religieux et des religieuses ; partout le curé est continuellement en contact avec le peuple et son champ d'action n'est pas tellement vaste qu'il ne puisse connaître toutes les brèches qui lui sont confiées et s'occuper de chacune d'elles, car en moyenne il y a ici un prêtre par 600 fidèles (communiants et non communiants). Cependant,

cipite en flots impétueux sans un moment d'intervalle... Quelque soit notre désir de nous unir à lui, il souhaite infiniment plus de s'unir à nous. Quelle lumière cela jette sur les paroles de Jésus attaché à la croix ! Ce n'était pas seulement la soif humaine qui arrachait à Notre-Seigneur mourant ce cri terrible : *Sitio* ; il n'éprouvait pas seulement la soif d'un homme à l'agonie, lorsque ses veines perdaient tout leur sang : c'était la soif de la divinité pour les âmes. C'était le violent désir de notre Père céleste soupirant pour l'union avec ses enfants et nous apprenant comment son éternel Esprit avait soif de nous, ainsi qu'un homme aspire dans un désert de sable, aux fontaines d'eau vive. DALGAIRNS, *La sainte Communion*, vol. I, p. 131.

dans notre province même on demande un plus grand nombre de prêtres.

Nous savons, par exemple, que dans un seul diocèse de notre province, 50 prêtres pourraient immédiatement trouver de l'emploi. Des besoins presque aussi grands se font sentir dans d'autres diocèses, tant il y a d'œuvres à fonder ou à promouvoir.

Les vastes plaines de l'Ouest réclament, elles aussi, des ouvriers et ils ne se présentent pas en assez grand nombre.

Des cris de détresse ne se font-ils pas entendre également de la part de nos frères qui remplissent les grands centres de l'Union américaine? Souvent, ils s'adressent ici, et nos évêques sont obligés de répondre aux demandes qui leur sont faites: « Nous n'avons pas de prêtres à vous envoyer, nous en avons à peine suffisamment pour nous. » Les rangs des apôtres ont toujours des vides, pendant que ceux des professions libérales sont remplis avec quasi surabondance par les élèves qui sortent de nos 20 collèges classiques. Encore, combien de paroisses qui ne fournissent pas au séminaire diocésain un nombre convenable d'élèves et qui, par conséquent, ne donnent pas à l'Église le nombre de sujets qu'elles devraient donner normalement.

Nous avons besoin non-seulement de prêtres, mais encore de religieux et de religieuses. Un supérieur de communauté aurait besoin de 300 religieux, disait-on dernièrement devant moi. Combien de fois nos communautés enseignantes sont-

elles obligées, faute de sujets, de refuser la fondation de maison dans des endroits où le besoin est pressant, et cela, même au milieu de nous. C'est assez pour faire comprendre qu'il y a place dans notre pays pour toutes les nobles ambitions d'activité et de dévouement. Inutile d'insister davantage.

Si maintenant l'on jette un coup d'œil sur le nombre entier, c'est le spectacle navrant de mille millions d'hommes qui attendent des missionnaires et des prêtres, ce sont les voix suppliantes des missionnaires lointains qui nous demandent des cœurs, inébreux pour aller les remplacer, ou soutenir leur œuvre et faire des moissons abondantes.

Or, je le demande, d'où viendront les prêtres nécessaires à nos diocèses, aux paroisses et missions de l'Ouest, à nos frères de la Nouvelle-Angleterre, s'ils ne sont pas fournis par nos collèges classiques de la province de Québec.

A-t-on réfléchi que nous recevons, chaque année, comme élèves, des enfants formés sur les genoux de mères très chrétiennes, qui souvent désirent pour leur fils la grâce du sacerdoce et prient pour cela ; ces enfants eux-mêmes arrivent au collège avec ces saintes aspirations, et après quelques années, ils orientent ailleurs leur vie. Il doit y avoir dans tout cela un point faible quelque part, car ce sont ces enfants qui devraient être prêtres et missionnaires.

De plus, nos collègues ont été fondés avec cette intention première de pourvoir aux besoins de l'Église en lui fournissant les prêtres dont elle peut avoir besoin. C'est par la force des circonstances qu'ils ont été approuvés comme séminaires mixtes ou collèges-séminaires, mais leur destination première demeure. Et vraiment, il semble que nous pourrions faire ici un raisonnement semblable à celui que nous faisons au chapitre de la vocation religieuse et faire remarquer qu'un jeune homme, à la fin de son cours d'étude ne doit pas tant se demander s'il a des raisons pour laisser le monde et embrasser l'état ecclésiastique, que s'il a des motifs suffisants pour ne pas devenir prêtre selon que semble déjà l'orienter la divine Providence qui lui a donné des parents chrétiens et qui l'a conduit dans un séminaire, ou se forment les futurs ouvriers de l'Évangile.

Pour ces considérations, y aurait-il témérité de conclure que notre province devrait déverser en dehors de son territoire un plus grand nombre de prêtres et de missionnaires? Je ne le crois pas. Mais il faut pour cela un travail de zèle et une organisation suivie.

Déjà, dans plusieurs diocèses existe l'œuvre des clercs et dans nos villes de Québec et de Montréal viennent d'être fondées une « École apostolique sacerdotale » (Québec), une « École apostolique » et une « École sacerdotale » à Montréal. Que ce mouve-

ment se développe et il amènera d'heureux résultats.

Pourquoi nos missionnaires, portant partout dans notre pays et ailleurs, la croix et l'Évangile, ne reproduiraient-ils pas ce que font les missionnaires d'une grande nation, qui est encore notre modèle à ce point de vue, et ne seraient-ils pas eux aussi des instruments de l'expansion française et catholique. ⁽¹⁾

L'Apôtre saint Paul disait à ses chers Corinthiens (II Cor., V, 14, 15) : « Parce que l'amour de Jésus-Christ nous presse, considérant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts. Or Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et qui est ressuscité pour eux. » Se rappelant ces paroles, les plaintes et les souffrances de Jésus, les efforts de Pie X pour restaurer le monde par la pratique de la communion fréquente et quotidienne, et les besoins de vocations pour faire connaître l'amour qui n'est pas aimé, le prêtre qui descend de l'autel du sacrifice, pourrait-il faire, au cours de son action de grâces, une prière plus agréable à Jésus que celle-ci : *Sacré-Cœur eucharistique*

(1) Les missionnaires « les plus hardis, les plus gais, les plus entreprenants, les plus féconds » viennent de France disait Pie IX. De nos jours le diocèse de Nantes a près de 200 prêtres dans les missions ; celui de Rodez, près de 300 ; celui de Lyon, 80 ; celui de Besançon, 50, et celui de Gap, 40. (Mgr Gibier, *Apostolat opportun*, p. 209). En France, les contributions pour les œuvres des missionnaires s'élevaient l'an dernier, à \$590,000, c'est plus qu'aucun autre pays.

de Jésus, je vous offre, par le Cœur Immaculé de Marie, le sacrifice de ma vie pour le triomphe de votre amour, pour la diffusion de la communion fréquente et quotidienne, et pour la multiplication des vocations religieuses et sacerdotales. Ce serait là l'intelligence pratique de cette parole déjà citée : Et nos debemus pro fratribus animam ponere.

APPENDICE.—A.

La discipline actuelle de l'Eglise.

L'amour de Dieu étudié dans nos Livres saints et dans les révélations aux âmes privilégiées, nous a convaincu que nous vivons dans les jours où cet amour tente ses derniers et ses plus grands efforts. Heureux celui qui entend cette voix.

L'amour pardonne à celui qui s'est rendu coupable d'offense, et souvent sans exiger de rétribution ; il aime à rendre la réconciliation la plus facile possible.

Puisque les manifestations de l'amour se sont faites plus pressantes, plus débordantes, dans ces derniers temps, il sera intéressant de voir comment l'Église, par sa discipline, atteste ce règne de l'amour et de la miséricorde qui doit régner dans les âmes, les dominer et les inspirer constamment.

Rappelons d'abord en quelques mots quelle fut la conduite de l'Église envers les pécheurs des premiers siècles du christia-

nisme. Puis voyant que cette conduite diffère de celle de nos jours, nous chercherons la raison de ce changement. (Nous suivons ici LÉPICIER, *Les Indulgences*).

Les pénitents étaient divisés en 4 classes; les pleurants (flentes), les écoutants (audientes), les agenouillés (genuflectentes), les admis (consistentes). (Lep., Ind., I, 181). Ces quatre degrés ne furent usités qu'en Orient. L'Église présentait l'admission à la pénitence canonique comme un grand bienfait, qu'elle n'accordait pas indifféremment. La première conséquence pour les fidèles de l'admission à la pénitence était l'obligation de renoncer aux fonctions publiques à la carrière ecclésiastique et à l'état militaire. Ils ne pouvaient pas non plus se marier et s'ils étaient déjà mariés, ils devaient renoncer à la vie conjugale. Les hommes se rasaient les cheveux et la barbe; les femmes recevaient le voile de la pénitence. Les hommes et les autres devaient faire des aumônes et s'abstenir des jouissances permises aux autres chrétiens; ils étaient tenus de rester assidûment suivant leur condition, au service divin: en un mot, ils devaient vivre dans le monde comme de véritables religieux ou religieuses (189).

Suivant les pénitentiels, les pénitents étaient soumis à de nombreux et pénibles exercices ⁽¹⁾. Naturellement, la prière, le

(1) Voici quelques-unes des pénitences indiquées dans les pénitentiels :

1° Infidélité, 10 ans de pénitence. — Recours aux au-

jeûne et l'aumône y entraient pour la plus grande part ; mais des coutumes locales très variées venaient s'y ajouter. Ces pénitences canoniques ne furent jamais formellement abolies. Elles tombèrent en désuétude, en particulier au temps des croisades, (276).

Maintenant se pose la question : Comment expliquer la libéralité actuelle de l'Église qui n'exige plus comme autrefois, des pénitences de la part de ses enfants pécheurs, et qui leur remet les peines dues à leurs péchés, en leur concédant des indulgences en très grand nombre et très faciles à gagner.

Voici la réponse. Elle est en résumé dans

gures, aux devins, etc., 7 ans ; consulter les magiciens, 5 ans.

2° Parjure, si c'est un laïque, 3 ans ; si c'est un clerc, 7 ans, dont trois au pain et à l'eau. Ivresse, 7 jours. Blasphème public contre Dieu, la sainte Vierge ou un saint, sept dimanches à la porte de l'église et le 7^e sans manteau, sans chaussures et une corde au cou ; de plus jeûner au pain et à l'eau les vendredis précédents et chaque dimanche nourrir un pauvre ou faire une autre pénitence. Dans le cas de refus, entrée de l'Église interdite et privation de la sépulture ecclésiastique. Violation d'un vœu simple, 3 ans.

3° Oeuvre servile le dimanche ou un jour de fête, 3 jours au pain et à l'eau. Ne pas observer les jeûnes prescrits par l'Église, 20 jours au pain et à l'eau. Manquer un jour de jeûne pendant le carême, 7 jours.

4° Maudire ses parents, 40 jours au pain et à l'eau ; les insulter, 3 ans ; les frapper, 7 ans. Se révolter contre son évêque, son pasteur et son père, passer le reste de ses jours dans monastère. Mépriser ou tourner en dérision les ordres de son évêque, ou de son curé, 40 jours au pain et à l'eau.

5° Tuer un prêtre, 12 ans. Tuer son père, sa mère, son frère ou sa sœur, privé de la communion jusqu'à la mort, s'abstenir de chair et de vin, jeûner 3 fois par semaine jusqu'à la mort. Homicide volontaire, 7 ans ; couper un pied ou une main, un an ; faire une blessure,

l'amour dont sont favorisés les chrétiens de nos jours.

Du Xe au XVe siècle, les pénitences canoniques déclinerent rapidement, et l'Église pleinement consciente de la faiblesse de ses enfants, ne pouvait que tolérer cette disparition progressive. Car les douloureuses lamentations de ceux qui avec Fleury et les Jansénistes, déplorent sans cesse l'abolition des anciennes pénitences, sont inspirés de plus de fanatisme et d'exagération que de zèle sincère et de sage prudence. Aussi l'Église dans sa maternelle sollicitude, suppléa-t-elle aux pénitences tombées en désuétude par une distribution régulière et plus abondante des richesses spirituelles qu'elle conservait soigneusement.

40 jours. Avortement provoqué volontairement, 3 ans ; non volontairement, 3 carêmes. Tuer son fils sans le vouloir, 40 jours au pain, à l'eau et aux légumes et se tenir séparé de son épouse. De plus, jeûner aux jours indiqués pendant 3 ans et faire 3 carêmes en une seule année. Nier la paternité pour cacher sa femme, 10 ans. Tuer dans une colère subite ou dans un accès de jalousie sa femme, 3 ans.

6° Simple fornication, 2 ans. Adultère, 7 ans. Discours et regards malhonnêtes, 20 jours. Fornication avec deux sœurs ou viol d'une fille spirituelle, pénitence perpétuelle. Inceste, 12 ans. Viol d'une moniale, 10 ans. User de poudre et de fard pour plaire aux hommes, 3 ans.

Crime d'un prêtre avec sa fille spirituelle, 12 ans ; si le crime est public qu'il soit déposé, qu'il voyage comme pénitent pendant 12 ans et qu'il entre dans un monastère pour y mourir. Baiser ou embrassement coupable, 30 jours.

7° Très grand vol, 3 ans ; grand vol, un an ; petit vol, 20 jours. Ne pas payer dime, donner le quadruple et 20 jours au pain et à l'eau. Usure, 3 ans, dont un au pain et à l'eau.

8° Faux témoignage, 5 ans. Détractif, 7 jours au pain et à l'eau.

9° Désirer le bien d'autrui, avarice, 3 ans. Désirer la fornication, 2 à 7 ans, selon les conditions.

D'ailleurs l'Église ne devait-elle pas comme toutes les autres institutions, passer de l'enfance à l'âge viril, et des actes de la jeunesse à ceux d'un âge plus mûr ? Et s'il en est ainsi, qui donc se souvenant de la promesse de son divin Époux d'être avec elle tous les jours jusqu'à la fin du monde osera l'accuser de s'être trompée ou de tromper les fidèles en agissant avec une telle libéralité ? (LEP., II, 47).

Nous sommes par rapport aux fidèles qui nous ont précédés, les plus jeunes enfants de l'Église. Celle-ci se plaît donc à témoigner aux enfants qu'elle a engendrés dans un âge plus mûr, plus de bonté, plus de facilité à pardonner qu'elle ne faisait autrefois à l'égard de nos frères aînés. Ils ont porté, eux, le poids du jour et de la chaleur ; nous arrivons, nous à la onzième heure, et nous travaillons à la fraîcheur de la brise du soir ; l'Église ne nous donne pas moins en récompense le denier qu'elle promettait à ceux qui avaient travaillé depuis l'aube.

Comme autrefois Jacob revêtit Joseph d'une tunique aux couleurs variées ainsi l'Église nous entoure de biens et de faveurs de toute sorte ; comme ce même patriarche veilla anxieusement sur la vie de son bien-aimé Benjamin, et ne voulut pas le laisser retenir comme otage, ainsi l'Église veille affectueusement sur chacun de nos pas et ne permet pas que les liens de nos péchés nous retiennent longtemps loin de la source de tout bien.

Pour se libérer de leurs pénitences, nos frères ont dû accomplir de longues séries de jeûnes, de pleurs et de prières ; nous pouvons, nous, par de faciles oraisons jaculatoires, nous décharger de toute notre dette et échapper ainsi aux tourments du Purgatoire.

L'Église agit donc à notre égard comme une bonne mère qui a renoncé en grande partie à sa sévérité d'autrefois ; et cela, non seulement en matière d'indulgences, mais d'une manière générale, par rapport à toutes les observances religieuses. Elle a grandement mitigé l'ancienne rigueur du jeûne et de l'abstinence, du précepte de l'assistance à la messe, de la fréquentation des sacrements, de l'observation des fêtes chrétiennes. Ne semble-t-il pas qu'elle veuille, pour ainsi dire, faciliter aux hommes, même malgré eux, l'entrée dans le royaume céleste, comme si elle craignait de ne pouvoir arriver à atteindre le nombre marqué des élus et de laisser infructueux le sang précieux de son divin époux ?

Non, on ne peut accuser l'Église de relâcher, par sa condescendance apparemment excessive, en matière d'indulgences, le nerf de la discipline ecclésiastique.

En premier lieu l'Église ne fait ainsi qu'imiter la bonté infinie de Dieu, toujours plus disposé à pardonner qu'à punir ; toujours prêt à accueillir amoureusement l'enfant prodigue et à témoigner à son retour, d'une joie toute spéciale ; car oublieux de tout reproche, ce Père d'infinie miséricorde

tue le veau gras, en signe d'allégresse, et revêt son fils repentant des vêtements de choix que celui-ci avait portés avant de quitter la maison paternelle.

De plus l'Église considère l'affaiblissement croissant de la nature humaine, et les nouvelles et plus violentes tentations qui harcèlent ses membres. Il est juste de reconnaître que de nos jours l'homme n'est plus capable de supporter ce qu'il endurait aux siècles passés. Que la constitution physique se soit débilitée, ou que les idées et les mœurs de la société moderne répugnent trop aux austères pénitences d'autrefois, ou enfin que ces deux causes ensemble aient contribué à modifier les conditions habituelles de la vie humaine, ce serait certainement une entreprise difficile que de vouloir ramener dans le monde la pratique des pénitences des premiers siècles ou même les austérités moins sévères du moyen âge. Ajoutez à tout cela un fait bien triste, mais trop vrai, le refroidissement général de la charité et l'affaiblissement considérable de l'esprit de foi.

Il y a bien sans doute, de vaillants chrétiens si profondément pénétrés d'amour pour notre divin Sauveur, qu'ils n'ont pas eu à souffrir du souffle glacial de ce déplorable relâchement ; ce sont de vivants exemples de l'héroïque foi et de la charité des temps anciens. Mais ces modèles de vie chrétienne sont malheureusement bien rares ; ils sont des trophées des victoires

de la puissance divine sur les âmes, plutôt que des chefs dont l'imitation s'impose à tous.

D'autre part, il y a des tentations sans nombre auxquelles sont exposés tous les chrétiens : les assauts des esprits diaboliques plus fréquents, bien que plus cachés ; les attrait d'une société qui se donne comme la source de toute sorte de jouissances ; les attaques multipliées contre l'Église, ses institutions et ses ministres par conséquent, une plus grande facilité de tomber et une égale difficulté de résister à tant d'ennemis.

Il n'est donc pas étonnant que l'Église ait multiplié les moyens d'obtenir la rémission de la peine par le moyen des indulgences, comme elle multiplie les moyens d'obtenir le pardon de la faute dans le sacrement de Pénitence, afin que les fidèles, délivrés de tous les liens du péché et des conséquences qui en découlent, puissent plus vaillamment combattre le bon combat de la foi (I, Tim., VI, 12).

Si l'on se pénètre de ces considérations, on reconnaîtra, nous l'espérons, que l'esprit de Jésus-Christ, qui a promis de demeurer avec son Église pendant tous les siècles, la dirige encore aujourd'hui dans la dispensation qu'elle fait de ses divins trésors ; la main qui règle la succession des saisons, et qui fait produire à la terre les fruits divers sous les divers climats, a de même préparé pour les temps où nous vivons

des secours convenables et des remèdes opportuns. Et comme ce que Dieu fait est toujours le meilleur, ainsi ce que l'Église décrète en son nom est aussi le mieux indiqué pour les besoins des temps (255). C'est par l'amour que le Sacré-Cœur veut régner, comme il l'a révélé maintes fois.

APPENDICE.—B.

Statistiques.

En 1830 il y avait dans le monde 270 millions de chrétiens. De ce nombre 142 millions étaient catholiques, 75 millions protestants et 51 millions adhérents aux églises grecques, russe, arménienne, etc. Les catholiques formaient donc 51 pour 100 du total, les protestants 28 pour 100 et les schismatiques russes et orientaux 20 pour 100.

Actuellement (en 1910), il y a dans le monde 575 millions de chrétiens. Sur ce nombre, on recense 265 millions de catholiques romains, 190 millions de protestants de toutes les confessions, et 120 millions de russes, Grecs, Orientaux, etc. En sorte que les catholiques, passés de 142 millions à 265, ont augmenté de 87 pour 100, près de 1 pour 100 par an ; que les protestants, monté de 75 millions à 190, ont progressé de 150 pour 100, soit 1.66 pour 100 l'an, et que les schismatiques se sont accrus de 51 millions

à 120 millions, gagnant ainsi 140 pour 100, ou 1.55 pour 100 par année.

D'où il résulte que le taux d'accroissement a été d'un tiers plus fort à peu près, dans ce laps de temps, pour les dissidents que pour les catholiques. Aussi, au lieu de former 51 pour cent du total des chrétiens, ceux-ci n'en constituent-ils plus que 46 pour 100, tandis que les protestants sont 33 pour 100 au lieu de 28 pour 100, et les schismatiques 21 pour 100 au lieu de 20 pour 100.

Le catholicisme perd donc du terrain dans le monde, non pas absolument, mais relativement, par les progrès plus grands et plus rapides des communions dissidentes, et l'on a pas tort de signaler un recul relatif de l'Église romaine dans le monde ; seulement, on tire de ces faits des conséquences excessives... L'auteur de l'article termine ainsi : Il est donc bien probable que, lorsqu'on voudra recenser, au milieu du siècle présent, les peuples civilisés des deux continents au point de vue confessionnel, on n'observera plus le fléchissement relatif signalé au détriment du catholicisme et l'on observera plutôt un mouvement en sens inverse, ramenant ou retenant sous l'obéissance de la Papauté plus que la moitié des baptisés du globe. (*Annuaire Pontifical*, 1913, p. 454).

APPENDICE.—C.

LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR

a) *Etat de la question.*

C'est pour servir la cause du Sacré-Cœur de Jésus que je détache ces pages qui vont suivre pour les rappeler à la méditation d'un chacun. ⁽¹⁾ Il m'a été donné, en effet, de constater que, dans la prédication de la dévotion au Sacré-Cœur, l'on ne s'appliquait pas toujours à présenter cette dévotion en insistant suffisamment sur ce qui la constitue, la caractérise et assure son efficacité complète. Certes, la question n'est pas nouvelle ; mais je crois qu'elle a besoin d'être étudiée sans cesse et d'une manière particulière par ceux qui ont à enseigner et à prêcher cette dévotion.

Le Père Vermeersch soulignait l'importance de cette même question quand il écrivait : « Cet article est dirigé contre une opinion spécieuse et séduisante, qui gagne du terrain, mais où nous ne pouvons nous empêcher de voir une confusion et une méprise plutôt malheureuse. La faveur relative dont elle jouit ne s'explique, à nos yeux, que par un défaut d'attention. Nous avons pensé servir les intérêts de la véritable dévotion au Sacré-Cœur en appelant

(1) Dans Vermeerch, *Pratique et Doctrine de la dévotion au Sacré-Cœur*, et, dans le tome 10 de la *Revue augustinienne*, on trouvera, presque toujours textuellement, ce qui est dit dans ces pages

des réflexions sérieuses sur une question qui d'ailleurs, nous le savons, est mise à l'étude en Allemagne et en Autriche, et y préoccupe les esprits ». (*Etudes*, t. 106, p. 146). Voici donc le point sur lequel il me semble important de revenir, bien qu'il ne soit pas nouveau.

QUEL EST L'OBJET PROPRE DE LA DÉVOTION
AU SACRÉ-CŒUR ?

Il y a deux amours dans le Christ : l'amour divin et incréé, et l'amour humain et créé. Ce double amour peut encore se diviser en fonction de l'objet aimé : d'un amour divin et incréé, le Christ aime son *Père* et tous les *hommes* ; d'un amour humain et créé, il aime aussi son *Père* et tous les *hommes*. Lequel de ces deux amours est l'objet propre de la dévotion au Sacré-Cœur ?

Il est évident qu'il ne s'agit pas de la charité (incréée ou créée) du Christ pour son *Père*, puisque le Sauveur lui-même a dit en présentant son Cœur à l'amour des hommes : Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes. Il s'agit donc de la charité pour les hommes.

Mais cet amour du Christ pour les hommes est lui-même créé et incréé ; lequel des deux est l'objet propre, immédiat, formel de la dévotion au Sacré-Cœur ? La question ainsi posée est relativement récente.

Les textes des écrivains, de la B. M.-Marie, et les documents officiels du Saint-Siège ne permettent pas de résoudre cette question. Ils ont un sens très beau et très plein dans le sens de l'union personnelle de la nature humaine et par là, du Cœur humain de Jésus avec le Verbe de Dieu, mais ne constituent pas un argument dans un sens ou dans l'autre. C'est dans la raison théologique qu'il faudra chercher la preuve de ce que nous avançons.

A la question telle que posée, nous répondons : Bien que l'objet complet de la dévotion au Sacré-Cœur soit le Verbe, Dieu nous aimant dans sa nature humaine, cependant l'objet spécial, l'élément atteint immédiatement et prochainement par cette dévotion, est le Cœur matériel du Christ avec l'amour créé qu'il symbolise directement ; l'amour incréé n'est qu'un élément plus éloigné. — Ou bien encore : Dans le culte que nous rendons au Cœur de Jésus, nous ne fêtons pas l'amour divin du Verbe pris en lui-même, mais son amour humain et, en lui, la manifestation la plus touchante de son amour incréé.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, l'amour que le Christ nous porte dans sa nature humaine n'est pas un amour purement humain ; il est divin, à considérer la personne ; c'est l'amour d'un Dieu ; la dignité, la valeur de cet amour est infinie, non en soi, mais en raison de la personne, *per modum resultantiæ*. Plutôt qu'humain, nous devons

l'appeler théandrique ou déviril, c'est la charité d'un Dieu dans la nature humaine prise pour nous.

Il ne s'agit pas d'expulser de l'objet de la dévotion la charité incréée qui entre certainement dans l'objet total et final ; car il est bien clair que la flamme du Cœur de Jésus monte vers le ciel, et nous y fait reconnaître et bénir une charité éternelle et infinie, car c'est l'amour divin qui a créé le Cœur aimant de Jésus et se manifeste à lui ; de sorte que l'amour créé est en rapport causal avec l'amour incréé.

b) SYMBOLISME

Le symbole est un objet qui en représente un autre, une réalité sensible prise pour représenter une autre réalité abstraite, morale ou spirituelle. Il sert à revêtir d'une forme matérielle, plus adaptée à nos facultés, les êtres spirituels dont nous n'avons pas d'idées propres, et cette substitution d'une réalité à une autre est fondée sur les analogies.

Dans un symbole, il y a trois éléments : l'objet symbolisant ou le signe, l'objet symbolisé ou la chose signifiée, et le lien unissant l'un à l'autre, *res signans, res signata, ratio significans*.

Il faudra donc distinguer, en parlant de la dévotion au Sacré-Cœur, le Cœur de chair, organe matériel qui révèle l'amour ; le Cœur symbolique, organe matériel encore, mais accompagné de l'idée d'amour ; le

Cœur métaphorique, amour signifié, abstraction faite de l'organe qui a fourni le terme. Donc trois questions dans la dévotion au Sacré-Cœur.

Entendons-nous parler du Cœur de chair, du Cœur matériel de Jésus ?

Oui, Jésus a dit : Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes ; et ce disant, il montrait son Cœur véritable. Ce geste uni à cette parole constitue la meilleure preuve de ce que nous avançons.

Pie VI (Bulle *Auctorem fidei*) assure qu'ils adorent le Cœur de Jésus comme étant le « Cœur de la personne du Verbe auquel il est inséparablement uni ».

Entendons-nous parler du Cœur symbolique ? Oui, parce que les actes du Saint-Siège en font foi. Oui, encore, parce que Jésus a dit : Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes. Le chrétien n'adore donc pas le Cœur sans plus, mais le Cœur qui aime et qui a aimé. Il y voit l'emblème ou le symbole de l'amour ; il l'honore à cause de la charité du Christ qui y est figurée, symbolisée ; à travers le Cœur, ses actes d'adorations vont chercher l'amour. L'organe physique est l'objet sacré qui met l'amour à la portée de sa faiblesse. Mais nous voici rendus au nœud de la question.

Nous avons dit que le symbole repose sur des analogies. Voyons les conséquences de ce principe.

Comme les analogies sont de différentes natures, il y aura des symboles divers. Tantôt les analogies sont le produit exclu-

sif de l'intelligence humaine. Un objet devient alors symbole parce qu'on est convenu d'y attacher une idée. Il suffit d'apercevoir un drapeau pour lire dans ses plis l'idée de patrie. Tantôt elles consistent dans des ressemblances véritables ou figurées. Il y a ressemblance entre la vertu de pureté et la fleur de lis immaculée, entre l'agneau et la douceur ; le renard personnifie la ruse, le serpent incarne à nos yeux la perfidie, la poudre qui s'allume rappelle la vivacité du caractère, l'ardeur de la flamme rappelle celle de la passion. Le langage humain est constellé de ces symboles plus ou moins arbitraires, images plus ou moins chatoyantes qui font les délices de l'esprit.

Dans le symbolisme du Cœur, rien de pareil. Il appartient à la classe de ceux où les analogies entre l'objet figuratif et l'objet représenté *s'identifient à des rapports réels et naturels*, liens puissants qui unissent l'un et l'autre dans une sorte de dépendance intime. Tels les rapports de causalité. La pâleur du visage représente la maladie ; les fraîches couleurs, la santé ; la sérénité des traits concrète pour nos sens la paix de l'âme d'où elle dérive. La tête et le cerveau figurent aussi l'intelligence, mais pour un autre motif : parce que l'intelligence y fonctionne et s'y épanouit. De la même façon, le cœur est l'emblème de l'amour. Pas n'est besoin qu'il soit cause, organe coprincepte ou même siège de l'amour. Il est en RAPPORT VITAL, EN CORRESPONDANCE

EFFECTIVE AVEC LES AFFECTIONS DE NOTRE AME. Il en est l'éprouvette naturelle, suivant l'expression du P. Monsabré. L'expérience quotidienne et vulgaire le constate, et **C'EST SUR CE FAIT D'EXPÉRIENCE**, écrit le P. Bainvel, que repose tout son symbolisme, voire même toute la dévotion au Sacré-Cœur. Ce symbolisme est donc réel et naturel au pied de la lettre. Qui n'a constaté par lui-même cette correspondance réelle et affective qui existe entre les battements du cœur et les affections ou les sentiments ? D'un rythme tranquille et régulier quand le calme et des sentiments doux régnaient dans notre âme, le cœur précipite son allure au moment où nous sommes saisis d'émotions vives ; il se contracte dans nos angoisses, et se dilate dans nos joies et notre bonheur.

Ces observations nous permettent de dire que **LE CŒUR HUMAIN N'EST LE SYMBOLE RÉEL ET NATUREL QUE DE L'AMOUR AUQUEL IL DIT UN RAPPORT VITAL ET DONT LES ÉCHOS SE RÉPERCUTENT EN OI.** Ces échos, disons-le une fois pour toutes, n'ont pas tous pour origine l'amour sensible. Ils proviennent aussi parfois de l'amour spirituel. D'après les physiologistes modernes, les deux espèces d'amour se dénoncent en effet dans le cœur.

Mais, dès lors, cette autre conclusion s'impose : le Cœur de Jésus-Christ symbolise uniquement son amour humain, et, si l'objet propre de la dévotion au Sacré-Cœur est **LE CŒUR DE L'HOMME-DIEU AU**

TITRE DE SYMBOLE D'AMOUR, il ne comporte, au sens strict, que l'amour humain, qui est le terme initial du rapport vital du cœur à l'amour, qui se répercute dans le cœur, le dilate et l'échauffe et retentit dans ses battements rythmiques.

Qui ne voit, d'un autre côté, que la correspondance effective et réelle, requise pour le symbolisme, NE SAURAIT S'ÉTENDRE A L'AMOUR INCRÉÉ? Celui-ci en effet est l'acte unique, éternel, immuable, d'une volonté toujours paisible et heureuse, et ne saurait être symbolisé par un cœur toujours en mouvement et en mouvement varié.

Ce qui heurte le plus dans cette question délicate, c'est la difficulté de se mettre en contact avec l'une des deux natures du Christ, sans l'être du même coup avec l'autre; c'est, d'autre part, l'appréhension de les séparer trop. Cependant la difficulté n'est pas si grande en réalité, si l'on a bien compris la doctrine de l'union hypostatique.

La nature humaine du Christ est entière, parfaite dans son entité, découronnée seulement de sa subsistance propre, principe d'action et agissante d'après ses ressources personnelles, produisant des actes d'intelligence et de vouloir, comme il lui plaît, mais dépourvue de responsabilité, parce qu'un autre l'assume, et étant en quelque sorte la chose d'un autre, du Verbe : *non sui juris sed Verbi*. Il en résulte que le cœur palpite sous le libre amour de cette nature et symbolise directement et natu-

rellement cet amour. D'autre part, ce cœur et cet amour appartient au Verbe, puisque l'agir revient à la personne comme terme d'attribution, et ils peuvent donc être appelés divins. D'où ce cœur humain (et divin) symbolise nécessairement cet amour du Verbe fait chair, cet amour de Jésus-Christ.

Mais il ne s'en suit pas naturellement qu'il symbolise aussi cet autre amour que le Verbe incarné possède de toute éternité. Par suite, nous disons aussi que le Verbe nous aime dans ou par sa volonté assumée, puisque cette volonté est sienne. Si nous considérons le Christ dans le sens inverse, du côté des natures, nous voyons dans la nature humaine le cœur palpitant d'amour pour nous ; de ce cœur et de cet amour, nous remontons à la personne du Verbe, car ils sont le cœur et l'amour d'un Dieu ; du Verbe nous passons à l'amour incréé, lequel n'est, logiquement, EN NUL RAPPORT DIRECT AVEC L'AMOUR CRÉÉ et ne le touche que moyennant la personne du Verbe, qui couvre de sa subsistance la nature humaine.

Nous comprenons maintenant la valeur de ces expressions : L'objet de notre dévotion est le Cœur de Jésus, symbole d'amour, ou bien : l'amour de Jésus symbolisé par son Cœur. Et le fondement de ce symbolisme étant la correspondance effective et réelle entre le cœur et nos états affectifs et toute notre réalité intime, la cause ultime de cette correspondance important peu à notre dévotion, l'amour humain de Jésus

peut seul être l'objet propre de notre dévotion.

Entendons-nous parler du Cœur métaphorique ?

Oui et non, mais plutôt non. Nous en parlons en ce sens que nous n'excluons pas l'amour de notre objet, nous en faisons au contraire un élément essentiel et le principal. Nous n'en parlons pas comme de l'amour pris en lui-même, mais aperçu à travers le Cœur physique et en tant qu'inséparable de ce Cœur. Nous le rejetons plutôt, parce que l'expression de cœur métaphorique ne répond au pied de la lettre, à d'autre idée qu'à l'amour visé à part, soustrait au symbole qui le rend sensible à nos yeux.

Nous disons donc que l'objet propre de la dévotion au Sacré-Cœur, c'est l'amour immense du Sauveur symbolisé par son Cœur humain vivant et battant dans la poitrine du Christ.

Mais comme il reste absolument vrai que le Cœur de Jésus ne symbolise, à proprement parler, que l'amour créé, toutes les qualités attribuées au Cœur doivent, autant que possible, être comprises comme convenant à la nature humaine du Christ. — Ainsi l'infinité s'entend de l'infinité en dignité ; la toute-puissance, de ce pouvoir qui est échu au Christ par les mérites de sa passion et de sa mort : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre (MAT., XXVIII, 18).

c) BEAUTÉS ET AVANTAGES DE CETTE
DOCTRINE

Honorer le Cœur de Jésus comme le symbole de la charité créée, ce n'est donc pas nier la charité incréée, commune au Verbe avec le Père et le Saint-Esprit ; ce n'est pas la soustraire de l'objet complet de nos hommages ; mais c'est n'y pas voir l'objet spécial qui occasionne spécialement, immédiatement, ces hommages, c'est l'adorer et la bénir dans une manifestation distincte d'elle, moins sublime dans son essence, mais plus proche de nous et plus capable de nous toucher ; c'est assigner à la dévotion un objet propre, analogue à ceux qui ont donné naissance aux autres dévotions envers le Verbe incarné ; c'est fixer nettement nos regards sur une affection, une amitié parfaitement compréhensible pour nous, parce qu'elle est de forme humaine, comme sur un bienfait de l'amour incréé, bienfait de même ordre, mais supérieur, par son universalité, à l'exemple, à la libéralité, à la souffrance spéciale que nous contemplons dans ces autres dévotions à l'humanité du Sauveur ; c'est mettre en relief le rôle de rapprochement entre Dieu et l'homme. C'est en effet dans son humanité, qui le rend semblable à nous, que Dieu fait resplendir avec le plus d'éclat cette miséricorde et cet amour par lesquels il prétend conquérir nos cœurs ; c'est dans son humanité qu'il est notre divin exemplaire pour

toutes les vertus, c'est par son humanité qu'il nous communique la vie comme le cep de vigne fait vivre les sarments ; c'est par son humanité qu'il est le chef du grand corps mystique dont nous sommes les membres.

Aussi, dit le P. Ramière, en résumé, en nous attachant de préférence à l'amour créé, nous ne faisons que suivre les indications du Sauveur lui-même, qui affecte de s'appeler le Fils de l'homme, des apôtres qui, à son exemple, nous parlent si souvent de Jésus-Christ comme d'un homme agréable à Dieu (Act., II, 52) établi médiateur entre Dieu et les hommes, en un mot du Saint-Esprit qui paraît prendre à tâche de nous rappeler l'humanité de Jésus plus encore que sa nature divine.

N'hésitons pas, travaillons à rapprocher du peuple Jésus-Christ et son amour. C'est comme Dieu fait homme qu'il montre son amour et conquiert l'amour. Or comme nous devons le servir et nous attacher à lui, bien plus par amour que par crainte, n'oublions pas sans doute qu'il est Dieu, mais fixons particulièrement nos regards sur sa très sainte humanité (Ramière). N'est-ce pas entrer dans les desseins de Notre-Seigneur lui-même, qui a voulu nous attirer à son Cœur, pour nous rendre plus sensibles la délicatesse et l'immensité de son amour ?

Mettons donc clairement, sous les yeux des fidèles, un cœur qui bat réellement, qui éprouve des émotions semblables à celles qu'ils éprouvent eux-mêmes dans leurs

meilleurs moments, qui, s'il ne peut plus souffrir, peut vraiment encore être consolé par eux, jouir de leur affection ; un cœur plus sensible que tout autre cœur aux influences de tout sentiment de l'âme, un cœur qui les aime à l'excès d'un amour de même forme que celui dont ils peuvent le payer de retour.

Identifiée avec la nature divine, la charité est trop au-dessus de toute conception, pour aisément nous émouvoir. Humaine dans sa forme, divine dans la personne qui la possède, elle est digne de tout hommage, et très capable de nous émouvoir. — L'amour du Cœur de Jésus, comme Jésus-Christ tout entier, est alors la voie excellente, indispensable, encore humaine et déjà divine, qui nous élève au Père, c'est-à-dire à l'adorable Trinité.

Nous honorons le Cœur vivant de Jésus pour y trouver l'amour théandrique qu'il symbolise, et nous élever par ce dernier jusqu'à l'amour incréé, dont cet amour théandrique lui-même est un suprême bienfait.

Sublimes sur les démonstrations d'amour telles que la croix et l'Eucharistie ; plus sublime la charité qui les inspire. Et quand cette charité est conçue à la façon humaine, et qu'elle se trouve d'autre part divinisée par la personne qui en possède le foyer, ces inspirations créées d'un Dieu ont des attrait irrésistibles pour nous emporter vers Dieu jusqu'à son amour infini ; car cet amour

créé, symbolisé et rendu sensible par le Sacré-Cœur, démontre à son tour une charité incréée, commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et à laquelle nous rendons finalement nos hommages. Le Cœur du Christ est le gage suprême de l'amour éternel de Dieu. Telle est la dévotion au Sacré-Cœur. Saint Paul en a donné la formule quand il a dit : *Dilexit me et tradidit semetipsum pro me* (Galat., II, 20).

Conservons à cet amour créé de Jésus sa véritable place, et il nous paraîtra moins indigne de nous en tenir à lui, de le vénérer directement pour passer de lui à l'amour incréé.

Au surplus, la dévotion comprise à notre façon ne nuira en rien au progrès des âmes ni aux intérêts du Cœur de Jésus. Elle tend plutôt à les promouvoir. La charité incréée n'en aura rien à souffrir : nous disons que l'amour créé en est la manifestation la plus éclatante. Aujourd'hui que le faux sentimentalisme énerve et gangrène les âmes, et qu'on se préoccupe peu du Dieu invisible, voici proposé à notre culte un cœur humain et sensible qui bat physiquement dans une poitrine réelle, qui nous aime et nous a aimés d'un amour vrai et fort, jusqu'à la folie de la croix, un cœur auquel on peut vraiment faire plaisir, qu'on peut consoler. . . Dieu est rendu plus concret en quelque sorte à ces âmes dévoyées d'affections etsi malades. Il attirera davantage le peuple et la masse des fidèles, que

l'idée de l'amour divin toujours mystérieux et comme insaisissable étonne.

d) OBJECTION

Les fidèles se représentent Jésus vivant et concret, et ne séparent pas dans leurs hommages l'homme de Dieu, ils ne distinguent pas entre l'amour humain et l'amour divin, quoiqu'ils distinguent fort bien en Jésus la nature divine et la nature humaine, quoiqu'ils sachent reconnaître en lui un amour dont il nous aime comme homme, et un amour dont il nous aime comme Dieu.

Nous répondons qu'il semble bien que les fidèles n'entrent dans aucune distinction vis-à-vis de l'objet de leur dévotion. ils se contentent d'honorer le Cœur de Jésus comme symbole de son amour, sans chercher s'il faut viser sa charité incréée ou sa charité créée. Ils honorent tout l'amour de Jésus, mais sans cette intention de leur part. Leurs hommages vont simplement à l'amour de Jésus ou à Jésus aimant. Ils vénèrent de même toutes les vertus et perfections, tout l'intime de Jésus, sans se préoccuper de ce qui tient ou doit tenir le premier rang. Les accuserons-nous, de ce chef, d'ignorance? Ils ne l'ignorent pas, ils glorifient Jésus aimant. Or c'est bien le Verbe incarné qui aime de son amour humain que nous disons être l'objet propre de la dévotion.

Cet objet est contenu implicitement ou à l'état plus ou moins explicite dans l'objet

total. C'est à la théologie de le tirer de la demi-obscurité où il végète et de l'amener à la pleine lumière du jour. Il suit les destinées de toutes les vérités religieuses un moment ignorées, et subit un travail analogue à celui des dogmes de la foi dans la conscience catholique. Renfermé dès les premiers siècles de l'Église dans le dépôt de la révélation, un dogme s'explique peu à peu dans la conscience publique, grâce au travail des docteurs ou à la contradiction de l'hérésie. Un jour donné, il y apparaît soudain avec tant de clarté qu'il en inonde les esprits les plus troublés et convainc les plus irrésolus.

Ici, de même, les fidèles n'ont pas eu besoin de connaître dès le début d'une façon limpide et détaillée l'objet de leur dévotion. Il est des clartés et des conceptions qui suffisent à une époque ; l'essentiel est que l'on se garde de l'erreur. Mais aujourd'hui que la dévotion est propagée partout et gagne l'Église entière, le moment semble venu d'en pénétrer davantage la doctrine, d'en écrire la théologie. . .

D'ailleurs, est-il certain que l'usage populaire a plutôt en vue dans le Christ le Dieu ou l'amour divin que l'homme ? Ne semble-t-il pas plus conforme au fond de nos aspirations et à l'économie générale de l'Incarnation de considérer plutôt l'homme dans le Christ ? Pauvres pécheurs que nous sommes, éloignés de Dieu, effrayés par sa majesté, nous aimons à nous rapprocher de ce grand frère qu'est pour nous Jésus-

Christ, de ce frère qui s'est sacrifié pour nous et s'est fait notre médiateur près de Dieu son Père.

La charité incréée, c'est l'amour divin, essentiel, et cet amour commun aux trois personnes ne peut pas avoir pour symbole un cœur qui appartient à une seule, même si on envisage la charité incréée en tant qu'elle existe dans le Christ : car nous arriverions à conclure que l'amour incréé s'exprime par l'amour créé, que Jésus en tant que Dieu nous aime par son amour de chair. Nous arriverions ainsi à établir une correspondance effective entre les deux amours, et ordonnerions à tel point l'un à l'autre que l'inférieur ne palpiterait plus que sous les élans du plus digne. Cela ne serait pas la vérité.

Tout ce que nous pouvons dire est ceci. L'harmonie parfaite, l'union intime entre la nature humaine et la nature divine nous découvrent facilement, par l'amour humain de Jésus, son amour divin, et nous allons à celui-ci comme au terme ultime, vers lequel convergent en définitive tous nos hommages. C'est tout ce qu'on peut dire, Les deux amours n'en restent pas moins deux objets distincts, irréductibles au même symbolisme.

Nous pouvons cependant admettre un symbolisme au sens large, ne reposant point sur l'accord merveilleux des deux natures du Christ, ni sur la qualité d'instrument que l'un retient par rapport à l'autre, mais basé sur le fait que l'amour incréé peut être

considéré comme existant dans le Christ. Par appropriation, nous attribuons au Père un amour qui le meut à envoyer, au Fils, un amour qui le meut à accepter sa mission, au Saint-Esprit, un amour sous l'empire duquel il forme le corps du Christ. C'est cette charité incréée du Christ qui peut être symbolisée dans un sens large. R. A., p. 561.

Nous pouvons encore ajouter que quand il s'agit d'une personne de la Sainte Trinité, l'Église associe toujours les trois personnes aux honneurs adressés à l'une d'entre elles. Léon XIII a écrit... : Aucune fête en l'honneur du Verbe incarné n'a pour objet le Verbe tout seul, et le culte rendu au Christ rejaillit finalement sur la Trinité elle-même.

Le principe est que l'on ne rend de culte particulier à une personne divine qu'en raison d'une mission extérieure de cette personne, c'est-à-dire en raison des manifestations extérieures, soit propres à cette personne, soit appropriées à cette personne à cause des relations d'origine. 564. Benoît XIV a aussi écrit... : Aucune fête en l'honneur du Christ ne se rapporte au Fils comme à la seconde personne de la Sainte Trinité.

Donc, que l'on admette la charité incréée du Christ comme objet propre de la fête du Sacré-Cœur, la conséquence réprouvée par les deux Pontifes semble suivre nécessairement. D'autre part, l'objet de la fête

et celui de la dévotion sont identiques ; donc la dévotion ne peut pas s'adresser proprement et immédiatement à l'amour incréé.

e) CARACTÈRE DE L'AMOUR PROPOSÉ A NOTRE VÉNÉRATION

L'amour que les paroles de Notre-Seigneur, les premiers promoteurs de la dévotion, nous présentent est un amour affligé, méconnu, outragé.

Écoutez la plainte du divin Maître : Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné, jusqu'à s'épuiser et se consommer, pour leur témoigner son amour, et, pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitude... Ce qui m'est encore plus rebutant, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés...

La bienheureuse M.-Marie au P. Croiset : Mon Souverain désire qu'en nous sanctifiant nous glorifions ce Cœur tout amour, lequel a plus souffert que tout le reste de la sainte humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dès le moment de l'Incarnation, ce Cœur sacré a été changé en une mer d'amertume, souffrant dès ce premier instant jusqu'à son dernier soupir sur la croix⁽¹⁾

(1) Cette pensée des souffrances continuelles du Sacré-Cœur nous remet en mémoire les paroles de Marming : "Nous sommes tellement acclimatés aux douceurs et aux molleses de la vie... Qui prend maintenant comme règle de vie ces paroles : Loin de moi de me glorifier, si ce n'est dans la croix de N.-S.-J.-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi, et moi pour le monde? (Gal., VI, 14). Quelle ~~mar~~ ~~ne~~ ~~de~~ ~~crucifi~~ ~~ement~~ ~~trouve-t-on~~ dans notre vie,

C'est pour cela que Dieu veut qu'il soit honoré par un hommage particulier, afin que les hommes lui fassent goûter autant de joie et de plaisir par leur amour et leurs hommages, qu'ils lui ont fait sentir d'amertume et d'angoisse par leurs péchés.

Un point essentiel, dit le P. Galiffet, c'est que l'amour dont le divin Cœur est embrasé soit considéré comme un amour méprisé et offensé. — Le Cœur de Jésus doit donc être considéré sous deux rapports : d'une part, comme embrasé d'amour pour les hommes, et de l'autre, comme offensé cruellement par l'ingratitude de ces mêmes hommes. Ces deux motifs unis ensemble doivent produire deux sentiments également essentiels à la dévotion envers ce Sacré-Cœur, à savoir : un amour qui répond au sien, et une douleur qui porte à réparer les injures qu'il souffre de la dureté des hommes.

Nous avons fini. Notre but a été, non pas de faire œuvre de discussion, mais d'indiquer quelques sources d'études et de réflexions, dans l'intérêt des âmes et de la culture des vocations. Il va sans dire que nous ne voulons pas attribuer aux témoi-

peut-être sans tache, mais si facile? Qui a pour règle de vie ces autres paroles : J'ai été attaché à la croix avec le Christ ; Or je suis, non plus moi, mais le Christ vie en moi. Car si je vis maintenant dans la chair, j'y vis en la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est levé lui-même pour moi? (Gal. 11, 19). Quelles marques des clous trouve-t-on dans notre vie trop commode, et quel signe indique que le Christ règne en nous, qu'il règne sur toutes nos paroles et sur toutes nos actions". (Marming, Le sacerdot. éternel. trad. par Maillet, p. 236).

gnages et aux révélations que nous avons rappelés, une autorité plus grande que celle que leur accorde l'Eglise elle-même pour laquelle nous professons amour et soumission.



TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

Œuvre des Vocations : Principes et Moyens

LES PRINCIPES

	Pages
Chapitre I. —La Vocation Sacerdotale....	1
Article I. —Vocation-prédestination....	1
a) L'appel de Dieu ne se cherche pas dans l'ordre de l'intention.....	1
b) L'appel de Dieu a lieu dans l'ordre de l'exécution....	9
Article II. —Vocation-attraite.....	17
Chapitre II. —La Vocation Religieuse....	26
Article I. —Preliminaires.....	26
a) Doutes pratiques.....	26
b) Vraie notion de la Vocation religieuse.....	28
Article II. —Les Conseils évangéliques....	31
a) L'Écriture-Sainte.....	33
b) Les Pères de l'Église.....	40
c) L'enseignement de l'Église.....	42
d) Les Théologiens.....	43
e) La raison théologique....	46
f) La solution des doutes....	49
g) Les principes et la pratique.....	50
h) Craintes inutiles.....	51
i) Conclusion.....	53

LES MOYENS

Chapitre I. —La prière.....	55
Chapitre II. —L'Eucharistie.....	67
Chapitre III. —L'exemple.....	78
Chapitre IV. —Le zèle.....	90
Chapitre V. —L'enseignement de la doctrine.....	99

DEUXIEME PARTIE

L'esprit d'apostolat

	Pages
Chapitre I. —L'Amour dans les Saintes-Écritures.....	114
Article I. — Dans l'Ancien Testament, ..	114
Article II. — Dans le Nouveau Testament.....	120
Article III. — L'amour de Dieu appelle l'amour de l'homme pour Dieu et pour ses semblables.....	125
Chapitre II. —L'amour révélé aux Âmes saintes.....	129
Article I. — Sainte Julienne, sainte Gertrude, Marguerite-Marie.....	129
Article II. — Les œuvres de réparation et d'expiation.....	139
Article III. — Le Cœur eucharistique....	144
Article IV. — Révélations contemporaines.....	147
Chapitre III. —Conclusions et applications.....	159
Article I. — Tout avec et pour le Sacré-Cœur.....	159
Article II. — L'œuvre des vocations et les laïques.....	161
Article III. — Besoins actuels de l'apostolat.....	170
Article IV. — Les vocations dans notre pays.....	174
Appendice A. — La discipline actuelle de l'Église.....	179
Appendice B. — Statistiques.....	187
Appendice C. — La dévotion au S.-Cœur..	189
a) Etat de la question.....	189
b) Le Symbolisme.....	192
c) Beautés et avantages de cette doctrine.....	199
d) Objection.....	203
e) Caractère de l'amour proposé à votre vénération.....	207

